

La recherche sur les migrations et l'immigration

Un état des lieux

Musée national de l'histoire de l'immigration
mars 2017

Direction scientifique :

Benjamin STORA, Président du conseil d'orientation du Musée national de l'histoire de l'immigration

Auteurs :

Hélène ORAIN, Directrice générale de l'établissement public du Palais de la porte Dorée ;
Marianne AMAR, cheffe du département Recherche du Musée national de l'histoire de l'immigration ;
Marie POINSOT, cheffe du département Éditions du Musée national de l'histoire de l'immigration ;
Miftah AMAL, post doctorante, Université Paris Dauphine.

Documentation, cartographie, statistiques :

Mathias DIAS, master 2 « Histoire Publique », UPEC ;
Romain DUPLAN, master 2 « Histoire Publique », UPEC ;
Julie VOLDOIRE, docteur en Sciences Politiques, chercheure associée au Centre Emile Durkheim

SOMMAIRE

Introduction	5
1. Evolution des questionnements	7
1.1 De l'immigration aux circulations mondialisées	7
1.1.1 L'évolution de l'historiographie (jusqu'aux années 1990)	7
1.1.2 L'état des lieux des questionnements (XXI ^e siècle)	9
1.1.3 Les territoires de la recherche en France: vers l'internationalisation des thématiques et des pratiques?	12
1.2 Penser les circulations : quatre cas d'étude	15
1.2.1 Les réfugiés	15
1.2.2 Migrations et développement	18
1.2.3 Genre et migrations	19
1.2.4 L'utopie d'un droit universel à la migration	20
1.3 Les effets sur (et de) la société d'installation	21
1.3.1 Les apports	21
1.3.2 Les enjeux des représentations	24
1.3.3 Les engagements contemporains	25
1.3.4 Les discriminations	26
1.3.5 Les reconfigurations identitaires	27
2. Nouvelles sources, nouvelles approches, nouvelles écritures	30
2.1 Nouvelles sources	30
2.1.1 Le renouvellement des fonds publics et institutionnels	30
2.1.2 Les sources d'une histoire « d'en bas »	31
2.1.3 Un récit visuel des migrations	32
2.2. Nouvelles approches et nouvelles écritures	33
2.2.1 Méthodes	33
2.2.2 Les écritures partagées : recherche, littérature et arts	35
2.3 La position du chercheur et les questions éthiques	36
3. Préconisations	37
3.1. Susciter	37
3.1.1. De nombreux manques à combler	37
3.1.2. Comment susciter de nouvelles recherches ?	39
3.2. Valoriser et diffuser	40
3.2.1 Malgré la présence massive des sujets consacrés à l'immigration dans les médias, les résultats de la recherche sont peu connus et largement sous-utilisés	40
3.2.2. Développer de nouveaux instruments de valorisation et de diffusion	43
3.2.3. Un exemple de médiation entre la recherche et les publics : l'expérience d'un musée	45
Conclusion :	48

Introduction

Par lettre du 20 janvier 2017, Madame la Ministre de la culture et de la communication et Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, ont souhaité confier aux équipes du Musée national de l'histoire de l'immigration, le soin de réaliser un état des lieux de la recherche en Sciences humaines et sociales sur les migrations et les réfugiés.

Enjeu majeur pour le présent comme pour l'avenir des sociétés européennes, la connaissance de ces phénomènes est indispensable pour faire face aux défis qu'ils soulèvent. Disposer d'un état des lieux de la recherche est une première étape pour consolider la connaissance dans ces domaines et ainsi contribuer à la compréhension des migrations et des flux. Par ailleurs, l'accélération des flux au niveau mondial, fait attesté par l'ensemble des organisations internationales (HCR, OCDE, OMI), constitue en fait un double défi : défi pour le savoir, mais aussi défi pour la Culture.

C'est pourquoi, le choix des deux ministres de faire réaliser un état des lieux de la recherche par un musée est à la fois inattendu et positif : il permet d'abord d'affirmer avec force que les Sciences humaines et sociales et la Culture ont un rôle majeur et conjoint à jouer pour relever ces défis : les musées et plus largement les institutions culturelles peuvent contribuer largement à la diffusion de la recherche et la compréhension de ces phénomènes par le grand public. Il donne ensuite une importance nouvelle à la coopération entre la culture et la recherche, coopération fructueuse mais encore trop rare.

Le présent rapport est le résultat d'un état des lieux conduit par les équipes du Musée national de l'histoire de l'immigration au cours des six dernières semaines. Evidemment, ce délai court n'a pas permis de dresser un tableau exhaustif de la recherche en SHS. Il a cependant la prétention d'en résumer les traits saillants, que l'on peut résumer d'une phrase : dans ce domaine, la recherche est dynamique, évolutive mais faiblement cumulative et, de ce fait, insuffisamment diffusée.

A l'appui de cette affirmation, la mission s'est concentrée sur la recension des thématiques abordées par la recherche. Son étude montre d'abord la vitalité des recherches qui se sont, dans de nombreuses disciplines, accélérées depuis les années 90. Ces dernières années ont été marquées par une évolution sensible avec l'intégration de la globalisation et d'une approche des flux centrée sur les mobilités internationales. La mission a également pu constater l'élargissement et l'enrichissement des objets de la recherche, qu'il s'agisse de l'étude du rôle des différents acteurs de l'immigration, de la prise en compte du genre ou encore le renouvellement des approches sur les effets de l'immigration sur les sociétés d'accueil. La mission a également pu examiner combien les approches, les méthodes, les sources se renouvellent et contribuent à la vitalité et au dynamisme de la recherche.

Constatant cependant l'insuffisante pénétration de ces connaissances au sein de la société française, le manque de résultats éprouvés sur certaines problématiques, la mission a souhaité formuler un certain nombre de propositions pour consolider et compléter ce champ transversal mais aussi permettre sa diffusion et sa valorisation.

1. Evolution des questionnements

1.1 De l'immigration aux circulations mondialisées

1.1.1 L'évolution de l'historiographie (jusqu'aux années 1990)

Le « déracinement »

Jusqu'aux années 1960, dans le droit fil des travaux sur le « déracinement » (O. Handlin), l'histoire des migrations tient surtout dans une histoire de l'immigration, fondée sur l'assimilation. Dans ce récit dominant, qui est d'abord américain, l'émigration est à peine étudiée et l'immigration apparaît comme un mouvement linéaire, entre un pays de départ et un « nouveau monde ». L'immigré déraciné se trouverait un temps dépaycé et démun par cette plongée dans l'inconnu, avant de s'assimiler, jusqu'à devenir un « vrai » Américain. Les chercheurs ne distinguent pas entre les différents groupes de migrants, mais construisent un idéal-type qui fonctionnerait pour tous. Les sources utilisées sont le plus souvent écrites dans la langue du pays d'installation, et produites par l'État.

Ici et là bas

Les années 1960-1970 marquent une première inflexion. Aux Etats-Unis, les historiens sortent du strict cadre national, pour révéler des trajectoires migratoires plus complexes, qui passent par-dessus plusieurs frontières. Ils commencent à étudier les phénomènes de retour et mettent en lumière le maintien des identifications ethniques, en dépit des injonctions à l'assimilation faite par la société d'installation. Leurs travaux soulignent le rôle central de la famille et de la communauté qui continuent de structurer la vie des migrants longtemps après l'arrivée, mais aussi la transformation des identités à l'épreuve de la migration.

Dans cette histoire « ethnique » qui déconstruit le récit du déracinement et de l'assimilation, les chercheurs mènent l'enquête dans les sociétés de départ et travaillent sur de nouvelles sources, écrites dans la langue des migrants. Dès cette époque, le migrant est donc à la fois d'ici et de là-bas. Ces recherches s'inscrivent aussi dans le développement d'une histoire « par en bas », qui entend donner voix et visages aux hommes et femmes ordinaires, souvent invisibles dans le récit historique dominant.

Le transnationalisme et les nouveaux chantiers des années 1990

Au cours des années 1990, le transnationalisme s'installe progressivement dans le débat scientifique. Popularisé et théorisé par les anthropologues, il encourage les chercheurs à sortir du cadre national pour réfléchir, via les migrations contemporaines, à l'émergence de véritables communautés transnationales. Leurs travaux précisent les liens qui relient les migrants aux sociétés de départ. Ils soulignent les dynamiques sociales, économiques (transferts financiers, circulations des savoirs et des savoir-faire), politiques (participation politique, double nationalité) et culturelles (plurilinguisme, transmission ou hybridation culturelle) à l'œuvre, à travers les réseaux que les migrants animent entre ici et là-bas.

Interpellés par ces travaux, les historiens reprennent parfois le terme – transnationalisme – et empruntent certains apports méthodologiques pour revenir, dans la longue durée, sur la question des réseaux et des liens transnationaux. A la lumière de ces nouvelles recherches, ils contestent la « nouveauté » des phénomènes migratoires du monde global : il n'a « inventé » ni les déplacements massifs, ni leur dimension planétaire, ni le maintien des liens entre sociétés de départ et d'arrivée. Les premières recherches remontent d'ailleurs au premier vingtième siècle, même si ces « pionniers » n'utilisaient pas forcément le terme de transnationalisme. Qui serait, un peu, comme la prose de Monsieur Jourdain (Pereira). Dans le même temps, les

historiens réfutent aussi l'idée d'un passé recommencé à l'identique, et plaident pour approcher de manière fine ce qui fait continuité d'une part, et les ruptures du contemporain d'autre part¹.

Le développement d'une histoire de l'immigration en France

En France – premier pays européen d'immigration – il faut attendre le tournant des années 1980 pour que soient soutenues et publiées les premières thèses d'histoire sur le sujet. Ce champ encore en devenir se construit à l'intersection de plusieurs historiographies : politiques publiques ; relations internationales ; histoire sociale. Ces travaux pionniers reprennent les hypothèses du premier âge américain : primauté au cadre national et travail sur des sources étatiques. Le « creuset français » (G. Noiriel) devient un cadre d'analyse fécond. Il permet de réfléchir ensemble le développement de l'immigration, la construction de l'État-nation et de l'étranger, sur fond de révolution industrielle, en pointant la contradiction, dans la longue durée, entre un accueil large fait aux immigrés et le maintien de réflexes xénophobes souvent partagés. À cette époque, l'histoire apparaît, pour les questions migratoires, comme la discipline de référence au sein des SHS.

Faut-il inclure, dans ce champ encore en construction, les migrations coloniales, ou les considérer comme singulières ? Pour certains, la nationalité et la citoyenneté tracent une ligne de partage qui sépare étrangers et colonisés et permet de définir précisément les limites du champ d'étude (G. Noiriel). Mais le travail mené sur les difficultés de l'« intégration » des étrangers doit permettre, disent-ils, de désamorcer les polémiques contemporaines, liées aux migrations coloniales ou des pays nés de l'indépendance. Enfin, les historiens plaident pour la construction d'une mémoire collective, non fragmentée selon les origines, qui redonnerait à tous les « étrangers » leur place dans l'histoire du pays.

Au cours de la décennie 1990 et au début des années 2000, la production scientifique autour des migrations connaît une nette accélération, dans un contexte politique de montée régulière de l'extrême-droite qui installe durablement l'immigration comme « problème ». Les travaux liés à l'État assurent la continuité avec la période précédente, qu'il s'agisse de la gestion politique des flux (entrées) et de l'installation (contrôle ; naturalisation) (P. Weil 2005a et 2005b). Mais en se développant, le champ d'étude se renouvelle durablement.

À l'intersection du colonial et des migrations, les travaux sur les circulations entre Algérie et France, pendant la période coloniale et depuis l'indépendance, croisent immigration, émigration et engagement politique (B. Stora, C. Liauzu). Le sociologue Abdelmalek Sayad, tardivement publié, introduit une perspective inédite en plaçant le couple « émigration/immigration », au centre de ses réflexions autour de la migration algérienne, pour en faire un fait social total. Dans l'espace public, les migrations continuent de susciter des débats très vifs, sans cesse interpellés par le présent, comme en témoignent les prises de position autour des lois mémorielles en 2005. La guerre d'Algérie menée sur le terrain de la métropole, les mesures de contrôle et la très grande violence de la répression, la stigmatisation durable des migrants algériens et de leurs enfants constituent à l'évidence une singularité travaillée par les jeunes historiens (L. Amiri, E. Blanchard). Mais inversement, les approches thématiques tendent à se banaliser en abordant, pour ces migrations comme pour les autres, les questionnements liés au statut juridique, au logement, à la famille ou au travail (L. Pitti).

L'échelle d'analyse change également. De nombreuses monographies étudient les migrations au prisme des principales communautés installées en France, souvent en écho à la forte demande mémorielle. Le social constitue le dernier terrain de renouvellement thématique. Les chercheurs sortent du cadre étroit de l'immigration ouvrière qui a servi de matrice à la discipline, pour s'intéresser à d'autres catégories économiques et sociales (petits commerçants, agriculteurs, étudiants etc.).

¹ Pour ce travail sur la généalogie internationale des recherches sur les migrations, voir C. Harzig, D. Hoerder, D. Gabaccia (2009) et N. Green, R. Wadlinger, 2013.

Par ces apports successifs, l'histoire de l'immigration en France irrigue désormais toute l'histoire nationale, scandée par des événements partagés (guerres, Résistance, luttes sociales). Elle permet de la lire en miroir, comme son « envers » (M.-C. Blanc-Chaléard, CNHI). A cet égard, elle apparaît souvent comme une histoire de « l'intégration », appréhendée comme un processus de long terme, qui engage immigrés et société d'accueil. Tout cela se fait sur fond de fort engagement des chercheurs dans des actions de diffusion et de transmission des connaissances, et du développement d'un réseau associatif dense, investi dans les questions mémorielles et culturelles.

1.1.2 L'état des lieux des questionnements (XXI^e siècle)

Des migrations aux mobilités : l'élargissement du champ d'étude

À partir des années 2000, le terme de « transnationalisme » s'inscrit sous le double signe de la banalisation, désormais repris dans un très grand nombre de publications, mais aussi de la polysémie, qui ne va pas sans contradictions et contestations. Par ailleurs, son essor ne marque pas la fin de l'élargissement du champ d'étude. En empruntant à l'histoire globale, mais aussi à l'histoire connectée, les travaux de la dernière décennie ont en effet conduit à la construction d'une histoire globale des migrations, qui dépasse les seuls liens entre pays de départ et d'arrivée. Développée dans plusieurs centres de recherche en Europe (Leiden University, Osnabrück Universität) et aux États-Unis (autour de Dirk Hoerder, Donna Gabaccia, Leslie Page Moch, Patrick Manning), elle réfléchit, dans la très longue durée, aux circulations, aux contacts, aux interrelations, aux connexions, aux transferts culturels, politiques et économiques entre les différentes régions du monde. Travaillée à partir de sources des pays de départ, de transit et d'installation, l'échelle du global apparaît indispensable pour dépasser le cloisonnement national des recherches en histoire et de saisir, dans leur complexité, des phénomènes qui justement excèdent ces frontières.

Approchée par l'histoire globale et la très longue durée, la mondialisation en cours apparaît ici non comme une rupture, mais comme l'aboutissement et l'accélération de l'interconnexion des sociétés, entamée de très longue date comme le démontrent les travaux menés sur les périodes qui précèdent les migrations de masse du XIX^e siècle (J. Lucassen, L. Lucassen, P. Manning; L. Page Moch; D. Hoerder).

A l'instar du transnationalisme, la globalisation porte une double signification. Elle désigne à la fois un processus historique d'intégration mondiale, et un mode d'analyse qui porte un décroisement des regards. Dans ce cadre, les temporalités se diversifient et s'affinent, mettant en lumière des trajectoires faites de temps forts et faibles, de moments d'attente, d'arrêt, de transit et de retours, et de circulations saisonnières. À chaque étape, même brève, se jouent des interactions avec les sociétés de passage, culturelles mais aussi économiques. À chaque étape, les parcours s'infléchissent en fonction des politiques migratoires des pays traversés, des intermédiaires qui les soutiennent et des communautés qui les accueillent. À chaque étape enfin, les migrants conservent une capacité d'agir (*agency*) qui leur permet de résister aux injonctions, de contourner les obstacles, de définir et de mettre en œuvre une stratégie propre, même si leur marge de manœuvre peut être largement réduite, surtout dans le cas des migrations forcées. Dans leurs travaux sur l'*agency*, au cœur des recherches les plus stimulantes, les chercheurs de toutes disciplines s'intéressent aux ressources, aux informations, aux réseaux mobilisés, qui impliquent des projections, des reconfigurations et des adaptations de la part d'hommes et de femmes qui sont appréhendés comme des acteurs à part entière de leur migration. Les chercheurs réfléchissent aussi aux récits construits par les migrants en fonction des normes juridiques, administratives, sociales ou culturelles que leur imposent les institutions en charge des flux ou de l'attribution des statuts juridiques. Au-delà des hommes, cette histoire globale questionne aussi la mobilité des objets, des savoirs et des savoir-faire, des langues et des idées, des œuvres et des textes, reprenant à nouveaux frais les questions de migrations (Hoerder 2002).

Ce changement d'échelle a conduit à l'émergence d'un nouveau lexique. Les circulations, les mobilités et les diasporas connaissent désormais, dans le champ scientifique et au-delà, une fortune inédite, institutionnalisée par les *mobility studies* ou les *diaspora studies*, marquées l'une et l'autre par une très grande polysémie. S'agissant des diasporas, le terme et ses usages démultipliés depuis les années 1990 sont devenus un objet d'étude et de recherche en soi. Ils signalent l'émergence d'une époque où les appartenances étatiques, territoriales, nationales reculeraient, au profit de formes déterritorialisées (ou extra-territoriales) de la nation, construites par une grande variété de réseaux, politiques, culturels et économiques.

La critique du transnationalisme et la redéfinition du jeu d'échelles

Ces redéfinitions font débat. D'abord sur la « nouveauté » des phénomènes, question déjà posée au transnationalisme. À l'argument de la rupture avancé par nombre de chercheurs en sciences sociales, répond celui de la continuité de certains historiens – les hommes auraient toujours circulé à la surface de la terre. Mais d'autres plaident plutôt pour introduire de la temporalité dans cette histoire au long cours, de repérer des temps d'arrêt et d'accélération, d'en déterminer les facteurs, et de prendre en charge les modes de contact dans leur diversité (Douki, 2007).

Le second débat tient à l'élargissement presque infini du champ des migrations qui conduit à reconfigurer les modes d'appartenance et d'affiliation. Dans cette démarche, certains chercheurs craignent de voir les migrations se diluer dans un vaste ensemble des mobilités et dans un grand « récit global » mal arrimé aux archives. Mais d'autres soulignent que ces approches permettent néanmoins de faire dialoguer des champs jusque-là très cloisonnés, comme les hommes et les savoirs ou les techniques.

L'effacement de l'État-nation, comme territoire et comme acteur, pose aussi question. Les approches transnationales ont souvent travaillé les échelles comme un palimpseste, le global recouvrant le national et le local. Pour un certain nombre de chercheurs, c'est oublier un peu vite – et pour toutes les époques – la persistance (et la violence) des frontières, la construction des murs, l'édification des camps, l'émergence de verrous sur les routes migratoires, et plus généralement les politiques sécuritaires et la criminalisation des migrations. Les politiques publiques, appréhendées dans leurs dimensions nationales et européennes, n'ont jamais cessé de peser sur les parcours migratoires qui sont aussi des « carrières de papier », d'édicter des textes qui construisent un droit à émigrer et à immigrer et de catégoriser les migrants par des statuts contraignants. Cette volonté de conserver l'échelle nationale dans les analyses, ne se confond pas avec un retour aux approches stato-centrées de la recherche, mais plutôt à la nécessité de ne pas gommer un acteur qui demeure décisif dans les migrations internationales, qu'il s'agisse des trajectoires et des conditions d'installation. En fin de compte, l'enthousiasme pour une *agency* des migrants qui se jouerait partout des contraintes face aux autorités étatiques se heurte à la réalité des faits, loin d'une vision trop positive du transnationalisme (C. Schmoll, entretien 2017).

Quoi qu'il en soit, la mondialisation transforme les approches des politiques publiques. Elle suscite des interventions de l'État qui ne sont plus arrimées au territoire national, mais qui n'en relèvent pas moins de ses prérogatives. Cela concerne, par exemple, les politiques d'émigration des États de départ, peu abordées dans les premières recherches sur le transnationalisme, et leurs outils : double nationalité, vote des étrangers installés sur le territoire national et symétriquement, du vote des expatriés, politiques culturelles en direction des nationaux ayant quitté le territoire national. Là encore, les questionnements du contemporain ont encouragé les historiens à retourner aux archives. Leurs travaux ont ainsi montré que ces pratiques étatiques de contrôle des expatriés étaient déjà anciennes qu'il s'agisse, pour ne prendre que ces deux exemples, de l'Italie du premier vingtième siècle (Douki 2013) ou du Portugal des Trente Glorieuses (Pereira).

À l'autre bout du jeu d'échelle, l'approche critique du transnationalisme pointe aussi le relatif effacement des réflexions autour du local. Or, les travaux récents soulignent la pertinence, pour les migrations, d'une analyse «au ras du sol», à l'échelle d'un village, d'un quartier, d'une ville, mais aussi des espaces domestiques, voire du corps des migrants défini comme micro-échelle. En témoignent les travaux stimulants conduits autour de l'urbain et de la notion de «glocalisation», soit l'articulation entre les espaces locaux et les structures globales, qu'ils réceptionnent et adaptent selon les contextes. Sont ainsi abordés la fabrication de «centralités commerciales» liées à des réseaux internationaux (filières de produits, entrepreneuriat ethnique, visibilité culturelle et culturelle), la prise en compte des migrations par les élus, les aménageurs ou les acteurs socioculturels, mais aussi les phénomènes de gentrification qui font peser sur les populations immigrées la menace d'une expulsion. En histoire, enfin, la prosopographie, la micro-histoire, le recours aux *cases studies*, liés à des approches locales et/ou individuelles, demeurent des méthodologies pertinentes pour suivre les parcours migratoires dans l'espace et dans la longue durée. Mais le local en histoire est aussi une échelle commandée par les sources, en raison de leur surabondance.

En tout cas, la diversité des points d'observation permet d'affiner les questionnements pour jouer de toute la gamme des échelles, articulant les différents espaces, du local au global et jusqu'à l'espace virtuel, dans une réflexion large et multiscalaire. L'alternative au «grand récit» global n'est en rien le repli sur le national ou le local, mais plutôt la nécessité de l'appréhender à d'autres échelles, chacune contribuant à révéler la complexité des liens territoriaux et sociaux qui s'y nouent. Ainsi, séparer l'avant et l'après de la migration ne fait pas sens.

On peut travailler les circulations mondialisées au niveau local, sur de petits espaces, là où se confrontent les acteurs, leurs expériences et leurs interactions. A cet égard, les frontières sont devenues, en une dizaine d'années, un lieu d'observation privilégié du global saisi à l'échelle micro, y compris pour le XIXe siècle (D. Diaz 2016). Dans ces zones de passage – parfois légal, souvent clandestin –, cohabitent des acteurs de toute nature : des institutions dotées de dispositifs de surveillance, de contrôle et de répression ; les migrants ; des militants qui leur viennent en aide ; des passeurs souvent mafieux. Les frontières apparaissent comme des espaces discursifs surdéterminés et récurrents pour signifier le poids croissant des logiques sécuritaires, jusqu'à devenir un véritable «espace de spectacle» fortement médiatisé, et investi par les États pour délimiter l'altérité. De la même manière, les différentes formes de camps peuvent être la matrice de véritables sociétés internées, qui se construisent à partir de l'exil et des migrations : espaces contraints du contemporain aux formes très diverses, qui sont largement étudiés par les anthropologues et les géographes (M. Agier, C. Lecadet) ; camps de la République française en 1939-1940 ou camps de personnes déplacées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, pour des périodes un peu plus anciennes.

Les nouveaux acteurs

Sous l'effet de ces redéfinitions successives, les travaux autour des migrations ont introduit d'autres catégories d'acteurs. Une attention particulière est désormais accordée à tous ceux qui servent, ou ont servi, d'intermédiaires entre les migrants et les sociétés de passage ou d'installation, intervenant au cours du parcours, à l'échelle locale, nationale ou internationale. La recherche en esquisse un portrait collectif extrêmement varié et nuancé, qu'il s'agisse d'individus, d'associations, mais aussi d'acteurs privés et d'entreprises : pour hier, par exemple, les compagnies de navigation et les hôtels de transit ; aujourd'hui, les sociétés de surveillance ou celles qui gèrent, dans certains cas, les lieux de rétention.

Si l'on s'attache aux catégories de migrants, les femmes, longtemps invisibles, sont désormais reconnues comme acteurs autonomes de la migration (*cf. infra*) et il faudrait aussi signaler l'intérêt renouvelé pour les approches par la famille. Du côté des catégories fondées sur le social, la figure du «travailleur immigré», longtemps dominante, a laissé place à un portrait plus complexe, travaillé par toutes les disciplines. Commencent ainsi à trouver leur place, pour le présent et dans le temps long, les expatriés, les migrants

« hautement qualifiés » et les « élites ». Soit les hommes d'affaires, les missionnaires, les voyageurs, les entrepreneurs ethniques, mais aussi les scientifiques, les artistes et les créateurs, les militaires, voire les sportifs, tous saisis à partir de leur position dans l'histoire sociale et politique de la migration et du refuge (D. Hoerder ; J. Lucassen, L. Lucassen, P. Manning).

Enfin, dans ces approches qui font la part belle aux échanges et aux contacts, empruntés à l'histoire connectée (Douki, 2007), les sociétés de d'installation ne peuvent être détachées des travaux sur les circulations migratoires, qu'il s'agisse des différentes modalités du rejet et de l'hospitalité, mais aussi de la banalité des liens sociaux et des interactions nouées au quotidien.

1.1.3 Les territoires de la recherche en France : vers l'internationalisation des thématiques et des pratiques ?

Peut-on également parler, pour la France, de « tournant global » de la recherche au cours de la dernière décennie ? La question se pose dans un contexte de forte expansion des recherches et de leur diffusion à l'ensemble des sciences humaines et sociales. Mais ces acquis collectifs ne vont pas sans nuances, ni analyses contradictoires.

L'extension de la recherche

L'enquête menée sur les thèses soutenues pour la période 1990-2016² permet de dégager plusieurs tendances : des chiffres modestes en 1990 (24 thèses) ; une hausse régulière jusqu'en 2000, suivie d'une très forte accélération jusqu'en 2010 (126 thèses cette année-là) ; un léger déclin ensuite (66 thèses en 2016) qui peut constituer un simple palier ou amorcer une baisse.

L'histoire (19%) précède dans le temps les autres disciplines et arrive en tête pour l'ensemble de la période, suivie de la sociologie (15% des thèses) qui enregistre une hausse très rapide dans les années 2000-2006. La géographie connaît une évolution similaire, mais à un niveau inférieur en valeur absolue (10% des thèses). Les langues et civilisations enregistrent des résultats relativement modestes (11% des thèses) mais constants.

Dans la cartographie de la recherche, Paris domine largement et classe neuf universités en tête, suivies par Toulouse 2 Jean Jaurès (10^e avec 28 thèses) et Bordeaux 3 (11^e avec 19 thèses). L'EHESS, à laquelle sont rattachés Gérard Noiriel et Nancy L. Green, arrive en 1^{ère} position avec 123 thèses soutenues pour l'échantillon. Enfin, pour mesurer l'internationalisation du champ, on peut souligner le développement des thèses en co-tutelle, avec un co-directeur étranger : une seule en 1995 ; 19 en 2010 ; 17 en 2015.

Le cadre national : une échelle toujours pertinente

Cet essor de la production scientifique n'empêche pas certaines continuités. Le national continue de structurer, au moins en partie, l'historiographie française des migrations qui apparaît ainsi à certains trop immobile, contrainte dans ses réflexions par un nationalisme méthodologique. Ce choix des objets tient d'abord à l'angle d'étude : en France, les populations migrantes ont longtemps été perçues moins pour ce qu'elles sont, que pour ce qu'elles pouvaient devenir - des citoyens français. Mais les objets demeurent également déterminés, au moins en partie, par les conditions d'exercice de la recherche. En sociologie, les

² L'enquête a été menée à partir d'un recensement des thèses soutenues, inscrites dans le fichier central des thèses (site theses.fr). Elle mériterait d'être complétée et affinée par d'autres corpus, mais elle indique mieux que des tendances. Pour constituer l'échantillon, nous avons retenu l'ensemble des thèses soutenues, les années paires, donc une année sur deux (1990, 1992, 1994 etc.). Le repérage a été mené à partir de 23 mots-clefs, après avoir extrait des descripteurs pertinents issus du champ lexical des migrations. Au total, la recherche a été menée sur 1066 thèses. Le descriptif complet du protocole d'enquête et ses résultats exhaustifs figurent en annexe. Nous proposons de compléter ce travail par une interrogation des dossiers déposés dans le cadre de la procédure Flash Asile, préalablement anonymisés

financements et les appels à projet régionaux ont favorisé l'ancrage local, et en partie, le développement des travaux sur la mémoire et la patrimonialisation (Bertheleu, entretien 2016) Par ailleurs, les recherches menées sur les sources étrangères ne vont pas sans poser des questions spécifiques. En histoire, elles réclament de la patience, du temps, des compétences et surtout des financements spécifiques, autant de contraintes qui ne favorisent pas l'ouverture au large. Enfin, une fois la thèse soutenue, en dépit d'une évolution récente, les travaux sur les migrations manquent encore de légitimité et peinent à obtenir une pleine reconnaissance institutionnelle.

Pourtant, même dans ce cadre national, une jeune génération de chercheurs déploie ses enquêtes sur des terrains encore peu fréquentés et mobilise des archives inédites qui permettent de renouveler et d'affiner les questionnements. Ainsi et à titre d'exemple, l'attention portée au jeu d'échelles irrigue les travaux menés sur les différents niveaux de l'action publique et de ses personnels, du guichet à la haute fonction publique, sans oublier les institutions internationales.

L'internationalisation progressive des thématiques et des équipes en histoire³

Quelles que soient les difficultés rencontrées, le développement des études migratoires et leur reconnaissance progressive au sein des institutions d'enseignement et de recherche apparaissent comme des acquis des dernières années. Les migrations progressent dans toutes les disciplines et s'émancipent des approches nationalo-centrées, notamment en histoire reprenant ainsi les démarches inaugurées par l'école historique française dont les thématiques se souciaient fort peu des frontières (la Méditerranée de F. Braudel; Séville et l'Atlantique de P. Chaunu). Quant aux jeunes générations, elles sont désormais mieux insérées dans la recherche mondiale, en raison d'une plus grande maîtrise des langues et de nouvelles possibilités de contrats à l'étranger, non sans subir une persistante précarité.

L'institutionnalisation semble également progresser. L'École normale supérieure de la rue d'Ulm et l'École nationale des Chartes – deux instances qui disposent d'une très haute légitimité – ont ainsi ouvert à la rentrée 2016 un master d'histoire transnationale. Pour l'histoire et la géographie, une courte enquête menée autour des questions d'agrégation depuis trente ans permet aussi de prendre la mesure de cette reconnaissance institutionnelle. C'est en géographie que sont posées les premières questions: en 1985, dans « Les migrations de population »; en 1996, dans « Les populations du monde ». Il faut attendre 2010 – 25 ans après la première question de géographie – pour que l'histoire s'y intéresse avec un sujet – « Le monde britannique de 1815 à 1931 » – qui traite des migrations dans le texte de cadrage. Ensuite, l'accélération est manifeste. Suivent en 2011 « Les circulations internationales (années 1680-années 1780) » pour l'histoire moderne et en 2013 « Les sociétés coloniales, Afrique, Antilles, Asie (années 1850-années 1950) ». Année faste puisque toutes les questions du concours renvoient aux circulations: « L'expérience du départ en Grèce ancienne du VIII^e au III^e siècle avt J.-C. »; « Les circulations aristocratiques en Europe, 1680-1780 »; pour la période contemporaine, des extraits du texte de Michel Leiris de 1931 à propos de la mission ethnographique Dakar-Djibouti et en géographie « Villes et mobilités en France ». A cette date, la thématique des circulations apparaît désormais bien arrimée à l'organisation du concours, comme question en soi mais surtout comme manière d'interroger le monde. En 2014, « La péninsule ibérique et les nouvelles frontières du monde, années 1470-années 1640 » explore les circulations impériales de l'époque moderne; l'année suivante, « Citoyenneté, république, démocratie en France de 1789 à 1899 » permet de traiter des mécanismes d'inclusion et d'exclusion au sein de la République, à travers la double définition de la nationalité et de la citoyenneté⁴.

³ Cf. infra pour l'internationalisation de la recherche française dans les autres disciplines.

⁴ Les deux questions figurent toujours au programme de 2016.

La question d'histoire moderne intitulée « Sciences, techniques, pouvoirs et sociétés du XVIe au XVIIIe siècle », inscrite au programme de 2017, permet de faire lien avec les évolutions de la recherche. Longtemps, l'histoire des sciences a travaillé sur des énoncés qui se disaient universels, et donc immobiles. Portés par la figure du grand savant, détenteur de la « vérité », ils visaient à rendre compte des lois de la nature et constituaient le cœur des corpus étudiés (A. Romano 2014 et 2016). Cette histoire hors sol, sans lien avec les contextes de production, s'est trouvée contestée par d'autres objets de recherche : les transferts culturels ; les migrations d'hommes, d'objets et de savoirs ; les réseaux et les contacts. Autant de réflexions que les chercheurs vont emprunter et questionner, pour renouveler profondément l'histoire des sciences et la « mettre en mouvement ». Une réflexion de même nature pourrait être menée – entre autres exemples - autour de l'histoire des arts, attentive désormais à la mobilité des œuvres, des objets, des artistes et des techniques, et à ses conditions sociales de production et de diffusion (M. Traversier).

L'histoire des migrations coloniales et post-coloniales⁵ : vers le global ?

La colonisation et ses conséquences à long terme sur la société française contemporaine continuent de faire débat (*cf. infra*) et de susciter des études majeures, notamment autour de la question des mémoires (B. Stora 2005). Néanmoins, les travaux récents des historiens s'inscrivent aussi dans les approches plus larges proposées par l'histoire globale des migrations. Aux migrations vers la métropole largement étudiées, s'ajoutent désormais d'autres points de vue et d'autres types de déplacement : les circulations au sein de l'Empire français, les déplacements centrés dans une seule région mais entre colonies de plusieurs empires (E. Sibeud, entretien 2017) et les circulations – volontaires ou contraintes - de la métropole vers les colonies, notamment les mouvements de réfugiés (D. Diaz). La question des frontières n'est pas absente de ce renouvellement historiographique. En travaillant sur la définition des frontières algériennes dans les pas des géographes et des cartographes coloniaux, H. Blais articule ainsi histoire des pratiques savantes, géographie coloniale et histoire impériale, en précisant et nuanciant le processus d'installation de la domination. Dans cet élargissement des perspectives, les chercheurs reprennent à nouveaux frais les recherches menées sur les territoires des Antilles et de la Réunion, qu'il s'agisse de la traite négrière, de l'engagement et des différentes formes de déplacements forcés, qui ne sont plus nettement séparées des approches traditionnelles de la migration.

Ces écritures de l'histoire conservent néanmoins quelques spécificités, soulignées par les chercheurs. D'abord, les difficultés d'accès à certaines sources, surtout en Algérie, qui peuvent freiner le développement de ces travaux. Ensuite, le nombre important de chercheurs étrangers travaillant sur ces migrations (J. House, M. Lewis, T. Shepard, J. Sessions) : tous ensemble, ils contribuent à stimuler ce domaine de recherche, en permettant de décentrer et d'élargir les regards.

Deux remarques en guise de conclusion sur la recherche en France. D'abord pour signaler que les appartenances croisées des historiens à plusieurs champs disciplinaires débouchent parfois sur un arbitrage au détriment des migrations. Certains se revendiquent historiens de la guerre (ou des sorties de guerre), des imaginaires sociaux, du genre, même s'ils travaillent sur ces thématiques en lien avec les migrations. Faut-il y voir le moyen d'échapper au manque de légitimité du champ ? Un pas de côté pour éviter d'être trop souvent interpellé par le présent ? L'enquête, sur ce point, mériterait d'être prolongée mais cette tendance pourrait contribuer à un certain essoufflement des recherches sur la thématique.

⁵ Nous employons ce terme au sens des migrations venues des pays anciennement colonisés par la France.

1.2 Penser les circulations : quatre cas d'étude

1.2.1 Les réfugiés

Réfugiés – immigrés : la catégorisation en débat

L'histoire des réfugiés ne va pas de soi, ne serait-ce que pour définir son périmètre. En effet, du premier XIXe siècle qui peut être appréhendé comme un laboratoire, jusqu'à l'époque contemporaine, l'histoire de ceux qui fuient leur pays parce qu'ils sont poursuivis pour leurs idées politiques, se pose d'abord en terme de définition, de dénomination et de catégorisation. A chaque époque, les termes qui les désignent apparaissent intrinsèquement liés aux statuts qui leur sont accordés. Au XIXe siècle, la dénomination - proscrits, exilés ou réfugiés – apparaît encore fluctuante, chacun des termes renvoyant à des modalités, des facteurs de déplacement différents (Diaz 2014). Deux critères aident néanmoins à fixer un périmètre commun : partir sous la contrainte ; partir pour des raisons politiques.

À partir de l'entre-deux-guerres et de la mise en place du Haut Commissariat aux réfugiés sous l'égide de la Société des Nations, la création progressive d'un droit international, européen et national des réfugiés change la donne. Dans l'entre-deux-guerres, la définition est collective ; l'appartenance à certaines nationalités (Russes, Arméniens) donne automatiquement accès au statut, même si cette nationalité leur a été retirée. En 1951, la catégorie des réfugiés, définie par la Convention de Genève, se fait à partir d'une conception fondée sur la persécution individuelle et adaptée aux temps de guerre froide. L'année suivante, en France, la création de l'Office français des réfugiés et apatrides met en place les structures et les procédures qui permettent au demandeur d'asile d'obtenir un statut, la convention de Genève laissant aux Etats le soin de décider des procédures de reconnaissance et de leur droit au séjour (Angoustures et Kevonian).

Dans un premier temps, l'histoire de cette protection juridique des réfugiés et apatrides s'est inscrite dans une histoire classique des relations internationales. Mais elle a rapidement intégré les acquis des recherches sur le transnationalisme, pour réfléchir aux réseaux, aux acteurs individuels et aux institutions étatiques et privées, nationales et internationales, intervenant dans la protection des réfugiés. Au cours de la dernière décennie, les travaux sur l'histoire de l'exil n'ont cessé de se développer, depuis les exilés du XIXe siècle jusqu'aux études consacrées aux « personnes déplacées » de l'après Seconde Guerre mondiale (Gousseff 2015; Defrance, Denis et Maspero), portées par l'ouverture d'archives inédites (*cf. infra*) et l'accès à de nouvelles sources orales et visuelles. Pour la France, la plupart des époques et des nationalités ont fait l'objet d'importantes monographies : les Russes (C. Gousseff 2008), les Arméniens (A. Kunth 2016), les Allemands (V. Caron, A. Grynberg, G. Badia), les Espagnols (G. Dreyfus-Armand, A. Angoustures). A noter pour cette dernière nationalité, l'inflexion des travaux vers la production de témoignages et l'approche par la mémoire, en lien avec l'irruption des questions mémorielles en Espagne. D'autres recherches ont proposé – à l'instar de l'histoire de l'immigration – de réfléchir sur l'action de l'État pour l'ensemble de la catégorie, et souvent dans la longue durée (G. Noiriel 1991, G. Burgess). Ils reprennent désormais la démarche de l'histoire globale, en intégrant toutes les échelles d'analyse pour appréhender le « problème » des réfugiés, repérer les lieux de décision et d'intervention, désigner les différents acteurs qui tous ensemble concourent à la mise en place des politiques publiques, et appréhender leurs pratiques et leurs trajectoires (K. Akoka).

Reste que les frontières entre contrainte et départ volontaire d'une part, entre motivations politiques et économiques d'autre part, ne paraissent pas entièrement étanches. Dès le XIXe siècle, les pouvoirs publics dénoncent des « faux » réfugiés politiques, qui ne seraient que des immigrés économiques et donc, toucheraient indument les subsides versés par l'Etat (Diaz). Cette suspicion des pouvoirs publics, qui tire un fil à travers deux siècles d'histoire de l'exil et du refuge, cette difficulté à catégoriser sans hésiter dessine une césure au sein des recherches. Pour certains, il s'agit justement d'en faire un objet d'étude, de réfléchir aux conditions

de la production de normes et de catégories, de travailler sur l'évolution du statut depuis l'entre-deux-guerres, de comparer d'un pays à l'autre les différences introduites par les fonctionnements administratifs, d'analyser le rôle des acteurs non étatiques, mais aussi les trajectoires individuelles, les contournements et les mobilisations (A. Angoustures et D. Kevonian). Pour d'autres, cette impossibilité à faire catégorie doit conduire à la rejeter comme objet d'étude, car elle peut mener à une instrumentalisation des résultats de la recherche par les pouvoirs publics et même servir de référence dans la négociation d'accords internationaux. La dichotomie réfugié-immigré serait, d'une certaine manière illégitime, puisque le chercheur ne peut pas s'ériger en expert et décider de la légitimité des uns fondée sur le droit international, et l'illégitimité des autres fondée, elle, sur des motivations économiques ou familiales.

Des réfugiés au travail

Quel que soit le regard porté sur la catégorisation, les recherches en cours montre la place centrale occupée par le travail dans les stratégies des exilés et dans les politiques menées à leur encontre. Ainsi, les travaux récents sur l'exil italien au XIXe siècle mettent en lumière l'imbrication étroite des aspects politiques et économiques. Dans les années qui précèdent l'unité du pays, les confiscations des biens font partie de l'arsenal de sanctions mises en œuvre par les États contre leurs opposants politiques. Mais un certain nombre de ces derniers parviennent à échapper en transférant ces biens financiers à des membres de la famille restés en Italie, et continuent à gérer leur fortune à distance (C. Brice). On est donc très loin de la figure du « martyr » popularisée par la « geste mémorielle » du Risorgimento, qui fait de l'opposant un exilé ruiné et dépossédé de ses biens.

Au XXe siècle, les travaux des historiens ont aussi montré l'imbrication de la protection juridique des réfugiés et des approches économiques. Dans l'entre-deux-guerres, la France profite de son influence à Genève pour orienter les politiques en fonction de ses besoins économiques et démographiques. Elle favorise ainsi la mise en œuvre d'une politique de recrutement international de main d'œuvre parmi les réfugiés, et leur transfert vers la France depuis les pays de premier asile. Toujours dans l'entre-deux-guerres, le Bureau international du travail essaie de mettre en place une régulation mondiale des migrations, via le travail et le placement professionnel, qui concerne au premier chef les réfugiés apatrides privés d'emploi (P.-A. Rosental). Pendant la drôle de guerre, les étrangers internés par la République, peuvent être libérés s'ils s'engagent à travailler dans les Compagnies de Travailleurs Étrangers. Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, l'Organisation internationale des réfugiés prend en charge les politiques de réinstallation des réfugiés, une fois abandonnée la stratégie alliée de rapatriement. Dans le double contexte de la guerre froide et de la reconstruction, l'OIR tient alors le rôle d'une agence de placement au service des pays occidentaux. Elle organise des formations pour les réfugiés dans les camps de personnes déplacées ; elle fait venir des agents recruteurs et ses équipes sillonnent le monde pour convaincre les gouvernements d'ouvrir leurs portes, et les entreprises d'embaucher.

La redéfinition juridique du refuge à travers trois cas : les réfugiés environnementaux, les déplacés internes, la protection subsidiaire

Les flux migratoires récents ont largement remis en cause les cadres juridiques du refuge (*cf. supra*). De nouvelles catégories émergent dans un contexte de « glissement généralisé des catégories de migrants par rapport aux systèmes juridiques qui les définissent » (C. Wihtol de Wenden). Dans un espace international mondialisé, il s'agit d'identifier les acteurs multiples qui peuvent accorder le droit de sortir ou de rentrer, selon des critères qui autorisent et rendent légitimes certaines mobilités au détriment d'autres. Les travaux récents portent ainsi sur l'analyse de la norme juridique de la mobilité et sur ses contenus en termes de droits, à l'échelle mondiale d'une part, et de la communautarisation avancée du droit d'asile européen. Dans le cadre contraignant de la convention de Genève, certaines situations actuelles de réfugiés les obligent à devoir

prouver le caractère forcé de leur migration, face aux obstacles posés par les pays d'accueil qui cherchent à dissuader les « faux demandeurs » d'asile, par la dissuasion, l'endiguement, le refoulement et le rejet de la demande (L. Legoux)

Au croisement des sciences de l'environnement et des migrations, le champ de recherche sur les réfugiés environnementaux connaît un développement sans précédent (F. Gemenne). L'intérêt est pourtant récent : après quelques mentions dans les années soixante-dix, il faut attendre 1985 pour que le terme de "réfugié environnemental" apparaisse pour la première fois dans un rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement. Les travaux académiques sur le sujet se développent à la fin des années 90, pour connaître une croissance exponentielle depuis le milieu des années 2000, suite à plusieurs catastrophes naturelles majeures, telles que l'ouragan Katrina ou le tsunami en Asie du Sud-Est. Les chercheurs spécialisés en sciences de l'environnement ont adopté une approche alarmiste dans le but d'alerter l'opinion et les politiques sur la nécessité de protéger l'environnement. Les chercheurs spécialisés sur les migrations se sont saisis de la question plus tard. Le débat entre les deux disciplines distingue deux positions : les premiers insistent sur le "risque migratoire" que représente la crise écologique ; les seconds sont sceptiques quant à l'émergence d'une catégorie migratoire supposément nouvelle et cherchent plutôt à replacer les migrations environnementales dans une théorie plus générale des migrations. Il s'explique par la faiblesse d'un corpus de recherches empiriques systématiques. Les études disponibles sont extraites du projet européen EACH-FOR (*Environmental Change and Forced Migration Scenarios*, www.each-for.eu) mené entre 2007 et 2009. Elles ont pour la plupart été réalisées en réseau par des chercheurs d'universités ou de laboratoires scientifiques situés dans les régions concernées. Les recherches plus récentes abordent la question des cadres normatifs et opérationnels dans lesquels ces flux migratoires s'opèrent. L'état du débat français sur la protection des "déplacés environnementaux", internes ou externes, forcés ou volontaires, est en relation avec les positions des deux organisations internationales en première ligne sur la question des migrations environnementales, le Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR) et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) qui un éclairage essentiel sur la gouvernance et la protection de ces migrations dans les textes et sur le terrain des dispositifs d'aide. Les spécialistes mettent en avant l'inadaptation des protections juridiques existantes. Même si le choix des termes ("réfugié" ou "déplacé") reste un point de discussion non tranchée, un débat doctrinal est en cours concernant l'opportunité d'instruments juridiques nouveaux.

Les déplacés internes, qui ne traversent pas de frontières, fuient des persécutions dues à des guerres et conflits émanant des Etats, des partis, d'organismes contrôlant ces Etats ou un territoire, ou de personnes privées lorsque les autorités ne sont pas en mesure d'offrir une protection à ses ressortissants. Ils peuvent fuir des craintes de persécutions. L'exode rural dans plusieurs régions du monde continue de provoquer des déplacements de population par la raréfaction des ressources, des opportunités de travail, et d'autres motifs de privation de biens. Le phénomène de l'accaparement des terres qui a cours en Afrique et en Asie. Ces déplacés affluent dans les métropoles victimes d'une urbanisation galopante. D'autres fuient des pressions familiales (mariages forcés), des menaces corporelles ou mutilations sexuelles exercées dans leur communauté d'origine. Le droit d'asile ne s'applique pas pour ces populations qui demandent souvent une protection dans des camps humanitaires gérés par l'ONU ou des ONG, parfois dans des situations d'impasse juridique (M. Agier).

Si elles souhaitent bénéficier de la protection subsidiaire (introduite en France par la loi du 10 décembre 2003 relative au droit d'asile par exemple), d'autres critères s'appliquent comme des menaces graves (peine de mort, torture, peines ou traitements inhumains et dégradants), menace grave en raison de violence généralisée, à la discrétion des administrations en charge du droit d'asile. L'Union européenne apparaît comme l'espace de protection le plus performant à l'échelle mondiale car les Etats membres possèdent des systèmes

d'asile fondés sur les critères internationaux des droits de l'Homme. Ils ont développé une politique d'accueil communautaire (règlement Dublin II adopté en juin 2013) mais se montrent pourtant incapables d'apporter une réponse commune et satisfaisante aux flux de personnes qui gagnent leur territoire et cherchent à obtenir une protection.

1.2.2 Migrations et développement

La recherche française est reconnue internationalement pour l'ancienneté et la qualité de ses travaux sur ce thème, grâce notamment aux réseaux de recherche dans les pays d'origine des migrants sur le continent africain, sud américain et en Asie du Sud.

La question des effets de la migration sur les pays d'origine des migrants a largement été étudiée dans la littérature. Dans les années 1960, les premières réflexions de la recherche économique sur ce sujet ont reposé sur le modèle de l'économie néoclassique. Elle a insisté sur la convergence économique des pays et les transformations structurelles peuvent se faire grâce à la mobilité des personnes et des capitaux. Ces flux migratoires sont généralement originaires des pays moins développés, où le facteur travail non qualifié est abondant et le facteur capital est plus rare. Si la mobilité du facteur travail mène à un équilibre entre l'offre et la demande de main d'œuvre, ces théories ont eu tendance à minimiser l'importance des effets négatifs des migrations.

Brain drain

L'analyse du rôle des migrations dans le développement des pays d'origine a connu un revirement important dans les années 70. Un courant pessimiste, inspiré par la théorie de la dépendance et la théorie de la croissance endogène, s'est déployé dans les années 1980 et même 1990. La recherche a mis l'accent sur un système mondial qui se caractérise par des mécanismes d'exploitation et de pillage des pays en développement par les pays développés, manifestés par une récupération des ressources naturelles et humaines de la périphérie par le centre, causes du sous développement. Ces théories influencent alors les réflexions sur le « brain drain » ou la fuite des cerveaux. Les économistes ont dénoncé ses effets néfastes sur les pays en développement. Les théories de croissance endogènes ont considéré les migrations comme un facteur ralentissant la croissance économique des pays d'origine. Plus précisément, l'émigration joue défavorablement sur la productivité et la richesse des pays d'origine car elle cause une perte globale de capital humain pour ces pays.

L'impact des migrations qualifiées sur les pays d'origine

La littérature portant sur l'impact de l'émigration qualifiée sur les pays d'origine débute en particulier dans les années 1970. Le fait qu'un individu quitte son pays pour s'installer dans un autre est perçu comme extrêmement néfaste et comme une perte d'autant plus importante que le migrant en question est jeune et diplômé. Jusqu'aux années 1990, les données harmonisées sur les migrations internationales par niveau d'éducation ou de qualification étaient absentes. Par conséquent, ces modèles ont été plus descriptifs qu'analytiques et semblent insuffisants pour analyser l'incidence de la fuite des cerveaux.

Les transferts de fonds

Dans les années 1990, avec la hausse ininterrompue des montants des envois de fonds des migrants - dépassant même, dans certains cas, les aides au développement et les investissements directs étrangers, plusieurs travaux de recherche ont mis en lumière de nouveau les effets bénéfiques de la migration internationale sur les pays de départ des migrants. Les migrants qui transfèrent de l'argent sont ainsi perçus comme des acteurs du développement de leur pays d'origine et leurs transferts sont parfois au cœur des dynamiques de développement local. Mais les gains de la migration dépendent aussi du niveau de

développement économique du pays d'origine. Pour examiner les conséquences des transferts des migrants sur le développement des pays d'origine, la recherche questionne les raisons qui poussent ces individus à envoyer des fonds à leur famille restée au pays ainsi qu'à leur communauté d'origine. Plusieurs études se sont intéressées aux facteurs qui déterminent les incitations des migrants à envoyer leurs économies à leurs familles. En revanche, il conviendrait au préalable d'étudier les causes des migrations qui peuvent porter aussi bien sur les déterminants de la décision de migrer de l'individu dans une optique microéconomique que sur les facteurs macroéconomiques relatifs aux économies de départ et d'accueil des migrants. De plus, les motivations des migrants pour quitter leur pays sont multiples, il est clair que le départ à l'étranger n'est pas toujours en rapport direct avec l'emploi, il peut s'agir aussi du regroupement familial, de la poursuite d'études, ou d'asile.

Les autres types de transfert

Au-delà de ces effets, les migrations peuvent amener à la diffusion de normes et de valeurs sociales (valeurs démocratiques par exemple) dans les pays d'origine. En effet, le développement d'un pays comprend plusieurs dimensions : économique, sociale, humaine et culturelle. D'où l'intérêt d'étudier tous les effets potentiels des migrations et des transferts de fonds. Encore aujourd'hui, l'impact de la migration sur le pays de départ reste controversé et difficile à évaluer, car les migrations ont des effets parfois indirects (spillovers) et échelonnés dans le temps. De plus, les gains dépendent en grande partie de la nature du flux migratoire : migration temporaire versus permanente, migration hautement qualifiée ou regroupement familiale.

1.2.3 Genre et migrations

En dépit de quelques travaux pionniers, les migrations féminines ont longtemps été l'angle mort de l'histoire de l'immigration et des débats contemporains, « confortant l'ancienne dichotomie entre hommes en mouvement et femmes sédentaires » (Green, 2012). Or, la féminisation des flux migratoires est ancienne, et s'affirme nettement sur le plan statistique depuis la fin des années 1990 dans les sociétés européennes. La recherche s'est interrogée sur les raisons d'un tel déficit de visibilité et de reconnaissance de la place des femmes dans les migrations. Sous la conduite de Mirjana Morokvasic, une figure pionnière dans les recherches croisant genre et migrations depuis trente ans, des travaux ont analysé tout d'abord les conditions de la « visibilisation » de cet objet de recherche dans l'agenda académique. Le thème des migrations féminines y émerge en même temps que le changement de paradigme qui dominait les politiques migratoires menées jusqu'en 1974, date de la fermeture des migrations de travail dans les pays européens du Nord. Les études montrent les conséquences durables, en terme de représentations, de l'inscription des femmes migrantes comme nouvelle catégorie de bénéficiaires des mesures sociales mises en place dans le cadre du regroupement familial. Le changement de cap des politiques publiques va désormais assigner aux migrantes un rôle limité dans les dynamiques migratoires et une place en retrait dans les sociétés d'accueil.

En histoire, un premier grand colloque tenu à Paris en 2006, fait l'état des lieux sur les liens entre genre et migrations, dans le temps long. Il traitait notamment des questions du travail, de sexualité et des représentations (Lillo et Rygiel 2006). D'autres recherches plus récentes mettent l'accent sur les nouveaux profils des candidates à la mobilité internationale, souvent plus qualifiées que les générations précédentes et plus déterminées à s'affranchir de leur milieu familial et social en partant vivre ailleurs. Même au prix d'un déclassement professionnel initial. Si leur éducation et leurs diplômes ouvrent la voie aux visas, de manière systémique, les plus qualifiées des femmes parviennent difficilement aux positions sur le marché du travail auxquelles elles auraient droit. Il faut donc combiner plusieurs critères, dont ceux des compétences, du capital social et culturel, pour expliquer l'invisibilité actuelle des femmes dans les positions économiques les plus enviables où elles sont pourtant présentes grâce à leur énergie et à leur stratégie.

Enfin, depuis les années 1990, des études portent sur les réseaux associatifs des femmes, souvent selon leur origine géographique et dans le cadre de monographies. Elles abordent cette problématique de l'engagement féminin ou au féminin pour souligner combien cet investissement des migrantes dans les associations et les actions citoyennes les aide à s'extraire des images qu'on leur accole : elles s'expriment en donnant à voir d'autres facettes de leur réalité sociale et en privilégiant des formes de transmissions culturelles vers d'autres générations et vers la société d'accueil. Elles gagnent aussi une reconnaissance sociale et politique et accèdent, pour certaines d'entre elles, à des carrières.

Une femme d'origine étrangère aujourd'hui en France est-elle plus exposée aux discriminations directes ou indirectes que les autres ? La problématique de la double discrimination prolonge et complète le champ propre aux discriminations raciales (A. Alaoui). Les travaux de recherche, qui vont croissant sur ces phénomènes à la fois sexistes et racistes, s'exposent peu aux approches européennes. En France, pourtant, la production des savoirs mobilise les approches en terme d'intersectionnalité. Néanmoins, ces études n'ont pas encore réussi à avoir des répercussions notables dans le domaine politique ou juridique qui est essentiel aux acteurs spécialisés. L'enjeu est arrivé sur l'agenda français des politiques publiques par la voie de Bruxelles, à la faveur des directives européennes "anti-discrimination" en 2000. Seul le rapport de la Commission européenne en 2007 aborde le thème des discriminations multiples. Mais le contexte actuel ne se prête pas à une adaptation française. Le dispositif juridique pâtit en France d'une approche monocritère extrêmement contraignante : pour déposer leur plainte, les femmes d'origine étrangère, toutes nationalités confondues, doivent arbitrairement choisir entre sexisme et racisme pour qualifier les discriminations qu'elles subissent. Faute de dispositifs adéquats, la France a pris du retard, contrairement à la Grande-Bretagne ou à la Suède qui font figure de pionniers en Europe. Cette "double peine" vécue par des femmes d'origine étrangère dans notre société ne peut suffire à comprendre toutes les situations de discrimination qu'elles subissent. En période de crise, quand la "préférence nationale" reprend le dessus pour justifier des concurrences illégales, une autre forme de différenciation tend à s'affirmer. La logique sociale accentue la vulnérabilité des femmes : elles sont assignées à résidence dans les quartiers populaires, en situation d'exclusion ou de fragilité sociale, et souvent en charge de familles monoparentales. La question est donc aujourd'hui de lancer des recherches plus approfondies sur les migrations en associant genre, origine et classe à l'analyse des modes d'intégration et des représentations sociales dominantes.

1.2.4 L'utopie d'un droit universel à la migration

Les études mettent en lumière le caractère structurel des phénomènes migratoires liés aux effets des inégalités d'un monde globalisé. Or, les migrations internationales sont perçues dans les sociétés d'immigration comme des problèmes à résoudre, des crises passagères et des menaces à endiguer. Les traiter comme des crises conjoncturelles et régionalisées induit un jugement normatif autour de représentations négatives. Cet état d'esprit reflète la prégnance du paradigme de l'immobilité dans les représentations des sociétés contemporaines, y compris au sein de la communauté scientifique (F. Gemenne). La distinction binaire entre les étrangers et les nationaux, entre « eux » et « nous » méconnaît les situations de double nationalité, double culture, double citoyenneté, et contribue, parfois de manière non intentionnelle, à essentialiser et isoler les étrangers, migrants, immigrés et réfugiés dans les sociétés d'immigration en vertu de leur origine. Il s'agit de comprendre les logiques des frontières politiques, culturelles, identitaires et imaginaires qui tendent à se renforcer de nos jours et d'analyser la manière dont l'interpénétration des réalités migratoires dans les sociétés contemporaines fabrique du cosmopolitisme et de la diversité.

Au sein des études en SHS, l'hypothèse d'une ouverture des frontières est au contraire en débat, à contre-courant de l'agenda politique des Etats qui envisagent leur fermeture et leur contrôle comme le seul horizon possible. Les travaux prospectifs considèrent quels seraient les effets d'un monde sans frontières et

comment cette situation peut constituer à long terme une priorité, une utopie dont les travaux doivent donner du sens. Les études apportent des réponses chiffrées et argumentées au grand débat qui secoue les régions du monde exposées aux migrations sur cette problématique. L'Europe devenue l'une des premières régions d'immigration du monde aux cours des dernières décennies accorde peu de place dans sa définition d'une citoyenneté ou identité européenne aux migrations, mêmes intra-communautaires, alors que l'Union a été la première région à mettre en place la liberté de circulation, d'installation et de travail des Européens et le droit de vote local des populations communautaires. Elle pourrait, comme le suggère Catherine Wihtol de Wenden, être un laboratoire d'observation des processus communs de souveraineté, le contrôle à distance des frontières externes, une citoyenneté en lien avec le voisinage méditerranéen et est-européens. Cette auteure insiste sur le fait que le droit à la mobilité doit pouvoir devenir un bien public mondial, et donc un objectif à long terme. La cartographie mondiale des flux montre que les deux tiers de la population mondiale ne peuvent actuellement pas circuler librement, compte tenu des politiques migratoires mises en place par des pays soucieux de préserver et d'affirmer leur souveraineté nationales sur leurs frontières comme de donner des gages sécuritaires à des opinions inquiètes. La recherche fait également avancer l'idée d'une gouvernance mondiale de l'immigration (A. Pécoud) qui passe par une prise de conscience des apports des migrations dans de nombreux domaines. Cette timide émergence d'un droit à migrer se profile, appuyé par les conventions internationales relatives aux droits de l'homme, les ONG, les associations et mouvements sociaux. En matière de droit des migrants, la Convention des Nations unies sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille apparaît comme l'instrument le plus abouti. Adoptée par l'ONU en 1990 et rentrée en vigueur en 2003, elle n'a été ratifiée que par des pays de départs de migrants. Elle reste trop limitée dans ses capacités à apporter une protection à des migrants de plus en plus précaires. Avec une grande diversité des approches, ces travaux permettent de faire le point sur les politiques d'immigration et d'intégration des grands pays industriels et montre que le chemin reste encore long pour faire admettre que les migrants, quelle que soit leur situation juridique, ont des droits imprescriptibles.

1.3 Les effets sur (et de) la société d'installation

1.3.1 Les apports

Les apports démographiques

Les études démographiques sur l'immigration sont anciennes en France et bénéficient de données statistiques permettant de mesurer les effets sur la longue durée. L'apport démographique des migrations aux sociétés d'installation se mesure d'abord par un solde migratoire positif (excédent des entrées sur les sorties). Si avant 1974, la France connaît la plus forte immigration d'Europe, dans les années 90, c'est l'Allemagne qui prend le relais (migrants de « retour », migrants turcs, réfugiés des Balkans puis du Proche-Orient). Mais contrairement à l'Allemagne, le solde migratoire en France est relativement faible, non pas en raison de sorties de populations immigrées du territoire mais en raison du nombre très stable d'entrées sur le territoire et de la compensation par la naturalisation importante d'étrangers qui rejoignent ainsi la communauté nationale d'un point de vue statistique (F. Héran).

Par ailleurs, la migration en France complète une croissance démographique naturelle unique en Europe, alors qu'en Allemagne la migration se substitue à une baisse démographique. Des travaux portent également sur les apports démographiques de la deuxième génération de l'immigration (à partir de l'étude de la trajectoire des parents), de ces descendants de migrants qui souvent disparaissent des statistiques concernant les étrangers. Ces apports représentent 22 % de la population française et met de nouveau l'accent sur l'ancienneté de l'immigration. Enfin, des études font une estimation de l'apport démographique si la France n'avait pas connu de migration depuis 1946. Si on prend en compte le baby-boom et les effets du recul de la

mortalité sur cette période, on observe que l'immigration la France a globalement contribué à la croissance démographique dans des % sensiblement équivalents à ceux des autres causes. Elle serait même plus importante si on considère les effets des mariages mixtes et des populations dont au moins un parent est né étranger à l'étranger.

Face au vieillissement de la population active en Europe, plusieurs économistes se sont interrogés sur la nécessité d'une « migration de remplacement » d'une population manquante. En réalité, de nombreux pays européens sont confrontés à la réduction des taux de natalité et à l'allongement de l'espérance de vie. La France reste cependant, avec l'Irlande, le pays le plus fécond d'Europe, même si elle connaît, elle aussi, une forte poussée de la part des 65 ans et plus dans la population. A cause de cette situation démographique inquiétante, l'équilibre financier des systèmes de retraite par répartition en Europe pourrait être difficile à atteindre. Afin de contrecarrer ce processus du vieillissement des populations, les débats académiques s'articulent souvent autour du rôle de la migration des jeunes dans la croissance de la population active.

Les conséquences économiques de l'immigration

Plusieurs recherches relatives aux conséquences de l'immigration pour les économies des pays d'accueil ont récemment été développées, en questionnant l'impact des flux d'immigration sur le marché de l'emploi, en évaluant de quelle manière ces flux influencent-ils l'emploi et les salaires des natifs et en analysant la nature de leurs effets sur les dépenses sociales notamment. Contrairement aux Etats-Unis où les recherches ont investi depuis plusieurs décennies ces thématiques, la France atteste d'un certain retard alors que l'immigration de travail a été pendant plus de 30 ans majoritaire dans le secteur industriel et dans certains services comme dans le secteur agricole. Récemment certains auteurs se sont attachés à évaluer les effets de l'immigration en France sur l'emploi et les salaires. On peut souligner que l'immigration est souvent accusée d'être responsable du chômage mais la réalité des flux migratoires est trop souvent méconnue. En fait, contrairement à la majorité des autres pays européens, en France la migration pour motif économique ne dépasse pas 10% de l'ensemble des admissions au séjour accordées aux ressortissants de pays tiers, alors que plus de la moitié du flux d'entrées s'expliquent par des motifs familiaux. Cette immigration familiale qui « s'impose » à la France en vertu du droit fondamental de vivre en famille ne peut pas être gérée en lien avec les objectifs économiques. Mais cette migration peut entraîner des dynamiques d'entrepreneuriat dit « ethnique » (même si cette terminologie est peu usitée en France) et d'ouverture de commerces dits « communautaires », dessinant des nouvelles centralités commerciales (M. Chabrol) qui s'appuient sur les réseaux internationaux des migrants dans les villes françaises et permettent aux migrants et leurs descendants d'accéder au marché économique quand leurs chances d'insertion sur le marché du travail sont limitées en raison des discriminations.

Les travaux sur les effets de l'immigration sur le marché du travail français n'observent aucune conséquence susceptible sur les salaires ou l'emploi ou bien un effet généralement transitoire ou très faible. Ceci s'explique principalement par le fait que les migrants et les natifs ne sont pas parfaitement substituables et n'occupent pas les mêmes emplois. De plus, les résultats empiriques dépendent à la fois de la méthode et de l'échelon (national ou régional) considérés. A titre d'exemple, dans son étude des conséquences du rapatriement des pieds noirs d'Algérie en 1962, Hunt (1992) compare l'évolution des taux de chômage et de salaires dans les départements et souligne qu'une augmentation du nombre de rapatriés aurait augmenté à la fois le chômage des natifs de 0,2% mais aussi le salaire annuel moyen de 1,3%. Cependant, certains auteurs constatent un effet beaucoup plus positif de l'immigration sur les salaires. Ainsi, ayant étudié la période allant de 1962 à 1999, ils soulignent qu'une croissance de 10% de l'immigration augmenterait le salaire des natifs de 3%. Selon les auteurs, l'immigration entraînerait aussi une réallocation des natifs vers des emplois de meilleure qualité.

En France, l'immigration est souvent perçue aussi comme un élément aggravant le déficit public. Récemment, quelques travaux ont tenté d'évaluer les liens entre l'immigration et les finances publiques dans le cas de la France. C'est le cas de l'étude de Chojnicki et Ragot (2012) qui évalue la contribution de la politique migratoire à la réduction du besoin de financement de la protection sociale, sur l'horizon du processus de vieillissement démographique (à savoir 2050). Ils estiment qu'une politique migratoire ambitieuse contribuerait à une réduction du fardeau fiscal du vieillissement démographique en 2050 d'un peu plus de 20 % sans critère de sélection et d'environ 30 % avec une politique très sélective (en faveur des travailleurs qualifiés).

Apports culturels des migrations

En raison de l'ancienneté des migrations en France, le domaine culturel est devenu un nouveau chantier de la recherche historique et suscite des questionnements stimulants sur la manière dont les cultures et les patrimoines – matériels ou immatériels – des migrations successives ont participé à la fabrication de la société française. De nombreux travaux s'intéressent aux effets de l'installation des immigrés sous l'angle des dynamiques culturelles, en particulier des formes d'implantation, transplantation, hybridation des cultures vernaculaires (usages linguistiques, pratiques culinaires et corporelles, musiques, religions, etc.) selon les contextes locaux d'installation (D. El Yazami, Y. Gastaut, N. Yahi; J. Ponty; S. Mourlane, D. Païni). Les travaux portent aussi sur les objets, les récits et les mémoires que les migrants emportent avec eux, conservent et transmettent ou pas aux générations suivantes et la société générale (voir la collection anthropologique de la Galerie des dons du Musée national de l'histoire de l'immigration, les musées de ville qui rajoutent des salles sur l'histoire des populations venues d'ailleurs, le projet en ligne de collectes associant objets et récits migr-objet, etc.). Les transmissions culturelles d'une génération à l'autre ont été étudiées par l'enquête *Trajectoires et Origines* qui constate pour la plupart des populations immigrées, une perte des références culturelles et identitaires sous l'effet d'un modèle culturel dominant qui tend à rendre invisible ou peu légitime les différences. Les situations de double appartenance culturelle sont généralement perçues comme un entre-deux malaisé voire conflictuel alors que les études montrent au contraire que le bilinguisme et les ressources culturelles plurielles sont source de richesse et d'innovation pour l'individu et la société. Des travaux montrent également des représentations négatives des cultures migrations post-coloniales, renforcée depuis les années récentes par la montée de l'islamophobie (H. Hajjat).

D'autres études s'intéressent aussi aux arrivées et aux contributions des artistes étrangers à la création artistique en France, ces « étrangers qui ont fait les arts et belles lettres » qui sont la renommée internationale de la France. De nombreuses biographies, des études sur différents mouvements artistiques comme l'école de Paris ou la photographie sociale, mais aussi la haute couture, montrent ce qu'ils doivent de la présence de ces artistes étrangers et aux références culturelles et codes esthétiques qu'ils ont apporté avec eux dans les scènes artistiques françaises. D'autres travaux portent sur les représentations des phénomènes migratoires à travers les créations contemporaines. Intriguée par cette approche avant-gardiste, la recherche s'est mise au service d'une réflexion plus large sur le sens de cette émergence des problématiques migratoires dans le domaine artistique. Plusieurs travaux menés dans le champ de l'histoire culturelle ou de la sociologie de l'art associé aux problématiques migratoires constituent aujourd'hui des domaines très attractifs. D'une part, l'analyse des expressions artistiques qui prennent comme problématique les réalités migratoires, qu'elles soient issues d'artistes d'origine étrangère ou non. Histoires vécues, dénonciations, reconnaissance ou engagement, toutes les expressions artistiques sont analysées en montrant la diversité des démarches et des œuvres. D'autre part, les représentations des migrations ou de l'autre perçu comme étranger, exilé, migrant, et qui sont inscrites dans les productions artistiques contemporaines. Ainsi, les relations de l'art avec les dynamiques culturelles et sociales issues des migrations permettent de nous faire comprendre pourquoi les phénomènes migratoires sont devenus un des enjeux de la scène artistique mondiale. Il s'avère que les migrations dynamisent une

création occidentale quelque peu essoufflée en introduisant des thèmes fondamentaux comme le rapport à l'altérité, les mobilités humaines, les mutations des modèles culturels, etc. Ces thèmes « venus de l'extérieur » font désormais partie intégrante des questionnements internes au champ artistique. On y observe le passage d'un art postcolonial à un art transnational jouant avec les frontières, les identités, les enracinements, ou s'en jouant, pour libérer les expressions individuelles ou collectives (en tant que porte-parole de populations marginalisées), et capable de faire émerger des questionnements sur les codes esthétiques dans toutes les disciplines artistiques.

1.3.2 Les enjeux des représentations

En France, la question des représentations et des imaginaires s'est inscrite très tôt à l'agenda de la recherche (R. Schor), engageant la réflexion sur les manières de voir « l'étranger » dans la société. Il s'agit alors de travailler non pas sur sa définition juridique, mais sur le portrait qui se dessine à travers le débat public, les écrits et les témoignages, la production médiatique et la création artistique. Cet « étranger » des représentations s'avère souvent bien différent de ce que la loi peut en dire. Car on peut être un national mais défini comme « étranger » aux yeux de la société. Sont ainsi frappés d'altérité, dans la longue durée, ceux qui pratiquent une religion minoritaire, les populations issues des DOM-TOM, un colonisé à qui l'on refuse une citoyenneté pleine et entière, les immigrés naturalisés et leurs enfants français.

Cette histoire des représentations, qui mobilise historiens, sociologues mais aussi linguistes et sémiologues, se construit comme une histoire au second degré, attelée à prendre la mesure de l'esprit public, de ses contradictions et de ses modalités d'expression. Elle révèle les liens complexes qui relient les imaginaires et le réel ; elle travaille à partir d'une temporalité singulière et des acteurs spécifiques, avec ses propres sources, toujours attentive à prendre en compte leur extrême polysémie et la multiplicité de leurs points de vue. À cet égard, la presse apparaît durablement comme une source féconde, les programmes de numérisation (Gallica pour la BNF) ouvrant la voie à de nouveaux travaux, comme le sont les médias audiovisuels.

Dans ce champ de recherche, les approches peuvent s'avérer contradictoires. Certains chercheurs proposent de broser un panorama général et de travailler sur « la France » et « les étrangers ». D'autres choisissent de réduire le champ d'étude à un média, ou un événement, pour saisir l'opinion avec une méticuleuse précision. Quoi qu'il en soit, l'histoire des représentations tire deux fils dans le temps. D'abord celui des invariants dans le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, nourris de l'ancestrale peur de l'autre qui menacerait l'identité du pays, mais aussi de la conviction, affichée ou non, d'une hiérarchie dans les origines : peur de l'inconnu et d'une autre manière d'être au monde ; peur du sédentaire face à l'errant et au « barbare » ; peur de la maladie dont l'étranger serait porteur ; peur de l'invasion ; peurs liées à la sexualité. D'autres stéréotypes, directement articulés aux migrations contemporaines, font aussi continuité. À titre d'exemples, depuis le XIXe siècle : l'étranger prendrait le travail des Français et profiterait de la générosité du pays ; il représenterait une menace par ses activités politiques, clandestines et violentes ; il serait un cheval de Troie, espion et/ou complice de l'ennemi ; pour les plus riches, il chercherait à s'accaparer les richesses du pays, en s'appuyant sur la force d'un capitalisme cosmopolite.

Les représentations reflètent aussi les questionnements contemporains du temps de leur énonciation. Aujourd'hui, elles répètent les mêmes stéréotypes : « jeune de banlieue », émeutes, terrorisme pour la France ; réfugiés et migrants à Calais, sur les routes des Balkans ou sur les radeaux de Méditerranée, pour l'international. Tout cela conduit les chercheurs à intervenir, parfois dans l'urgence de l'actualité, pour déconstruire les raccourcis médiatiques. Ils reprennent aussi la question des figures visuelles, leur construction et leur diffusion, pointant la répétition de certaines images. Soit, pour les circulations : la file, la vague, la valise, les femmes à l'enfant représentées en *mater dolorosa*. Dans cet ensemble néanmoins, il faut nuancer les

représentations en fonction des origines. Les migrants originaires du Maghreb ou de l'Afrique sub-saharienne, déjà discriminés dans la vie quotidienne, incarnent plus que les autres, et depuis longtemps, cet « Autre » à jamais étranger, témoin les travaux de Georges Mauco dès 1932, et les enquêtes de l'INED dans l'immédiat après-guerre (A. Escafré Dublet et L. Kesztenbaum).

Ainsi, ces stéréotypes, qui essentialisent les migrants à leurs origines, ne peuvent pas être détachés des héritages coloniaux. Les travaux sur le post-colonialisme ont fait de ces continuités leur principale grille de lecture (*cf. infra*). Mais une partie des chercheurs, souvent historiens, plaident pour une approche plus nuancée, soulignant la complexité de l'histoire coloniale et de ses conséquences à long terme sur la société française. Même si « l'Arabe » peut être un dénominateur commun, même si l'on peut repérer des continuités entre représentations des colonisés et celles de leurs descendants installés en France et/ou devenus français, ni les populations maghrébines ici, ni les colonisés dans les territoires coloniaux, n'étaient identiques, à tous moments et en tous lieux. Par ailleurs, la colonisation ne peut être représentée comme un bloc homogène, sans conflits ni contradictions (E. Sibeud, entretien 2017), et les discours ne se confondent pas avec les actes, repérables dans les archives.

Dans tous les cas, et c'est l'un des acquis de la recherche, ces représentations ne sont jamais détachées de la gestion politique et administrative des immigrés, qui tout à la fois les reflète et les produit. En effet, dans la longue durée, la construction des catégories, le choix des populations à exclure ou à intégrer, se font aussi à partir de ces représentations, qu'il s'agisse des naturalisations, de la gestion des flux migratoires, des recrutements organisés de main d'œuvre ou des politiques de logement par exemple. L'action publique ressort alors d'un passage à l'acte dont les discriminations sont aujourd'hui le symptôme (*cf. infra*).

Enfin, la thématique même des représentations a subi des inflexions au cours de la dernière décennie. Elle s'est élargie à une histoire sociale des conditions de sa production et de sa diffusion, au delà de l'analyse de ses contenus. L'investissement croissant de l'État dans le domaine culturel a également conduit à reprendre la thématique à nouveaux frais en travaillant sur l'articulation entre politiques culturelles et politique en direction des immigrés (A. Escafré-Dublet 2014 ; D. El Yazami, Y. Gastaut, N. Yahi), pour réfléchir aux moyens de « faire société » et de créer du commun (*cf. infra*).

1.3.3 Les engagements contemporains

Le thème des migrations a été longtemps marginal au sein de la science politique. C'est à partir de la fin des années 70 que la sociologie politique commence à traiter ce que Catherine Wihtol de Wenden, pionnière dans ce domaine, a appelé la « politisation du non politique », à travers les conflits dans l'entreprise, les grèves des foyers ou de « clandestins » et les mouvements associatifs. Ces mobilisations sont analysées comme les expressions d'une citoyenneté de résidence par des acteurs perçus essentiellement comme des travailleurs dans l'univers de l'usine et du syndicalisme. Le thème de l'islam dans les débats politiques et publics commence également à émerger dans le champ académique. Les comparaisons européennes s'intéressent aux processus politiques de conquête et de reconnaissance des droits sociaux et politiques des immigrés et aux formes d'institutionnalisation de l'islam.

Le début des années 80 marque un tournant majeur dans la prise en compte des populations immigrées dans l'espace politique sous la pression d'une actualité chargée : les actes racistes se multiplient dans un contexte de crise qui s'affirme par un changement de cap du gouvernement socialiste et la montée du Front national (Y. Gastaut 2016). Les travaux portent sur la politisation de la seconde génération de l'immigration qui se mobilise avec la Marche pour l'égalité et contre le racisme (1983). C'est aussi à cette époque que des études analysent les effets des politiques urbaines sur les banlieues ségréguées, les violences policières et leurs réponses en termes de violences urbaines – engagements entre localisme et ouverture à l'international. Enfin dans les

années 2000, on assiste à une mobilisation des migrants sans-papiers contre la politique d'immigration, pour des régularisations et pour l'accès aux droits sociaux qui est relayée par des recherches en sociologie. Par ailleurs, les mouvements sociaux portés par la société civile contre les politiques sécuritaires et pour un soutien aux migrants et sans-papiers dans la société française, souvent hétéroclites sociologiquement, sont perçus par la recherche comme des formes d'engagements et de militantisme originaux, en dehors des partis politiques et des syndicats. Les travaux mettent l'accent sur la participation de la société civile soucieuse de (re)donner du sens à l'accueil et à l'hospitalité contre les pratiques des pouvoirs publics et contre les replis xénophobes ou racistes (G. LeBlanc, F. Brugère). Les ONG, les associations et certaines collectivités locales adhèrent à des réseaux d'accueil en palliant les déficits des politiques publiques et en réfléchissant aux rapports à l'altérité.

La participation politique des migrants, immigrés et leurs descendants aux sociétés d'installation est appréhendée dans sa dimension civique comme processus de municipalisation des engagements fondée sur une pluralité de revendications : reconnaissance culturelle, mobilisations mémorielles, lutte contre le racisme et les discriminations. Les travaux sur la participation électorale, conditionnée à l'acquisition de la nationalité du pays d'immigration, et ceux portant sur l'intégration dans les partis politiques cherchent à identifier des logiques clientélistes, qui se concrétiseraient par des votes « ethniques » ou « confessionnels » que les résultats ne confirment pas, notamment dans l'étude *Trajectoires et Origines*. D'autres recherches s'intéressent aux affiliations politiques en relation avec les politiques diasporiques de certains pays d'origine (notamment pour des migrations diasporiques telles que chinoises, indiennes, turques, marocaines) cherchant à maintenir un lien fort avec leurs ressortissants de l'étranger par des discours nationalistes : l'analyse d'une citoyenneté transnationale postule un exercice ouvert d'une double allégeance à travers la double nationalité.

L'étude de la citoyenneté est corrélée à celle des modes de socialisation des jeunes générations, aux recompositions identitaires qui questionnent l'usage moins exclusif des jeunes générations de la citoyenneté française. Le débat sur les modèles d'intégration politique à la communauté nationale et d'adhésion aux valeurs et principes qui régissent la vie publique conduit à distinguer en Europe des pays « communautaristes » ou « assimilationnistes ». Des travaux plus récents se déploient à l'échelle européenne (France, Grande-Bretagne, Pays Bas) sur la participation des immigrés ou de leurs descendants aux institutions d'Etat (école, armée, hôpital etc.) et la manière dont ils concourent à la transformation des rapports sociaux internes en bénéficiant des opportunités d'investissement dans les rouages institutionnels des sociétés (C. Bertossi et C. Wihtol de Wenden). Représentants des cultures et des religions perçues comme extérieures à la communauté nationale, ces nouvelles élites administratives expriment une demande de reconnaissance et d'égalité des chances et de traitement.

1.3.4 Les discriminations

Les études sur les discriminations se sont développées en France à la fin des années 1990 en complément des études sur l'intégration des immigrés et de leurs descendants. Elles prolongent les études sur le racisme et l'antisémitisme qui avaient identifié des schémas de rejet ethnico-racial en relation avec les représentations des migrations post-coloniales dans les médias, les discours publics et les opinions (Urmis). L'émergence des discriminations dans le débat public français, fortement impulsé par les directives européennes (transposition dans la législation française des directives européennes sur les discriminations) au début des années 2000 n'a pas suscité de vastes programmes de recherches avant la grande loi de 2008 sur les discriminations dans l'emploi, les biens et les services et ses modifications successives. En adoptant le prisme des discriminations, le questionnement scientifique sur l'intégration des immigrés et de leurs familles ne porte plus sur leurs capacités à s'intégrer mais sur l'aptitude de la société française à assurer une égalité de traitement entre toutes les personnes et à combattre les discours et les attitudes qui freinent leur insertion dans la communauté nationale. Malgré les études qui se déploient dans divers secteurs de la société française, on

observe une l'instabilité de la terminologie utilisée, révélatrice d'une problématique sensible qui renvoie à un enjeu à la fois sociétal et politique. Les travaux croisent généralement des approches théoriques et des recherches appliquées sur un seul secteur ciblé (école, formation professionnelle, logement, entreprise, santé, etc.). La sociologie analyse le mode d'appropriation par les acteurs institutionnels et associatifs territoriaux de la question des discriminations et souligne la pertinence de l'échelon local comme espace d'action en attirant l'attention sur l'enjeu de la qualification des situations relevant des discriminations multiples et sur la construction des groupes sociaux qui en sont victimes. Elle s'intéresse à l'expérience de la discrimination des jeunes issus de l'immigration, principalement d'origine maghrébine et sub-saharienne, qui vivent des rapports sociaux cumulant domination de classe et de "race", et des formes d'humiliations et de souffrances dont les effets destructeurs ne sont pas tous mesurables. Les études se concentrent sur le monde du travail et de la formation en raison de l'ampleur des discriminations observées. À cela s'ajoutent des études sur des situations où plusieurs motifs discriminatoires interagissent simultanément et indissociablement avec un effet multiplicateur inhérent aux discriminations multiples qui ne sont pas envisagées par le dispositif juridique monocritère.

Les résultats les plus importants à ce jour sont issus de l'étude pluridisciplinaire *Trajectoires et Origines (T&O)* menée conjointement par l'Ined et l'Insee à partir de 2008 qui a mobilisé un important appareil statistique pour mesurer les dynamiques d'intégration des immigrés et leurs descendants dans tous les secteurs de la société. Cette étude a mis en lumière les « effets des origines » pour certaines populations moins intégrées dans la société française qui apparaissent comme des freins persistants, structurels et multifactoriels. Le fait religieux et les représentations des religions dans la vie sociale et l'espace public sont devenus saillants : il s'agit de comprendre le double mouvement articulé autour du renforcement de la religion dans les pays de départ mais aussi la polarisation et forte visibilité du fait religieux (pratiques, appartenance, représentations) dans la société d'accueil qui alimentent des discriminations d'une ampleur croissante. Un programme portant sur dix pays (européens et Etats-Unis) doit comparer les données statistiques, les débats nationaux, les modèles théoriques, les politiques publiques de lutte contre les discriminations.

Le Défenseur des droits a proposé de contribuer à deux exploitations des résultats de *T&O* : sur le racisme et les discriminations ethniques versus les ressources et les stratégies (Urmis) et sur les sentiments d'injustice et de ressentiments vécus à l'école (Irev). Une grande enquête porte sur l'accès aux droits et le non recours au droit (Ined, Sciences-Po Grenoble). Au plan européen, l'Agence des droits fondamentaux pilote une enquête comparative EU Midis. « *EU-MIDIS signifie « European Union Minorities and Discrimination Survey » (Enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination). Il s'agit de la première enquête à l'échelle de l'Union européenne (UE) interrogeant des groupes d'immigrés et de minorités ethniques sur leurs expériences en matière de discrimination et de victimisation criminelle au quotidien. Au vu du manque de données solides, objectives et comparables sur les musulmans dans l'Union européenne, l'enquête EU-MIDIS fournit, pour la première fois, des informations concernant l'expérience des musulmans européens en matière de discrimination et de victimisation* »⁶. C'est certainement un des domaines de la recherche sur les migrations qui à l'avenir va ouvrir de nouveaux chantiers, compte tenu des enjeux que revêtent les discriminations en matière de fracture sociale et politique.

1.3.5 Les reconfigurations identitaires

Pour étudier les reconfigurations identitaires liées à la migration et à l'installation des générations suivantes dans une société différenciée de celle d'où les migrants viennent, les recherches ont tenté de croiser

⁶ <http://fra.europa.eu/fr/publication/2012/eu-midis-donnees-en-bref-4-contrles-de-police-et-minorits>

deux niveaux d'analyse fortement interdépendants. D'une part, la fabrication des représentations de l'immigration et des populations qui la compose constitue un contexte qui enferme les individus dans des stéréotypes producteurs d'incompréhension, de rejet xénophobes ou racistes et des discriminations, dans une hiérarchie des signifiants (illégitimité, suspicion, haine, etc.) (M. Wieviorka). A ce titre, toutes les populations immigrées ne sont pas considérées de la même façon dans la société française et les recherches doivent nous permettre de comprendre pourquoi. D'autre part, les parcours d'intégration dans la société d'accueil ne sont pas sans effets sur les dynamiques culturelles et identitaires des migrants et des générations qui leur succèdent au contact des institutions nationales et de l'environnement social.

Les travaux historiques sur les représentations de l'immigration européenne ont souligné des mécanismes de production de préjugés, xénophobie, rejet de l'autre, voire racisme (*cf. supra*). Mais si l'immigration est de nos jours au cœur des débats publics, c'est d'abord parce qu'elle croise le passé colonial de la France. Les relations entre immigration et colonisation sont peu étudiées comme objet spécifique mais plutôt appréhendées à travers les héritages que la colonisation a laissés depuis plus de 50 ans dans la société française en termes de représentations de l'autre. L'étude de la production des discours dominants sur l'immigration issue des anciennes colonies depuis les années qui ont suivi les indépendances – surtout les traumatismes de la guerre d'Algérie – permet d'analyser comment les stéréotypes initiaux sur les « indigènes » vont imprégner l'imaginaire social en France (R. Gallissot). Si les recherches tentent de qualifier de situation postcoloniale les particularités vécues par ces populations, en expliquant le traitement différencié qu'elles subissent en raison des transferts des représentations accolées aux anciens colonisés dans la société française, en revanche, les travaux sur les discours médiatico-politiques soulignent que ces mêmes représentations évoluent en fonction de contextes internes et externes interagissant.

En l'espace de deux décennies, on assiste à un basculement spectaculaire dans le système des représentations des migrations postcoloniales : la visibilité des travailleurs « Arabes » dans l'imaginaire hexagonal fait place à la stigmatisation forte et constante des jeunes descendants, résidents des banlieues populaires, suspectés d'avoir été « naturalisés malgré eux » et déjà placés sous haute surveillance (Y. Gastaut 2016). Deux « blocs » de représentations de ces jeunes générations vont être étudiés sans forcément être connectés : un bloc que l'on peut qualifier de « sécuritaire » regroupe des signifiants associant incivilités, délinquance, émeutes, banlieues, crimes racistes et islamisme avec, en toile de fond, le discours du Front national comme instrumentalisation politique de ces représentations ; un bloc « multiculturel » rassemble des signifiants à l'opposé du premier associant cosmopolitisme, antiracisme, actions collectives, émergences culturelles, etc. Enfin la figure du musulman va progressivement gagner en visibilité dans les représentations de l'immigration en France, cette fois-ci sous l'effet de l'actualité externe (attentats, conflits au Proche et Moyen Orient, terrorisme et radicalisation) en activant une islamophobie qui tarde à être prise en compte par la recherche comme un racisme anti-musulman spécifique.

L'étude des reconfigurations identitaires des jeunes générations prend en compte les effets d'une socialisation majoritairement vécue en France dans le cadre des institutions républicaines, les multiples hybridations culturelles et identitaires qui sont le résultat pour partie d'une déperdition des ressources identitaires des parents, ou grands-parents, nettement identifiée par l'enquête *Trajectoires et origines*, mais aussi les apports d'une sociabilité générationnelle et de la participation plus large à la société. Elle met surtout en avant la capacité des individus à se défaire des stéréotypes qui restent clivants et à s'inscrire avec leurs particularités dans la société majoritaire sans subir la cristallisation des particularismes qui sont contreproductifs.

Les transmissions générationnelles, en termes de pratiques culturelles et religieuses, en termes de référents symboliques et affinitaires entre la société d'origine et la société d'accueil, se combinent à tous les

niveaux, selon les populations concernées, et sont loin d'être schématiques. La figure de «l'entre-deux» identitaire qui a connu un succès certain dans la recherche française, mais ne permettait pas de questionner les effets psychosociaux du modèle sociétal dominant, tend à laisser la place à la notion d'appartenances multiples mobilisant selon les opportunités et les contextes des ressources culturelles complexes. Les travaux sur les migrations diasporiques, chinoises, indiennes, marocaines, turques, moins stigmatisées dans l'imaginaire français en raison d'une externalité avec le passé colonial, sont de ce point de vue extrêmement stimulants.

2. Nouvelles sources, nouvelles approches, nouvelles écritures

2.1 Nouvelles sources

2.1.1 Le renouvellement des fonds publics et institutionnels

En histoire, les hypothèses, les questionnements, les pistes explorées par les chercheurs ne peuvent être dissociés des sources disponibles. Or, depuis une vingtaine d'années, nombre de fonds ont été récupérés, inventoriés, classés avant d'être mis à la disposition des historiens, ouvrant la voie à un renouvellement des recherches. De cet ensemble, nous donnerons quelques exemples.

Les archives françaises de retour de Moscou constituent incontestablement une borne, ne serait-ce que par leur force symbolique. Ces archives constituées de fonds publics et privés venus de personnalités et d'associations considérées comme ennemies, « deux fois pillées et deux fois sauvées » (Patricia Kennedy Grimsted) avaient été embarquées jusqu'à Berlin comme trophée de guerre par l'occupant nazi en 1940, puis saisies par les Russes en 1945 et emmenées jusqu'à Moscou et dans quelques démocraties populaires, où elles ont été conservées au secret pendant plusieurs décennies. Elles s'intègrent donc dans l'histoire européenne des pillages nazis et des confiscations soviétiques dans les archives. En 1994 puis en 2000, après la fin de l'Union soviétique, ces archives ont fini par retrouver, non sans mal, la France, pas tout à fait intactes et marquées dans leur matérialité même, par les choix politiques qui ont présidé à leur conservation. S'agissant de l'immigration et du refuge, on y trouve notamment des fonds majeurs pour (ré)écrire leur histoire : les archives de la direction de la Sûreté nationale, où sont conservées les fiches d'un très grand nombre d'étrangers surveillés, mais aussi des fonds liés à l'internement républicain (1939-1940). On peut y ajouter, à titre d'exemples, les archives de la CGT, de la Licra, certains cartons issus des archives de la SFIO, les papiers Léon Blum (conservés à la Fondation nationale des sciences politiques), mais surtout les très riches archives de la Ligue des droits de l'homme, consultables à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine de Nanterre, qui permettent de descendre, pour la période 1936-1940, à l'échelle individuelle des parcours migratoires avec 4500 dossiers de requêtes.

L'ouverture en cours des archives de l'OFPRA (9,5 km linéaires de documents), accompagnée par un comité scientifique et plusieurs journées d'études, renouvelle également profondément la connaissance de l'asile en France, bien en amont de la création de l'Office. L'office a en effet hérité pour partie des dossiers contenus dans les archives des offices de réfugiés (russes, arméniens, géorgiens, espagnols) qui traitaient de l'administration de l'asile avant 1952. L'ensemble de ces fonds permet de mieux appréhender les trajectoires de l'ensemble des réfugiés depuis les années 1920, grâce aux dossiers individuels, mais aussi d'observer la politique de l'asile à l'œuvre à travers les documents administratifs qui mettent en lumière les doctrines, les pratiques et les outils de travail (Angoustures, Kevonian et Mouradian 2017).

Dans les fonds publics, il faut également signaler, au Ministère des Affaires étrangères, les fonds liés à l'occupation française en Allemagne après la Seconde guerre mondiale, qui contribuent à renouveler largement les connaissances sur la gestion par la France des « personnes déplacées ». Sur cette période également, les 26 km linéaires d'archives de l'*Internationaler Suchdienst* (Service international de recherche) déposés à Bad Arolsen (Allemagne) sont d'une richesse inégalée pour tout ce qui concerne les persécutions nazies, l'exploitation des travailleurs forcés et – s'agissant des migrations – les conséquences de la Seconde Guerre mondiale pour des millions de réfugiés.

Du côté des fonds privés, à côté des archives de la Ligue des droits de l'homme, la mise à disposition des chercheurs des archives de la Cimade (Kevonian et al., 2012) ont ouvert la voie à des recherches inédites sur le

rôle des associations d'aide aux migrants dans la longue durée, en période de paix mais aussi de guerre (Seconde guerre mondiale, guerre d'Algérie).

On rappellera enfin deux entreprises d'envergure pour essayer de publier des inventaires utiles à la recherche : la publication du Guide des sources de la BNF (date ?), et celle des quatre volumes compilés par l'Association Génériques, qui recensent les fonds ayant trait aux migrations aux Archives nationales et dans les archives départementales.

2.1.2 Les sources d'une histoire « d'en bas »

L'attention portée à l'échelle micro dans les travaux sur les migrations a conduit à travailler sur d'autres types d'archives, repérées par d'autres acteurs. Dans le sillage des questions et revendications mémorielles, nombre d'associations et de collectivités ont commencé à repérer des fonds en lien avec la thématique. Fonds très souvent lacunaires, constitués d'objets de toute nature, ils témoignent par leur matérialité même et par leurs lacunes, de conditions de vie précaires, où « les papiers » constituent l'un des biens les plus précieux. Ils n'en restent pas moins une source extrêmement utile pour écrire une histoire sociale « d'en bas »⁷, traversée d'hommes et de femmes souvent peu visibles dans les archives officielles. C'est indiquer une piste de travail à moyen terme, car à ce jour, les moyens manquent pour en faire une véritable archive, cohérente, collective. Pour y parvenir, il faudrait les recenser, les inventorier, les collecter et les conserver à l'échelle locale tout en produisant des instruments de recherche facilement et partout accessibles au plus grand nombre.

Pour des périodes plus anciennes, les écrits du for privé (journaux intimes mais aussi de voyage, correspondances, mémoires etc.) ont connu un intérêt renouvelé depuis près de trente ans⁸, de la part des historiens mais aussi des chercheurs venus d'autres disciplines des SHS (études littéraires, sociologie, ethnologie etc.). S'agissant des migrations, ils constituent une archive immense, qui permet de saisir la vie des gens ordinaires, en remontant dans le temps long. Très tôt utilisées outre atlantique, notamment les corpus de correspondances adressés par les migrants à leurs familles restées en Europe, mais encore peu étudiées ici, ces archives ouvrent un vaste champ de recherches sur les « sans voix » qui revendiquent d'être les « auteurs » de leur propre vie.

Les adresses à l'autorité constituent un dernier type de sources écrites, susceptibles d'être mobilisées par les historiens des migrations. Il s'agit des récits faits à l'intention des pouvoirs publics, dans le cadre de procédures administratives, pour obtenir un statut ou une naturalisation par exemple, ou de lettres envoyées pour convaincre de son bon droit et échapper à une sanction judiciaire ou administrative (internement, dénaturalisation, expulsion etc.). On les retrouve dans les interstices des fonds publics, et elles font donc lien entre deux manières d'écrire. Souvent énoncées sur le ton de la supplique, sans en être la règle, ces adresses mettent en valeur les cadres normatifs dans lesquels elles s'inscrivent tout en laissant de l'espace à l'énoncé de leur cas particulier (A. Blum). Elles sont, à leur manière, une des modalités d'expression de l'*agency*, à travers les mots et les discours.

À côté de ces archives écrites, nombre de témoignages oraux ont également été collectés, dans le cadre de campagnes menées par des associations, des collectivités mais également des institutions publiques, à l'occasion de manifestations culturelles, de commémoration ou d'ouverture de leurs archives. Les chercheurs, y compris les doctorants, ont également constitué des corpus importants dans le cadre de leurs travaux, les ethnologues d'abord et les historiens beaucoup plus tardivement. Mais là encore, ces enquêtes réclament des

⁷ Nous reprenons ici l'expression sans référer à une hiérarchie ou une catégorisation sociale, mais à une position de gouvernés face à des gouvernants.

⁸ Voir notamment le groupe de recherche GDR « Les écrits du for privé, du Moyen-Âge à 1914 », établi à l'Université de Paris-Sorbonne et dirigé par Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu.

protocoles, une contextualisation, une historicisation, une identification précise de l'enquêteur et de l'enquêté, et surtout des inventaires coordonnés pour devenir de véritables archives orales, susceptibles d'être utilisées par d'autres chercheurs.

2.1.3 Un récit visuel des migrations

Les nouvelles approches visuelles des migrations ne se confondent pas avec une histoire de ses représentations et de ses formes, même si elles en traitent. Il s'agit plutôt de réfléchir à la tension entre la visibilité dont rend compte la photographie et l'invisibilité qui traverse l'histoire des migrations, mais aussi entre la volonté de « montrer » dans un monde saturé d'images, et l'envie de se cacher, ou plutôt de disposer de son image, pour certains migrants (A. Sayad, J.-P. Dedieu). Cette approche de la recherche s'inspire donc d'une histoire sociale de l'art et des *visual studies*, plutôt que d'une histoire de l'art traditionnelle, reprenant ainsi, avec retard, les méthodologies mises en œuvre pour l'étude des photographies des camps nazis (I. About et C. Chéroux, 2001).

Dans cette démarche, les chercheurs traitent de la photographie comme d'un événement (S. Sontag), un fait social à part entière qui met face à face le migrant d'une part, et le photographe d'autre part. Il convient ici de repérer et de décrire précisément les acteurs, d'analyser et d'expliquer les enjeux de l'événement photographique, de révéler les rapports de force à l'œuvre dans l'image. Mais cet événement ne va pas de soi (M. Amar, 2006). Dans la longue durée de l'histoire des migrations marquée par l'invisibilité, il faut aussi réfléchir au hors champ, aux images « manquantes », celles qui disent que la rencontre ne s'est pas faite, qu'un événement n'a pas produit d'images. Il faut aussi compter avec les images « muettes », celles où les migrants sont bien présents dans le cadre, mais ne sont pas nommés, signalés comme migrants dans la légende de l'image et qui restent donc « absents » de l'histoire. Troisième piste de recherche, les photographies que l'on pourrait qualifier de « résistance », celles où le migrant choisit de ne pas se montrer pour esquiver les regards (J.P. Dedieu), ou de se cacher derrière une apparence de banalité, en adoptant les codes visuels du pays d'accueil (C. Zalc).

Du côté de la production des images, les chercheurs se sont intéressés à l'histoire sociale des photographes étrangers, artisans ou artistes. Ils réfléchissent à leurs trajectoires sociales - ascendantes pour les « travailleurs immigrés » devenus artisans photographes ; plutôt descendantes pour les professions intellectuelles qui trouvent dans la photographie un langage universel, sans contrainte de la langue. Leurs analyses portent aussi sur les conditions d'exercice professionnel et les limites juridiques qui peuvent être imposées, notamment par la législation du travail. Les photographies sont également appréhendées dans leur matérialité, comme des objets qui circulent avec le migrant, ou au sein de ses réseaux personnels, assurant par exemple le lien entre les différents membres d'une famille transnationale. Elles témoignent aussi des savoir-faire et de traditions picturales qui se transmettent et se transforment dans la migration.

Enfin, des travaux de recherche très contemporains portent sur le rôle des émotions dans les parcours migratoires d'aujourd'hui, sur les effets des regards portés sur les migrants, par exemple lors des opérations de « tri » entre migrants et réfugiés. Cette prise en compte de la dimension affective générée par le regard de l'autre permet d'approfondir le processus de subjectivation et de considérer le migrant comme un sujet à part entière. Sur le terrain, pour approcher les expériences sensorielles et relationnelles au plus près, de nouveaux outils de recherche comme la vidéo, les sources sonores et audiovisuelles, les forums de chat et les sites web sont de plus en plus mobilisés.

2.2. Nouvelles approches et nouvelles écritures

2.2.1 Méthodes

La place du comparatif et l'internationalisation des équipes

Les études sur les migrations internationales puisent des données statistiques dans les nombreuses sources produites qu'elles interprètent à travers des comparaisons, des évolutions chronologiques, pour mettre en perspective les réalités observées et dégager des grandes tendances. Des programmes, suscités par l'Europe ou par des collaborations entre universités à l'échelle internationale permettent aux unités françaises de transférer des modèles théoriques d'un contexte à l'autre, de développer des concepts et des méthodologies qui font l'objet d'une acceptation large. La création d'un espace international de la recherche fournit un cadre commun au comparatisme où la recherche française prend sa place malgré un certain nationalisme académique. Les approches comparatives se sont appuyées sur des réseaux d'unités de recherches préexistant (Ifre, Ird, Grdr, etc.). L'Europe reste l'espace privilégié des études comparatives, parfois même l'Europe de la Méditerranée en relation avec le Maghreb et le Proche-Orient (même si certains pays, comme l'Algérie, tardent à s'ouvrir aux collaborations scientifiques). Par ailleurs, la recherche française est très reconnue en Amérique latine où elle produit de nombreux travaux sur les migrations).

Pour étudier les migrations dans le monde, la recherche française s'est appuyée sur des réseaux de laboratoires performants, tels que celui de l'IRD qui depuis de nombreuses années s'est spécialisé sur certaines problématiques (migrations et développement, fabrique des territoires, diasporas scientifiques, recompositions familiales, sociales, situations minoritaires, racisme et discriminations, santé, entrepreneuriat etc.) en déployant des programmes pluriannuels de recherche. Le réseau des Instituts français de recherche à l'étranger (Ifre)⁹ a renouvelé ses travaux sur les problématiques migratoires ces dernières années¹⁰ : au-delà de la quantification et analyse des flux propres à leur région d'implantation, les Ifre mènent des études diachroniques qui mettent en relation la circulation et l'installation des migrants d'une part, et convoque l'ensemble des disciplines des SHS. L'approche transversale à de nombreux domaines thématiques qu'elle réinterroge favorise « *une nécessaire réflexivité en proposant une analyse distanciée des discours qui fondent et préparent l'action publique* »¹¹. Ce réseau mène des travaux sur différents espaces régionaux grâce à la localisation des Ifre dans des aires géographiques des Sud et favorise l'internationalisation de la recherche dans le domaine des études aréales (Moyen-Orient, Mondes musulmans, études africaines, Asie), en particulier grâce à un programme doctoral lancé en 2017 sur les « Crises et fractures en Méditerranée ». Sur le thème des migrations, il permet de « *resituer le défi migratoire européen dans les mouvements plus vastes qui affectent diverses régions du monde* »¹². Par exemple en Inde, les développements des études postcoloniales interrogent les processus d'obtention de la nationalité française par les résidents de l'ancien comptoir de Pondichéry, les échanges avec la communauté des expatriés et les circulations entre cette région et la France.

A travers cette internationalisation progressive des équipes, la recherche française participe activement au dispositif de la diplomatie d'influence (*softpower*) qui est particulièrement performant sur ce thème des migrations internationales. On pourrait souligner cependant que les travaux français sont relativement peu publiés dans les revues et publications internationales et ceci en raison d'une faible maîtrise de l'anglais. En revanche, la qualité des travaux français est un facteur d'attractivité pour des étudiants étrangers et des chercheurs qui souhaitent poursuivre en France leur formation supérieure et entamer une carrière

⁹ Ce réseau est composé de 27 Instituts français de recherche à l'étranger (Ifre), localisés dans 32 pays et placés sous l'égide du ministère des Affaires étrangères et du développement international et du Cnrs.

¹¹ Cahier des Ifre, décembre 2016, Patrick Bourdelais.

¹² Cahier des Ifre, décembre 2016, Catherine Gousseff

académique dans des universités ayant une notoriété à l'étranger. De même, les réalités de l'immigration en France intéressent des chercheurs dans un grand nombre de pays dans le monde (Japon, Grande-Bretagne, Canada, Etats-Unis, Brésil) et les chercheurs français peuvent ainsi obtenir des bourses d'étude ou des postes dans les universités étrangères malgré la concurrence internationalisée des compétences. Ils participent ainsi à ces migrations des savoirs et des talents qui font l'objet d'études croissantes.

Les approches pluridisciplinaires

Le thème des migrations résiste à l'enfermement disciplinaire et chaque discipline des SHS a évolué vers des questionnements pluridisciplinaires convoquant les apports des autres disciplines dans la prise en compte des phénomènes migratoires. La plupart des travaux croisent en permanence plusieurs disciplines en les faisant participer à la production des savoirs.

Dans ce contexte d'ouverture disciplinaire, les démarches les plus novatrices sont celles fondées sur l'approche biographiques des trajectoires en puisant dans les récits individuels collectés par entretiens ou par observations participantes (J-L Richard). De nouvelles méthodes d'observation insistent sur la relation de réciprocité dans la construction des connaissances. Elles sont participatives en associant par exemple des focus groupes de migrants à la co-production de cartes sur leurs parcours migratoires associant biographies, vécus du trajet, mais aussi représentations des espaces, des populations rencontrées, des objets qu'ils expérimentent. Cette démarche permet de ne pas imposer aux enquêtés les cadres cognitifs des disciplines. En géographie par exemple, la cartographie sensible vise à partir des récits des migrants à localiser les émotions associées à des lieux ou à des événements et à déployer la diversité des usages linguistiques des espaces. De même, la photographie participative propose à des migrants de fournir des images de soi à l'aide de téléphones portables, vidéos et photographies avant de mettre en place des ateliers de collaboration avec des artistes plasticiens, des réalisateurs de documentaires, des photographes professionnels. Des accords avec les opérateurs téléphoniques permettent de géo-localiser les migrants pour étudier en temps réel leur circulation.

La pluridisciplinarité se manifeste aussi dans mise en relation de différentes sources qui n'étaient pas forcément connectées dans une même approche. Les archives, les récits biographiques, les données statistiques et cartographiques sont convoqués désormais de manière à éclairer et dévoiler différentes facettes des réalités migratoires. Ces approches multi-niveaux nécessitent des moyens humains, matériels et des temporalités d'envergure si elles veulent monter en généralité. Mais elles permettent de réfléchir à la manière dont le chercheur, à travers sa posture scientifique, évite d'imposer l'agenda académique aux personnes enquêtées et des assignations pré-construites liées aux problématiques disciplinaires.

De manière générale, les recherches sur les migrations ont dépassé le cadre des études pluridisciplinaires pour développer des approches transdisciplinaires où les méthodes et les questionnements propres à chaque discipline sont imbriqués et connectés avec ceux des autres disciplines des SHS en faisant du champ migratoire un objet commun d'investigation.

Les analyses quantitatives et les bases de données

L'étude des migrations internationales bénéficie de nos jours d'une importante production de données internationales (C. Wihtol de Wenden, 2016). Il est utile de travailler sur la durée avec des sources statistiques fiables. Les catégories de populations ou d'événements et les bornes chronologiques de ces bases de données ne sont pas toujours compatibles pour constituer des séries de longue durée. Elles sont produites par des organismes internationaux (ONU, HCR, OCDE, OIM, Eurobaromètre, etc.) qui n'ont pas toujours des protocoles d'accord entre eux.

Les données sur les migrations sont par définition transversales quand les études souhaitent mesurer les effets des flux migratoires dans plusieurs secteurs des sociétés de départ ou d'installation (éducation,

logement, marché du travail, santé etc.) qui ne portent pas toujours sur les mêmes catégories de populations (en dehors du fait que les pays de départ n'ont pas toujours les données disponibles sur leurs émigrants). Par exemple, les données sur les migrations environnementales doivent croiser les données issues de différentes disciplines (géographie, démographie, sciences de l'environnement etc.) qu'il n'est pas toujours facile d'agréger dans une seule base. Les instituts nationaux de statistiques en France, comme l'Insee et l'Ined n'ont pas toujours les budgets et les équipes pour déployer de vastes analyses quantitatives. Ils sont complétés par les directions d'étude et de recherche des ministères qui fournissent des données quantitatives sur leur domaine sectoriel mais parallèlement, ils ont fortement réduit leur programme de soutien à des études externes.

Les ONG et les associations sont également devenues des observatoires des migrations dans une perspective de contrebalancer les statistiques officielles des pouvoirs publics et de rendre visible des réalités du contrôle administratif sur les migrants (les campements, les centres de détention, les zones d'attente, etc.). Ce système multiple de production de données statistiques peut apparaître comme un frein à la modélisation à moyen terme sur des migrations qui sont dépendantes d'un espace international mondialisé.

Le débat sur les données statistiques ethniques a fortement secoué le milieu académique français depuis la fin des années 1990. Les controverses ont porté sur les limites du cadre légal de ces statistiques qui ne sont pas construites sur des variables objectives (nationalité, lieu de naissance) mais subjectives, sur leur utilité dans les politiques de lutte contre les discriminations et sur leurs potentialités à légitimer une vision ethno-raciale de la société française (Simon, 2014). De ce fait, l'héritage démographique et culturelle de l'immigration n'est pas reconnu dans les « identités statistiques » sur les secondes générations qui sont majoritairement de nationalité française : les « Français à trait d'union », les « minorités racialisées », les binationaux ou biculturels. L'invisibilité statistique de ces derniers groupes souligne les écarts entre les démarches quantitatives limitées et les démarches qualitatives qui nous apportent des analyses fines et détaillées sur les réalités pluriculturelles issues de l'immigration mais dont la portée scientifique est moindre quand elles ne reposent pas sur des panels larges.

2.2.2 Les écritures partagées : recherche, littérature et arts

La pluridisciplinarité s'est récemment manifestée par la rencontre entre les SHS et les disciplines artistiques qui n'interviennent pas seulement dans la mise en forme des sources collectées mais aussi dans la production des contenus et du sens. La place des images et des écritures dans la production de nouvelles formes de savoirs est une des innovations de ces dernières années. La recherche française s'est ouverte aux champs des disciplines artistiques de manière à bénéficier des réflexions et approches critiques sur les formes discursives que génèrent les connaissances scientifiques et inversement les artistes se documentent sur les questionnements et les résultats des SHS dans l'optique d'élargir et d'enrichir leur champ de création. La collaboration des artistes, photographes, vidéastes ou réalisateurs et écrivains à la démarche des SHS n'est pas une nouveauté sur d'autres objets de recherche. Certes, le contexte politique de « crise migratoire » a favorisé ces dialogues et échanges dans une préoccupation de mobilisation sur une cause commune. Les frontières entre recherche et création ne sont plus si hermétiques et les expériences de collaboration d'écriture partagée qui croisent les disciplines artistiques et scientifiques sur le thème des migrations sont nombreuses en France (L'anti-atlas des frontières, le projet migrojet, le séminaire sur les non lieux de l'exil, Perou, etc.).

L'écriture est appréhendée non seulement comme une modalité de la co-production des sources, plus dynamique et sujette à une plus grande pluralité d'interprétations, mais aussi comme un mode alternatif d'expression et de mise en forme des connaissances sur les migrations et l'altérité. Le ministère de la Culture et de la Communication a mis en place un programme de résidences qui peut susciter ce type de dispositif et associer chercheurs, artistes et populations enquêtées sur des projets communs. Par exemple, plusieurs

travaux sociologiques et historiques sur les migrations ont donné lieu à des écritures théâtrales qui mettent en scène des récits où témoignages et fiction s'entremêlent.

En matière de diffusion participative des résultats de la recherche, le programme de l'ANR « Babel » piloté par Michel Agier propose une anthropologie publique qui invite la société civile à une discussion des résultats de recherche sur les villes refuge, les villes carrefour et les villes frontière en Europe : des ateliers publics ouverts à tous les publics (chercheurs, journalistes, agents publics, responsables associatifs etc.) sont en charge de produire du sens dans en vue d'inventer un autre régime de la pensée savante.

2.3 La position du chercheur et les questions éthiques

Sur un objet de recherche aussi politisé et controversé, la question de la position du chercheur vis-à-vis des populations et des réalités concernées apparaît comme une constante. Le débat académique interroge le rôle social du chercheur qui souvent associe sa position scientifique et son engagement personnel. En faisant des travaux sur et avec les populations, en participant à des mouvements sociaux ou à des collectifs qui se mobilisent sur les migrations, il interroge le statut de l'observation scientifique en lui donnant une légitimité sociale plus large. En revanche, la sociologie des chercheurs et leur proximité culturelle ou linguistique avec les populations enquêtées n'apparaît pas comme un enjeu majeur en France contrairement à d'autres contextes nationaux. Mais on peut se demander dans quelle mesure les études sur les migrations ont permis ou non à des chercheurs issus de ces migrations d'accéder à des postes et carrières académiques pour mesurer le degré d'ouverture du champ scientifique à la diversité socioculturelle de la société contemporaine.

Les recherches-actions qui permettent une immersion du chercheur dans un milieu enquêté font participer les populations concernées à la réflexion, à l'interprétation des données collectées dans l'optique de dégager des propositions pratiques et des transformations dans les domaines concernés.

Les craintes sur une possible politisation de la recherche sont une préoccupation partagée par de nombreux chercheurs qui ne souhaitent pas que leurs résultats soient instrumentalisés par les décideurs publics, par les personnels politiques ou par les médias quand ils tentent de justifier ou d'argumenter leurs positions sur les migrations. Il serait utile de s'interroger sur la politique de circulation des connaissances, de faire une sociologie des réseaux de diffusion des travaux scientifiques et d'analyser pourquoi on observe une si forte déperdition entre la somme des savoirs cumulés sur les migrations et leur diffusion dans la société française. La réponse est certainement dans la complexité des résultats qui résiste aux nécessaires simplifications des usages politiques et médiatiques des connaissances.

Enfin la relation des chercheurs avec les pouvoirs publics (Etats et collectivités territoriales) est soumise à la question de l'évaluation des politiques publiques. Les décideurs publics font appel aux chercheurs pour des cadrages ponctuels selon un agenda contraignant. Il existe peu d'appels d'offre de recherche sur la définition des orientations des politiques publiques, de peur d'une remise en cause par le monde académique des décisions prises. Le plus souvent, ce sont des consultants privés qui réalisent les évaluations des politiques publiques. En revanche, l'idée d'un « chercheur expert » qui serait convoqué par les décideurs publics de manière régulière pour expliquer l'état des lieux des recherches, débattre des agendas et des cadrages en amont des orientations fait son chemin.

3. Préconisations

3.1. Susciter

3.1.1. De nombreux manques à combler

La vitalité soulignée supra ne dispense pas pour autant de travailler à un soutien plus actif des recherches sur l'immigration. Il s'agit en l'occurrence de mettre en place les conditions pour s'assurer que les recherches peuvent effectivement se faire ; mais aussi, par une identification et une promotion des domaines, thèmes ou problématiques sur lesquelles on manque de recherche, d'en susciter de nouvelles.

Le présent état des lieux a ainsi permis de relever un certain nombre de manques c'est-à-dire de thématiques et de domaines ou thèses et publications sont en nombre insuffisant.

3.2.3.1 L'insuffisance du nombre des recherches sur la période post coloniale

Il en va par exemple des données et recherches sur le Maghreb et la période post coloniale. Si l'essentiel des thèses d'histoire sont soutenues sur la période contemporaine, une minorité d'entre elles portent sur les années post coloniales, alors même que, démographiquement, les ressortissants des pays du Maghreb et leurs descendants constituent le groupe d'immigrés et de français issus de l'immigration le plus important en France. Le traitement fin et complexe de ces périodes et de ces héritages par la recherche par l'Histoire notamment est pourtant fondamental pour la société française contemporaine. Car, en leur absence, d'autres mémoires (parfois tronquées) s'installent pour combler les blessures restées vives. Ces mémoires à leur tour se concurrencent et parfois s'affrontent et finissent par menacer les équilibres sociaux et les relations quotidiennes au sein de certains territoires (B. Stora et A. Jenny, 2016)¹³.

3.2.3.2 De l'identification d'un objet à l'absence de son traitement : un exemple

Certains thèmes, sans doute moins fondamentaux, apparaissent également ici ou là comme des manques sans pour autant que l'on se dote des moyens de susciter des recherches sur ces questions. Ainsi, en 2015, le MNHI a-t-il coproduit avec le Palais Galéria une exposition sur le rôle des créateurs étrangers dans la haute couture française. Intitulée « Fashion Mix », cette exposition mettait notamment en lumière le fait que la haute couture française devait beaucoup à de très nombreux étrangers : non seulement des créateurs mais aussi des couturiers, plumiers et autres dizaines de métiers d'art qui composent l'univers de la haute couture. Mais l'exposition soulevait en même temps une question à laquelle il n'a jamais été répondu : pourquoi en France ? Pourquoi alors que ces mêmes immigrés se retrouvaient également dans de nombreux autres pays européens, l'on n'y a pas constaté de mouvement identique dans la mode et le vêtement. Une hypothèse, mais ce n'est qu'une hypothèse, est que ces immigrés, créateurs ou ouvriers d'art, ont rencontré sur place, dans les territoires et les régions françaises, des savoir-faire préexistants (dentelières, coloristes, plumiers, tisserands etc.) et des matières (soierie, paillettes, cuirs etc.) en nombre et en qualité suffisants. Sur cette rencontre, serait peut-être développé l'un des secteurs économique les plus importants pour la France. Aucune recherche connue, toutefois, ne documente cette hypothèse.

Au-delà du cas particulier, il se peut arriver que des questionnements émergent et ne trouvent pas de réponse. Tous, sans doute, ne relèvent pas de problématiques de recherche ; certains, pour le devenir, doivent être retravaillés. A tout le moins ne doit-on pas se satisfaire de ce que la pertinence éventuelle de ces sujets ne puisse au moins être examinée.

¹³ Benjamin Stora et Alexis Jenny, 2016, Les mémoires dangereuses, Paris, Albin Michel.

3.2.3.3 Les effets des politiques publiques

Un certain nombre d'autres thèmes, comme ceux liés à l'évaluation des politiques publiques sont également singulièrement absents des recherches. Certes, la statistique publique publie régulièrement des données. Par exemple, les statistiques sur les entrées sont facilement accessibles en ligne sur le site du ministère de l'intérieur dans des formats exportables et donc exploitables. De même, les données sur l'hébergement d'urgence incluent-elles désormais des éléments sur la part des étrangers. Mais ces données restent trop peu exploitées par les chercheurs à des fins d'évaluation. Par exemple, depuis 2012, le gouvernement a doublé le nombre de place des divers dispositifs d'hébergement d'urgence. Il est pourtant assez difficile de se faire une idée précise de l'efficacité de ce choix au regard des objectifs poursuivis. Il existe bien quelques analyses de ces données dans les rapports annuels de performance annexés chaque année à la loi de règlement, mais, parce qu'elles sont directement produites par les administrations et ne respectent pas la règle fondamentale de la séparation entre l'évaluation et la décision, elles ne peuvent en aucun cas être regardées comme de réelles évaluations de ces politiques publiques.

Sans même aller jusqu'à l'évaluation, la simple étude des impacts d'une politique publique sur les pratiques fait parfois défaut. Par exemple, en matière juridique, la réforme du droit d'asile qui s'est mise en place à partir de la promulgation de la loi Asile (n°2015-925 du 29 juillet 2015), ne fait l'objet d'aucune étude indépendante sur ses conséquences pour les tribunaux (1^{ère} instance et cours d'appel du droit d'asile), pour l'activité des associations qui accompagnent les demandeurs ou encore les administrations concernées (OFPRA, OFI, préfectures etc.). La réforme est pourtant importante pour l'ensemble de ces structures: systématisation des entretiens pendant la procédure d'examen, possibilité pour le demandeur d'exiger la présence d'un avocat ou d'une association etc.

3.2.3.4 La prospective

Il reste enfin un domaine, plus complexe, dans lequel la recherche est en définitive peu présente, au moins en France. Il s'agit de la prospective.

On sait, évidemment les réticences de nombre de chercheurs en la matière. Mais, si la prospective de long terme est toujours risquée, il est cependant des sujets pour lesquels on dispose de suffisamment de certitude pour qu'il vaille de s'en emparer. Il s'agit par exemple des évolutions à prévoir pour le droit d'asile et les systèmes juridiques d'accueil. Le système juridique de l'asile tel qu'il est issu du XX^{ème} siècle et de la convention de Genève n'a cessé de se compléter pour prendre en compte de nouvelles et nombreuses situations: droits humanitaires et des minorités, discrimination LGBT etc.

Les travaux préparatoires à la COP 21 de la plateforme Océan Climat ont cependant mis en évidence de manière claire son inadaptation radicale à la prise en compte des effets des transformations climatiques sur les migrations: ainsi, la disparition programmée de territoires entiers (certains archipels du pacifique par exemple ceux du Tuvalu et du Vanuatu), l'invasion en cours de zones côtières fertiles par la montée des eaux (au Bangladesh par exemple), la prévalence nouvelle des périodes de sécheresse (Afrique Subsaharienne) précipitent déjà des centaines de milliers de personnes sur les routes migratoires et menacent la stabilité de ces Etats. Si rien n'est fait dans les prochaines années, de nouvelles et inquiétantes forment d'apatridie risquent de voir le jour que nos systèmes juridiques ne peuvent prendre en compte. Sur ces questions complexes, on

dénombrer quelques travaux évaluant la situation et les risques, notamment en droit de l'environnement, mais trop peu dessinant des perspectives pour l'évolution des systèmes juridiques¹⁴.

3.1.2. Comment susciter de nouvelles recherches ?

Susciter de nouvelles recherches suppose de travailler sur un ensemble d'instruments allant du financement des recherches à la création de nouveaux postes en passant par le fléchage de sujets de thèses.

3.1.2.1 *Le financement des projets d'envergure*

Pour l'ensemble de ces objets nouveaux, la première question à résoudre est celle des financements des projets d'envergure. Dans ce domaine, la « crise migratoire européenne » a eu un effet sur les appels à projets. Dans la période récente, les financements se sont accrus en nombre et en montant : ainsi, dans le cadre de l'axe « sociétés inclusives » du programme cadre européen Horizon 2020, 5 appels à propositions sur les migrations¹⁵ chacun dotés de 2 à 2,5M€ et dont la sélection sera connue à la rentrée 2017, ont été publiés en 2016. La communauté des chercheurs a répondu largement à ces nouveaux appels. Le lancement du Flash asile fin 2015 suscitait de très nombreuses candidatures avec près de 450 projets déposés pour 5 retenus.

La difficulté vient plutôt du caractère irrégulier de ces AO qui rend difficile un investissement de long terme sur les questions migratoires. Pour s'assurer de la continuité de ces financements, il serait certainement utile que l'ANR puisse jouer un rôle en proposant, annuellement, un appel à projet spécifiquement centré sur ce champ de recherche avec, en complément, le dispositif Flash pour répondre à des besoins urgents. Tout laisse à penser que de tels appels à projets rencontreraient un vif succès auprès de la communauté des chercheurs.

3.2.3.5 *Soutenir les jeunes chercheurs en permettant des thèses sur des thématiques ou des objets nouveaux*

Le fléchage de sujets de thèses sur des thématiques nouvelles ou non encore traitées semble plus complexe à réaliser : le mouvement vers l'autonomie des universités rend difficile ce genre d'exercice. Il l'est d'autant plus que l'identification des thèmes à prioriser, en dehors des plus évidents et des plus consensuels, n'est pas aisée : ce sont parfois des associations, des acteurs privés ou publics qui confrontés, dans leurs pratiques, à des questionnements peuvent éventuellement faire émerger ces sujets susceptibles de devenir des problématiques de recherche. Certains courants, comme l'anthropologie publique, ont ainsi entrepris de faire participer des acteurs de la société civile à des recherches¹⁶, renouvelant ainsi les formes et les fins de la recherche-action. Mais ces approches ne sont pas nécessairement adaptées à tous les sujets et toutes les disciplines (en économie par exemple).

Il faudrait donc pouvoir compter sur des structures ou des institutions comme le MNHI, l'OFPI ou l'OFII, pour réaliser une interface entre l'univers des pratiques et celui de la recherche, faire émerger ces questionnements et les traduire en sujet de thèses. Par ailleurs, ces mêmes institutions, en fonction de leurs activités et de leurs besoins, pourraient s'engager à accueillir des CIFRE et des doctorants dans le cadre des activités complémentaires du contrat doctoral (médiation scientifique, expertise etc.). Le cadre des COMUE peut également s'avérer utile et faciliter un dialogue avec les écoles doctorales. Le MNHI, par exemple, est désormais membre associé de la COMUE Paris-lumière et pourra, ainsi, suggérer des sujets ou s'engager à

¹⁴ Voir par exemple : <http://www.histoire-immigration.fr/agenda/2015-08/migrants-et-refugies-climatiques-quels-enjeux-queelles-reponses>; ou encore : *Revue Hommes et Migrations*, n°1272 - mars-avril 2008, [Mondialisation et migrations internationales](#); *Revue Hommes et Migrations*, n°1284 - mars-avril 2010, [Migrations et environnement](#).

¹⁵ <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid104865/actualisation-du-programme-de-travail-2017-du-defi-6-nouveaux-appels-a-propositions-sur-les-migrations-et-nouvelles-dates-de-soumission-pour-certains-appels.html>

¹⁶ Cf. Babels. La ville comme frontière. Coordination Michel Agier, EHESS

accueillir des docteurs en activités complémentaires ou des CIFRE, dès lors que les sujets de thèse ont un rapport avec ses activités.

3.2.3.6 Encourager la création de postes dans certains champs disciplinaires « déficitaires »

La mission a enfin identifié quelques champs disciplinaires qui manquent de postes : c'est le cas par exemple en Histoire du Maghreb contemporain et des *post colonial studies* : alors que la France ne cesse de se confronter douloureusement à son passé colonial, on ne compte que 5 professeurs d'histoire spécialisés dans l'étude du Maghreb contemporain. Compte tenu cependant de l'autonomie des universités en matière de recrutement des maîtres de conférences et professeurs, le MESR n'a pas la possibilité de flécher des postes au moment de l'ouverture des concours. Il dispose cependant de la possibilité de le faire au CNRS et dans les organismes de recherche.

3.2.3.7 Ne pas renoncer à l'évaluation indépendante des politiques publiques

En 2009, la documentation française publiait un rapport conséquent sur l'évaluation des expérimentations du RSA, conduit par des économistes sous la direction de François Bourguignon de l'Ecole d'économie de Paris. Malgré ses limites (G. Allègre, 2012)¹⁷ ce type d'évaluation va dans le bon sens : conduite de manière indépendante, ses résultats sont réfutables parce que les données sont publiques et les méthodes explicites.

Les évaluations par la recherche tout comme les « evidence based policies » sont régulièrement critiquées par certains chercheurs. Au-delà des problèmes méthodologiques qu'elles soulèvent (biais de sélection), elles peuvent conduire à des formes d'instrumentalisation et des problèmes éthiques.

Cependant, malgré l'annonce d'une évaluation systématique des politiques publiques au moment de la création d'un Secrétariat général à la modernisation de l'action publique en 2012, devenu ensuite Secrétariat d'Etat à la modernisation de l'action publique ; les évaluations indépendantes restent encore trop rares en France, notamment concernant les politiques migratoires.

Si la généralisation des évaluations n'est sans doute pas atteignable à court terme, il faut cependant continuer à plaider que certaines décisions, certaines réformes devraient être, à l'instar du RSA, expérimentées et évaluées avant qu'elles ne soient généralisées.

3.2. Valoriser et diffuser

3.2.1 Malgré la présence massive des sujets consacrés à l'immigration dans les médias, les résultats de la recherche sont peu connus et largement sous-utilisés

3.2.3.1 Des univers étanches

L'un des constats les plus couramment admis par les chercheurs en matière migratoire est la présence constante du thème dans les médias. Cette question de la prévalence est régulièrement étudiée et redémontrée par la recherche, tout comme l'est, la constance dominante des termes négatifs pour traiter de ces sujets (S. Bonnaïous, 1991 ; A. Blaette, M. Schroeter, C. Taylor, M. Veniard, 2015)¹⁸.

¹⁷ Guillaume Allègre, 2012, « l'expérimentation du RSA et ses difficultés », in Informations Sociales n°174, Paris

¹⁸ Par exemple : Simone Bonnaïous, 1991, *L'immigration prise aux mots ; les immigrés dans la presse au tournant des années 80*, Paris, Kimé ; ou plus récemment le projet de recherche « Comparing discourse keywords in the news about migration. Germany, Italy, France, Great-Britain » dont les premiers résultats ont été présentés le 11 septembre 2015 au séminaire de Société plurielles par Andreas BLAETTE (University of Duisburg-Essen), Melani SCHROETER (University of

Sans doute, s'agit-il d'un constat qui pourrait être fait pour n'importe quel thème (éducation, sécurité etc.) et donc d'une caractéristique intrinsèque des médias actuels. Mais on ne peut cependant pas se satisfaire du décalage entre les résultats de la recherche, y compris les plus solides, et l'ignorance dans laquelle le public continue de se trouver cantonnée.

Le même constat peut être fait à propos de l'univers de la décision en matière d'immigration : de fait, la décision-publique s'agissant des politiques migratoires et d'accueil, privée sur le marché du travail par exemple, se fonde peu sur des résultats éprouvés de la recherche. Or, les politiques migratoires si elles sont très sensibles aux inquiétudes de l'opinion ne sont cependant pas entièrement déterminées par elles : elles sont aussi le résultat des traités, de contraintes économiques et sectorielles (pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs, nécessité d'accueillir des chercheurs étrangers, des artistes etc.), de l'obligation de soigner pour éviter des épidémies, de celle d'héberger les hommes etc. Elles ne peuvent être, et ne sont pas d'ailleurs, uniquement gouvernées par les peurs.

Tout se passe comme si l'univers de la recherche et celui des pratiques étaient deux mondes étanches, obéissant à des logiques incompatibles. Ces quinze dernières années ont pourtant été marquées, en France, par la progression des « evidence based policy », qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation ou plus récemment de la justice¹⁹, ou, à tout le moins d'un nombre croissant d'initiatives pour diffuser les résultats de recherche auprès des décideurs publics.

Tel n'a pas été le cas en matière d'immigration marquée par une sous-utilisation des recherches disponibles. Par exemple, l'un des résultats les plus robustes, facilement vérifiable mais cependant souvent ignoré des décideurs, porte sur la stabilité très ancienne des flux par-delà la variabilité des majorités politiques. Ce résultat est largement méconnu, non seulement des politiques mais également, de manière plus surprenante, des hauts fonctionnaires en charge des politiques d'accueil.

Au-delà des passions qui accompagnent toujours les débats sur l'immigration il y a là un constat sur lequel il faut réfléchir.

3.2.3.2 Favoriser la diffusion des résultats de recherche est désormais devenu urgent

On sait désormais la part jouée par les « fake news » et le développement de l'astroturfing dans les récentes campagnes du Brexit et de l'élection du nouveau président des Etats Unis²⁰. On sait également l'écho démesuré dont bénéficient les théories conspirationnistes ou créationnistes grâce à l'explosion du big data et de la psychométrie. On sait surtout les ravages sur la démocratie de la diffusion de ces « fictions totalitaires » (H. Harendt, 2002)²¹. Evidemment, la diffusion de fausses informations sur l'immigration figure en bonne place dans l'ensemble de ces récits « agissants » pour reprendre l'expression d'Hannah Harendt. Ainsi, dans le classement, établi par le site américain BuzzFeed, des 5 « fake » qui ont généré le plus de trafic et de commentaires sur Facebook pendant les dernières semaines de la campagne américaine, figure en bonne place cette « annonce » selon laquelle l'Irlande s'apprêtait à accueillir l'ensemble des américains qui demanderaient l'asile si Trump venait à être élu. A elle seule, elle a généré plusieurs centaines de milliers de commentaires en quelques jours, sans compte les like.

Reading), Charlotte TAYLOR (University of Sussex), Marie VENIARD (MCF, Paris Descartes, EDA, membre de Sociétés plurielles) (programme interdisciplinaire université Sorbonne Paris-cité <http://societesplurielles.fr/les-mots-cles-des-discours-sur-limmigration/>)

¹⁹ Cf conférence de consensus sur la prévention de la récidive des 14 et 15 février 2013.

²⁰ https://www.buzzfeed.com/craigsilverman/viral-fake-election-news-outperformed-real-news-on-facebook?utm_term=.lhyomJjyM#.imKZBdrJY

²¹ Hannah Harendt, 2002, *Les origines du totalitarisme*, Paris, Gallimard.

Bien sûr, les progrès du «fact checking» font que la diffusion de fausses informations s'avère périlleuse pour leurs auteurs, du moins sur les grands médias. Il convient cependant d'en relativiser la portée: D'abord parce que l'essentiel de ces «alternative facts» échappe aux journalistes et à leurs critères de vérification parce qu'ils sont relayés sans le moindre contrôle par les réseaux sociaux. Ensuite et surtout parce que les plus gros consommateurs et les cibles privilégiés de ces sites, pages facebook et stratégies conscientes de diffusion, comptent précisément parmi les catégories de population qui n'ont que très peu recours aux médias traditionnels pour s'informer (DEPS, 2017)²².

Enfin et surtout, «fake news» et théories xénophobes forment un ensemble cohérent qui contribuent à leur crédibilisation réciproque, qu'elles soient ou non diffusées par les mêmes canaux. Par exemple, les imprécisions, faux chiffres ou omissions démographiques sur le nombre d'étrangers en France qui circulent sur certains sites identitaires n'ont parfois souvent qu'un lointain rapport avec la «théorie» du grand remplacement. Cependant, les internautes, en particulier les jeunes générations, qui fréquentent ces sites sont désormais, grâce au ciblage fin des moteurs de recherche, bombardés tout autant de ces fausses informations que d'articles de propagande tendant à démontrer la réalité de la théorie. En clair, il se crée, précisément sur ces sujets, des écosystèmes fermés et auto-entretenus particulièrement efficaces inquiétants parce qu'ils fonctionnent tout à fait comme des «récits agissants».

Certes, les chercheurs s'impliquent de longue date dans le patient travail de déconstruction de ces pseudo-théories et de ces mythes (par exemple, E.M. Mouhoud, 2017)²³. Force est de constater cependant que les publics visés par ces ouvrages et ceux des réseaux identitaires ont peu de chance de se recouper. Dès lors, la détermination de nouvelles formes de diffusion des résultats de recherche et des données fiables en direction de publics plus larges est non seulement nécessaire mais également urgent.

3.2.3.3 La demande des acteurs

Du côté des acteurs (professeurs, agents «face public», bénévoles et salariés associatifs), une forte et insistante demande s'exprime désormais pour que certaines difficultés quotidiennes interprétées comme liées aux relations «interculturelles» ou «intercommunautaires» soient pris en compte et résolus. A l'instar de la progression tendancielle des actes racistes dont la CNCDH se fait annuellement l'écho (CNCDH, 2015) depuis 1992²⁴, les acteurs interpellent leurs institutions sur ces difficultés qui ont, ces dernières années, pris une importance nouvelle dans les pratiques du fait de la multiplication de règlements, de circulaires, de guides de bonnes pratiques et d'injonctions diverses. Pour l'essentiel, ces nouveaux textes, visent des objectifs socialement incontestables: compléter le dispositif réglementaire sur la laïcité ou encore codifier la lutte contre les discriminations. Ils ont cependant eu pour conséquence de réduire le champ des «accommodements républicains raisonnables» traditionnellement mis en œuvre par ces acteurs (C. Laborde, 2009)²⁵ sans pour autant leur fournir les solutions concrètes et opérationnelles pour faire évoluer leurs pratiques.

Ainsi, l'application de la loi 2010-1192 du 20 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public pose d'innombrables difficultés. Dans la plupart des établissements recevant du public, les agents et salariés censés l'appliquer (employés, agents d'accueil, gardiens etc.) disposent rarement de la compétence nécessaire pour pouvoir le faire. Dès lors, l'inapplication de facto, s'est développé un sentiment

²² Vincenzo Cicchelli, Sylvie Octobre, DEPS, *l'amateur cosmopolite, goûts et imaginaires juvéniles à l'heure de la mondialisation*, Paris, MCC, 2017

²³ Voir par exemple E.M. Mouhoud, 2017 *L'immigration en France, Mythes et réalités*, Paris, Fayard

²⁴ <http://www.cncdh.fr/fr/publications/rapport-2015-sur-la-lutte-contre-le-racisme-lantisemitisme-et-la-xenophobie>

²⁵ Cécile Laborde, 2009, «Républicanisme critique VS républicanisme conservateur: repenser les accommodements raisonnables», in *Critique internationale* n°44, Paris, Presses de Sciences po.

ambigu mêlant la conscience de difficultés perçues et vécues comme nouvelles et l'impression d'un abandon de la part de leur encadrement. De même, la codification de certaines jurisprudences sur l'interdiction des discriminations (celle sur la transparence du recrutement des stagiaires et des renforts saisonniers par exemple), faute d'explication et de formation suffisante, a-t-elle pu avoir pour effet de développer auprès de certains de ces acteurs un sentiment d'injustice et de xénophobie, ces emplois étant traditionnellement « réservés » aux enfants du personnel.

Il n'est nullement ici question de discuter du bien-fondé de ces législations mais bien plutôt de s'interroger sur l'incapacité des organisations concernées à mettre en place des formations professionnelles utiles, la pédagogie nécessaire à leur application alors que la littérature scientifique regorge de savoirs mobilisables sur l'efficacité de la déconstruction des préjugés, la gestion des conflits etc. Là encore, ce constat amène à réfléchir sur le caractère faiblement cumulatif de la recherche et la diffusion de ses résultats.

3.2.3.4 Le caractère faiblement cumulatif des résultats de recherche

Il ressort des éléments précédents un constat ambivalent : celui d'un côté d'une certaine vitalité de la recherche, des thèmes abordés, des disciplines impliquées ; mais aussi celui, à l'inverse, d'une impression d'éparpillement et d'éclatement. Ce constat logique s'explique d'abord par le fait que l'immigration, champs transversal par nature, est un objet qui intéresse toutes les disciplines des SHS.

Mais, cette situation est peu propice à l'accumulation des savoirs et finalement, à leur diffusion : difficile souvent, face à la profusion des objets, des thématiques, des approches, des méthodes et des sources, de proposer aux décideurs, aux organisations comme au grand public, des diagnostics clairs, partagés par la communauté des chercheurs, des résultats éprouvés, des pistes de réflexion pour la pratique qui s'appuient sur des synthèses ou des méta-analyses. De fait, s'il venait aux décideurs le souhait de refonder les pratiques, on serait bien en peine de transposer à l'immigration les préconisations habituelles de mise en place de politiques évaluées par la recherche²⁶.

3.2.2. Développer de nouveaux instruments de valorisation et de diffusion

Une des explications à cette étanchéité de la recherche et des pratiques tient à la partition, ancienne en France, des politiques d'immigration entre d'une part, la gestion des flux et des dispositifs d'accueil qui dépendent du ministère de l'intérieur et de l'autre, les politiques d'intégration qui dépendent de nombreux ministères (santé, travail, affaires sociales, éducation nationale etc.). Cependant, au-delà du mécano administratif et institutionnel, nous formulons l'hypothèse que ce constat est aussi la conséquence de chaînons manquants en matière valorisation et de diffusion, mais également d'une insuffisance d'investissement dans la recherche d'instruments pour valoriser et diffuser.

3.2.3.1 Un chaînon manquant : des lieux de veille

La première des nécessités est d'organiser des lieux de veille qui puissent, le plus régulièrement possible, produire des revues de littérature -un état des recherches publiées, des thèses sur une question ou un thème précis. La difficulté est que la rédaction de ces synthèses et revues de littérature est par définition orientée par les missions et les activités de celui qui la produit : c'est bien souvent parce qu'une question pratique émerge de l'activité que l'on se tourne vers la recherche pour lui donner des réponses. Ainsi, la veille au

²⁶ Une telle orientation d'ailleurs, ne serait pas nécessairement souhaitable : aux Etats Unis, le secteur de l'éducation dans lequel la place de la recherche évaluative est importante, est régulièrement l'objet de controverses comme celle sur l'évaluation de la formation des enseignants. Claude Lessard, « le débat américain sur la formation des enseignants et le piège d'une politique éducative evidence based » in Revue Française de Pédagogie, N°154, janvier mars 2006

sein d'une administration publique est-elle nécessairement axée sur les politiques publiques, leurs instruments leurs effets etc. En aucun cas, elle ne peut être tenue pour exhaustive ou représentative de la diversité des recherches. Il faudrait par conséquent pouvoir encourager l'émergence de plusieurs de ces lieux de manière à couvrir de larges champs.

Le musée national de l'histoire de l'immigration pourrait être l'un d'entre eux et concentrer cet effort sur les recherches susceptibles d'être diffusées auprès du grand public, soit via sa programmation culturelle (expositions, collections), soit pour la production de ressources pédagogiques destinées à alimenter son site (dossiers thématiques par exemple), ou dans le cadre des partenariats qu'il entretient avec CANOPE ou d'autres plateformes pédagogiques. A travers sa revue H&M, il dispose par ailleurs d'un outil de publication de ces synthèses.

3.2.3.2 Faire connaître les résultats de la recherche aux décideurs et aux acteurs

Le succès éditorial rencontré par *l'histoire mondiale de la France*, ouvrage collectif dirigé par Patrick Boucheron²⁷, en tête des ventes d'essais depuis sa sortie est exemplaire. Il faut remonter à la sortie de *La misère du monde* dirigé par Pierre Bourdieu, pour retrouver de tels chiffres de vente.

C'est que, dans un cas comme dans l'autre, le protocole d'écriture est identique : des textes courts, rédigés par de nombreux contributeurs, tous chercheurs, mais dans une langue qui n'est pas celle de la recherche, des choix organisés autour d'un objectif (dans les deux cas celui d'intervenir dans le débat public). Poursuivant ce même objectif, EM. Mouhoud a récemment publié *L'immigration en France – Mythes et réalités* (Paris, Fayard, 2017) qui propose de revenir sur 15 mythes qui parasitent le débat public et élaborer des propositions concrètes et des pistes de réflexion.

Cependant, si la publication d'ouvrages rencontre parfois un large public, la réalité de la diffusion de la plupart d'entre eux laisse penser que son impact sur les décideurs, les acteurs et le grand public reste en général très faible.

Constatant ces difficultés dans un rapport sur « l'état de la recherche en éducation » rendu public en 2002, Antoine Prost²⁸ avait formulé de nombreuses propositions dont celle de créer les conditions d'un rapprochement entre recherche et décision/action. Entre 2002 et 2004, deux instruments avaient pu être testés au sein du programme interdisciplinaire de recherche en éducation et formation (PIREF), créé au MENSUR suite à ce rapport :

- Revues de littératures et synthèses : tous les trimestres, paraissait sous forme électronique une revue de littérature thématique (violences entre pairs, hétérogénéité de l'organisation des niveaux primaires en Europe, scolarisation précoce etc.). Une synthèse en 4 pages de ces revues était également diffusée de manière très ciblée auprès de l'inspection générale, des directeurs de d'administration centrale etc. Ces synthèses rencontraient un vif succès auprès des destinataires.
- Conférences de consensus. Pour permettre de trancher des questions plus complexes, le PIREF a également transposé au domaine de l'éducation la démarche des conférences de consensus. En 2003, il en a par exemple organisé une sur l'apprentissage de la lecture. Ce principe a été repris depuis : en 2013, la DGESCO a organisé une nouvelle conférence de consensus sur la lecture.

Ces instruments, désormais courants dans le domaine de la santé ou de l'éducation, n'ont à notre connaissance, jamais été utilisés s'agissant des politiques migratoires. Cette méthode des conférences de

²⁷ *L'histoire mondiale de la France*, ouvrage collectif dirigé par Patrick Boucheron Paris, Le Seuil, 2017

²⁸ Antoine Prost, 2002, *Pour un programme stratégique de recherche en éducation*, Paris, La Documentation Française ; <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/014000799/index.shtml>

consensus est lourde et relativement coûteuse. Elle n'est également pas adaptée à toutes les questions puisqu'il faut que l'on dispose de suffisamment de résultats solides et cumulables dans le domaine concerné. Elle présente cependant une qualité : en appuyant la formulation des questions et leurs réponses sur des résultats de recherche, elle permet de sortir des oppositions stériles : par exemple, la conférence de consensus de 2003 sur la lecture avait montré que la réussite de l'apprentissage de la lecture dépend moins des méthodes (globales, mixtes, syllabiques) que de ce qui se passe effectivement dans une classe avec un maître. Au fond, la véritable utilité des conférences de consensus est précisément de permettre d'accorder décideurs, chercheurs et praticiens autour de la réponse à une question précise.

Transposer ce type de démarche aux domaines migratoires n'a rien d'aisé. Notons cependant que c'était aussi le cas, il y a 15 ans dans l'Education en France. Mais, le temps ayant fait son œuvre, ces instruments sont aujourd'hui plus fréquents dans de nombreux champs de l'action publique.

3.2.3.3 Peut-on se contenter de publier un livre ? Nouveaux instruments de valorisation

3.2.3. Un exemple de médiation entre la recherche et les publics : l'expérience d'un musée

En 2013, François Dubet constatait «le déclin de l'institution» (F. Dubet, 2013)²⁹. Par ce terme générique, il entendait montrer que nombre d'institutions autrefois consensuelles, comme l'école, l'hôpital ou le travail social, sont aujourd'hui sous le feu de controverses et de critiques parce que «leurs programmes» ont cessé de fonctionner, faute d'avoir été structurellement adaptés aux évolutions sociétales, économiques, démographiques.

Ce déclin concerne la plupart des institutions. Il est cependant un secteur, qui, étonnamment, échappe à cette mutation : la culture. Les institutions culturelles font l'objet, enquêtes après enquêtes d'un consensus social remarquable (J.M. Guy, 2016)³⁰. Les musées en particulier, sont très souvent évoqués comme les fers de lance de la réussite des politiques culturelles, notamment parce qu'ils ont connu, en France, une hausse massive et continue de leur fréquentation au cours des 15 dernières années.

Les raisons de la légitimité de ces institutions sont anciennes (D. Poulot, 2005 ; C. Grenier, 2013)³¹. Mais il est surtout intéressant de remarquer combien, de ce fait, la demande qui leur est adressée dépasse leurs missions traditionnelles (collections et expositions). Le rapport de la mission «les musées du XXI^{ème} siècle» remis début mars 2017 à la Ministre de la culture et de la communication³², s'en fait l'écho : il montre à la fois la très grande diversité des initiatives prises par les musées pour s'adapter aux attentes de leurs publics, proposer de nouvelles expériences de visite, de nouvelles ressources, de nouvelles formes d'appréhension de l'art et de la culture. Les musées peuvent donc être des caisses de résonance efficaces pour diffuser des résultats de recherche. Dans ce domaine, l'expérience du MNHI est un point d'appui pour en comprendre à la fois les possibilités mais aussi les difficultés.

Dès sa création, le MNHI, placé sous la tutelle conjointe des ministères de la culture et de la communication et de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, s'est doté d'un département recherche et a nommé au sein de son Conseil d'Orientation, un collège de personnalités qualifiées principalement mais pas seulement composé d'historiens³³. La préparation de la plupart de ses

²⁹ François Dubet, 2002, *Le déclin de l'institution*, Paris Les Editions du Seuil ;

³⁰ Jean-Michel Guy, 2016, *Les représentations de la culture dans la population Française*, Paris, MCC-DEPS

³¹ Dominique Poulot, 2005, *Une Histoire des musées de France*, Paris, La D2couverte ; Catherine Grenier, 2013, *La Fin des musées ?* Paris, Les Editions du Regard

³² <https://www.acteurspublics.com/2017/03/14/le-rapport-de-la-mission-musees-du-xxieme-siecle>

³³ Article 20 du décret n°2006-1388 du 16 novembre 2006 relatif à l'établissement public du Palais de la porte Dorée

expositions a été confiée à des historiens (sous la forme par exemple de commissariats)³⁴. Par ailleurs, le MNHI édite et diffuse la revue *Hommes et Migrations*, qui, depuis 50 ans, participe de la diffusion des résultats de recherche de nombreuses disciplines sur l'immigration et les migrations.

3.2.3.1 Expositions et écriture muséale au MNHI

Le résultat de 10 années de diffusion est encourageant : 150 000 visiteurs profitent annuellement de ses expositions (permanentes et temporaires), 1,5 millions de personnes fréquentent chaque année son site de ressources et les dossiers thématiques, les conférences, les films etc. qui y sont publiés. Ce bilan doit cependant être nuancé. Evidemment, l'idée d'un travail commun entre chercheurs et conservateurs fait consensus. En pratique, il est assez rare (C. Grenier, 2013 op. cit.) et il s'avère complexe principalement parce que les cultures professionnelles des musées et des chercheurs divergent et parfois se confrontent comme en témoignent les débats du conseil d'orientation du MNHI. Mais surtout la transmission qui s'opère auprès des visiteurs à l'occasion de ces expositions d'histoire n'est pas toujours celle que l'on croit : étudiant les visites scolaires des expositions du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale, des chercheurs ont pu montrer que ce que les élèves retirent de ces expériences de visite tient moins aux contenus présentés dans l'exposition qu'à l'importance de l'Histoire et des valeurs qu'elle véhicule (S. Antichan Dir, 2016)³⁵. Autrement dit, l'efficacité de la transmission lors des expositions d'Histoire doit, a minima, être questionnée.

Il faut donc continuer à travailler sur la diffusion mais en y intégrant la question de la transmission et de l'expérience de visite. C'est tout l'enjeu d'une écriture muséale que de permettre à la transmission de s'opérer. Avant même de songer à la muséographie et la scénographie d'une exposition, les musées, comme lieux de monstration, se choisissent une écriture -une mise en forme du récit, qui vient soutenir le propos.

Au MNHI, l'écriture muséale est particulière, liée à son objet même : parce que l'immigration laisse des empreintes mais peu de traces patrimoniales, faire musée de cette histoire, suppose de réunir non seulement des objets et des preuves documentaires mais aussi de rechercher les artefacts qui seront exposés. Dans ses expositions, les parcours mêlent l'histoire –les documents, des œuvres –les artefacts et des objets qui incarnent le récit. D'autres musées d'histoire comme celui des armées aux invalides, se sont également choisis des écritures muséales au service d'une Histoire documentée mais tournée vers le grand public.

3.2.3.2 Développer les passerelles entre les SHS et l'histoire de l'art

Les conservateurs de ces musées, butent cependant sur une difficulté de taille : ces nouvelles écritures muséales impliquent de croiser différemment les SHS et l'histoire de l'art qui reste en France (notamment en formation initiale) largement marquée par un découpage chronologique (archéologie, antiquité, période médiévale, renaissance, modernité etc.) et européen centré (Catherine Grenier, 2013, op. cit.). Certes, de nombreuses initiatives se développent tant en matière d'expositions, d'accrochages ou de recherches en histoire de l'art pour renouveler les approches³⁶. Aucune, à notre connaissance n'a précisément pris en compte l'histoire de l'immigration et son renouvellement.

³⁴ Depuis 2016, le conseil d'orientation du MNHI a adopté une règle concernant le commissariat de ses grandes expositions : il est désormais partagé entre un chercheur (commissariat scientifique) et un curateur (commissariat muséographique)

³⁵ Sylvain Antichan, Sarah Gensburger, Gwendoline Torterat, 2016, *Visites scolaires, histoire et citoyenneté. Les expositions du centenaire de la Grande Guerre*, Paris, La Documentation Française

³⁶ Expositions : « Carambolages » au Grand Palais en 2016 ou « soulèvements » au Jeu de Paume, 2016 dirigées respectivement par Jean-Hubert Martin et Georges Didi-Hubermann. On peut également citer le nouvel accrochage des collections permanentes du Musée national d'art Moderne au centre Pompidou au titre prémonitoire : « Modernités plurielles »

Il faudrait donc pouvoir encourager ces croisements en proposant à la fois des recherches et des expositions. En matière de recherche, par exemple, l'Institut national de l'histoire de l'art (INHA) pourrait jouer ce rôle, par exemple en partenariat avec le MNHI.

3.2.3.3 Produire des ressources pédagogiques : répondre aux stratégies d'astroturfing

La transmission passe aussi par la prise en compte des besoins des enseignants et des publics scolaires. La plupart des musées disposent de services pédagogiques qui produisent ce type de ressources. Cependant, faute de moyens, de nombreux musées se contentent de décliner en parcours pédagogiques, les aides à la visite destinés aux publics les plus larges.

Le MNHI et quelques autres musées, ont au contraire choisi de doter leurs services pédagogiques de moyens suffisants pour produire des parcours et des ressources spécifiques qui, partant des programmes, allient formation des enseignants et guides de visites destinés aux élèves. Le MNHI a par ailleurs positionné son département pédagogique, non pas au sein du service des publics mais au service des ressources pour faciliter les synergies avec les travaux du département de la recherche et celui des éditions. Les retours dont disposent le musée sur les ressources ainsi produites, en général, très positifs, valident ce choix. Il faut donc encourager d'autres musées à faire de même ; c'est-à-dire à produire des documents, directement issus de résultats de recherche et à les diffuser auprès des enseignants et des élèves

Cependant, au delà du public scolaire, la recherche devrait être également plus largement mobilisée pour produire de nouvelles ressources argumentaires pour répondre sans équivoque à celles et ceux qui, sur le net ou par le truchement des réseaux sociaux véhiculent les théories identitaires, nationalistes, complotistes etc. et dont les thèmes favoris (envahissement, pseudo-laïcité, authentique islamophobie) traitent de l'immigration. Il y a là un enjeu important, pour la recherche comme pour l'ensemble de nos démocraties : pour les courants xénophobes, le recours aux réseaux sociaux et à l'internet est, clairement une stratégie efficace, en l'absence de riposte. Quelques initiatives existent, comme le portail ECRA (Education contre le racisme et l'antisémitisme)³⁷ dont les fiches sont rédigées et relues par les membres du conseil scientifique de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie (DILCRAH). Le site est cependant mal référencé et difficile à trouver. Il faudrait clairement confier à une institution –la DILCRAH par exemple, la mission de coordonner la réponse à ces courants et définir une véritable stratégie ; dotée de moyens adéquats.

Plus généralement, les années récentes, marquées par les attentats, ont permis l'éclosion de véritables politiques de citoyenneté qui sont et doivent être le débouché évident des résultats de la recherche en SHS sur ces thématiques. Cependant, les institutions qui ont en charge ces politiques publiques sont éclatées entre plusieurs ministères (Education nationale, Enseignement supérieur et recherche, CGET, Services du premier ministre etc.). Elles restent donc fragiles et insuffisamment visibles. La mission suggère que le prochain gouvernement puisse installer définitivement ces politiques de citoyenneté en regroupant, par exemple, la DILCRAH et la CNCDH et en leur conférant des missions nouvelles. Une telle institution disposerait alors de moyens conséquents et dédiés, et serait à même de prendre en charge le nécessaire lien avec la recherche et la production d'une stratégie de diffusion sur le net et les réseaux sociaux.

³⁷ <https://www.reseau-canope.fr/les-valeurs-de-la-republique/les-ressources.html#bandeauPtf>

Conclusion :

Ce rapport a permis de rendre visibles les très nombreuses initiatives qui ont émergé depuis les années 1980/1990 : *De fait, la recherche française a comblé en grande partie son décalage* avec les mouvements de société apparus dans les années 1980 (émeutes Vaulx-en-Velin, marche pour l'égalité contre le racisme, mouvement antiraciste, émergence d'un parti politique ouvertement xénophobe.) En cartographiant les centaines de lieux de recherches, (formations doctorales, équipes de recherche de différentes universités des régions, et des équipes correspondantes établies à l'étranger, thèses soutenues, initiatives de développement et de coopération internationales), ce rapport montre le foisonnement de la recherche française sur l'immigration (à contre-courant des idées reçues). Il montre également comment la recherche se renouvelle, en intégrant, en particulier en histoire, le mouvement et la globalisation, en renouvelant ses sources, ses problématiques, ses écritures.

Force est de constater, pourtant, que l'existence de tout ce savoir n'a pas pénétré profondément la société française, qui continue d'être « travaillée » par les idées-reçues - quand elles ne sont pas fausses, sur l'immigration. La mission a donc tenu à formuler quelques propositions :

Certaines concernent les nouveaux chantiers de recherche à ouvrir : conséquences des évolutions géopolitiques sur le développement des flux ; démocratie et antiracisme, coopérations bilatérales et multilatérales pour la gestion des réfugiés, nouvelles politiques de co-développement avec les pays de départ ; importances des récits de l'Histoire et des mémoires d'immigrés

Mais surtout, la mission a souhaité réfléchir à la question pour irriguer le récit national républicain, prospective. D'autres, partant du constat que le champ est soumis aux aléas et aux apories du « stop and go », cherchent à solidifier toute la « chaîne de production » : stabilisation des financements, développement des thèses etc. (propositions « Susciter » n°1 à 6), centrale, de la diffusion : à partir de l'expérience du Musée national de l'histoire de l'immigration, ce rapport veut suggérer des pistes pour renforcer la coopération entre l'univers de la Recherche et celui de la Culture et ainsi contribuer à combattre les préjugés et irriguer le débat public (propositions « diffuser » n°1 à 7).

Le Musée a rempli son rôle dans une situation difficile : en diffusant des informations concernant des publications, séminaires, appels à communication ; en organisant la diffusion d'un savoir sur l'histoire de l'immigration auprès de ses publics scolaires ; en produisant des expositions destinées à un public large (*Fashion mix/ Ciao Italia, ...*), pour inverser le regard porté aujourd'hui sur les migrations. Cet exemple, et bien d'autres dont le rapport se fait l'écho, doivent aujourd'hui se multiplier. Il prouve à tout le moins, combien la coopération est toujours bénéfique et peut contribuer à changer les regards.

Annexes	49
Annexe 1 - Liste des recommandations	51
Susciter	51
Valoriser, diffuser	51
Annexe 2 - Les thèses soutenues autour des migrations, 1990-2016	52
L'évolution par discipline – Graphiques 1 et 2	52
L'évolution en histoire par période chronologique – Graphiques 3 et 4	52
Annexe 3 - Cartographie des laboratoires de recherche avec un axe <i>Migrations</i>	53
Cartographie des laboratoires de recherches parisiens ayant un axe Migrations	54
Cartographie des laboratoires de recherches de province ayant un axe migration	57
Annexe 4 : trois exemples d'œuvres qui rapprochent la recherche et les publics	61
Annexe 5 – Liste des personnes consultées	67
Annexe 6 - Références bibliographiques de l'étude	69

Annexe 1 - Liste des recommandations

Susciter

1. Encourager l'ANR à publier un appel à projet par an en SHS centré sur les thématiques de l'immigration et des migrations.
2. Le cas échéant, cet appel à projet pourrait être complété par des ANR flash permettant de répondre à des besoins urgents.
3. Soutenir des thèses sur des thématiques nouvelles en misant sur des institutions telles que le MNHI, l'OFPPA ou l'OFII pour faire émerger des sujets non encore traités
4. Inciter ces institutions à accueillir des doctorants en CIFRE ou en activités complémentaires.
5. Faciliter le dialogue, à l'intérieur des COMUE, entre des institutions susceptibles d'accueillir des doctorants et les écoles doctorales
6. Flécher quelques postes des organismes de recherche (CNRS etc.) pour compenser certaines disciplines ou champs disciplinaires déficitaires à l'université (le Maghreb contemporain par exemple).

Valoriser, diffuser

1. Encourager l'existence de plusieurs lieux de veille visant à identifier et rassembler les principaux résultats de la recherche
2. Produire régulièrement des synthèses, des revues de littérature facilement diffusables.
3. Inciter à l'organisation régulière de conférences de consensus, pour que, sur certaines questions précises, les résultats de la recherche puissent réellement influencer sur la décision et les pratiques
4. Promouvoir de nouveaux instruments de valorisation : expositions, commandes d'œuvres, ressources pédagogiques interactives
5. Faciliter la diffusion des résultats de la recherche auprès des enseignants du secondaire en encourageant la production de ressources pédagogiques par les musées
6. Développer, au service des institutions culturelles et des chercheurs, de nouveaux champs de recherche permettant de croiser les SHS et l'histoire de l'art
7. Regrouper au sein d'une institution unique, les structures en charge des politiques de citoyenneté de manière à stabiliser ces politiques et leur permettre de lutter efficacement contre les stratégies de diffusion digitales des courants populistes et xénophobes.

Annexe 2 - Les thèses soutenues autour des migrations, 1990-2016

L'évolution par discipline – Graphiques 1 et 2

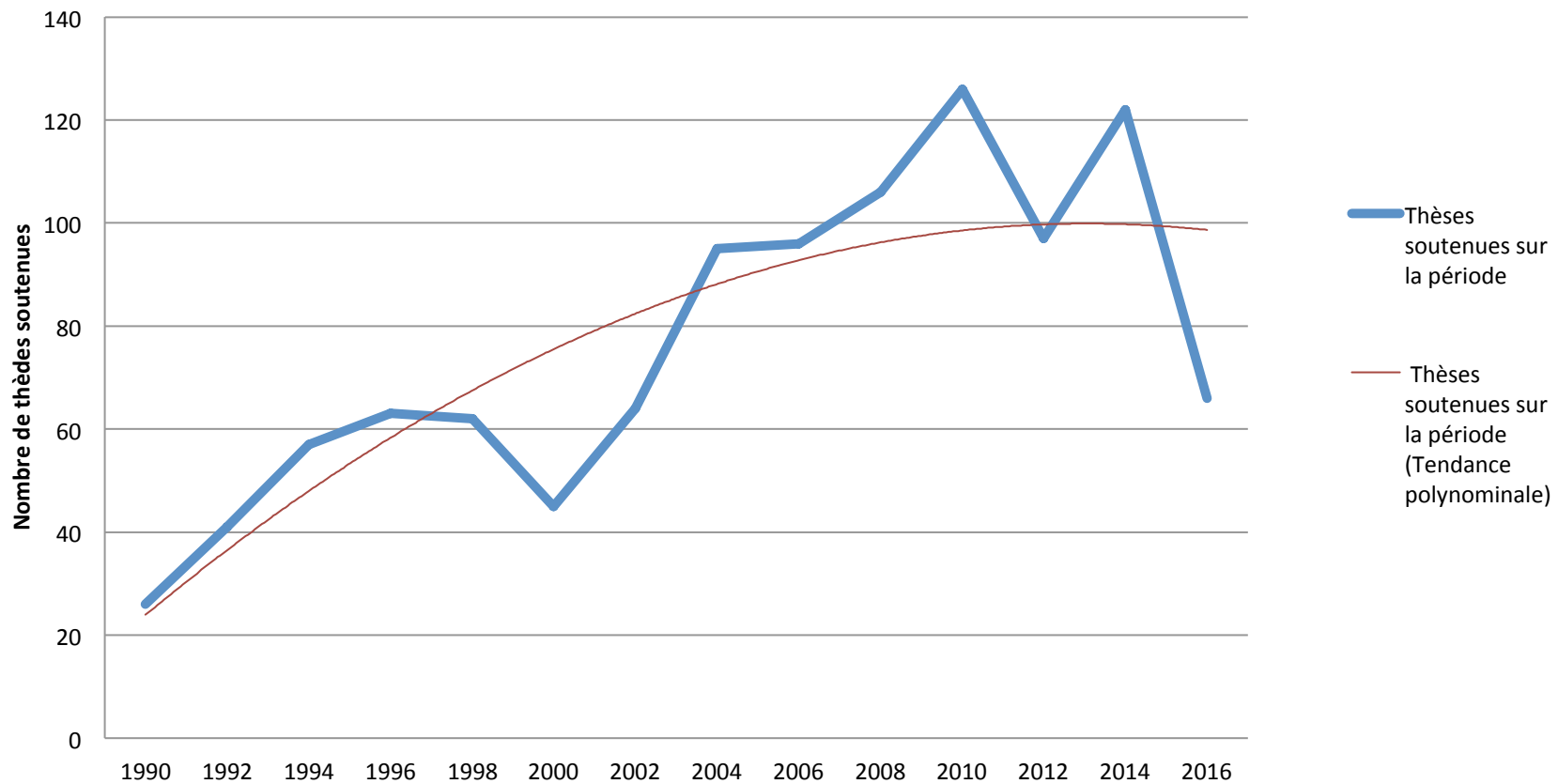
En 1990, les migrations sont loin d'être une thématique partagée, avec 24 thèses seulement. Mais dans la décennie qui suit, la courbe augmente régulièrement d'abord grâce aux historiens, puis en raison d'un intérêt plus marqué des autres disciplines. À partir de 2000, la courbe subit une très forte accélération jusqu'en 2010 (126 thèses cette année-là), mais avec des nuances entre disciplines : l'histoire et la sociologie enregistrent une hausse constante, les autres disciplines se stabilisent autour de 2005. Depuis 2010, le nombre total des thèses décline légèrement (66 thèses en 2016), résultat qui peut constituer un simple palier ou amorcer une baisse.

L'histoire (19%) précède dans le temps les autres disciplines et arrive en tête pour l'ensemble de la période, suivie de la sociologie (15% des thèses) qui enregistre une hausse très rapide dans les années 2000-2006. La géographie connaît une évolution similaire, mais à un niveau inférieur en valeur absolue (10% des thèses). Les langues et civilisations enregistrent des résultats relativement modestes (11% des thèses) mais constants.

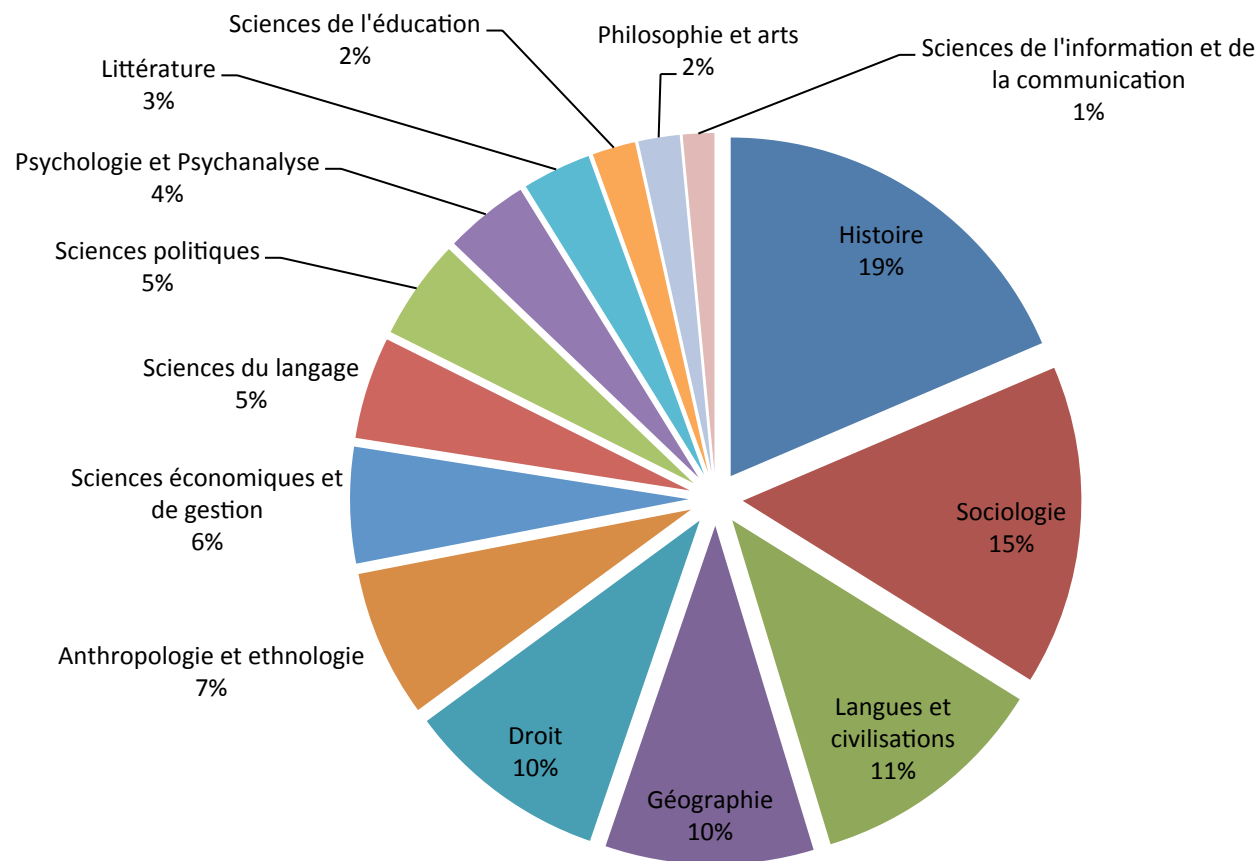
L'évolution en histoire par période chronologique – Graphiques 3 et 4

En histoire, l'époque contemporaine domine massivement la thématique (71%), avec une forte présence du XXe siècle (44%). Histoire moderne (11%) et histoire ancienne (8%) arrivent très loin derrière mais avec, pour chacune, des tendances sensiblement différentes. Si les modernistes traitent le sujet de manière constante, en lien avec les approches de la « première globalisation » (S. Gruzinski), l'intérêt des antiquisants pour la question migratoire s'avère plus progressif. En revanche, pour le Moyen-Âge, les historiens ne manifestent pas d'un intérêt particulier à ces questions (3%) (cf. Annexe 1- Graph. 3 et 4).

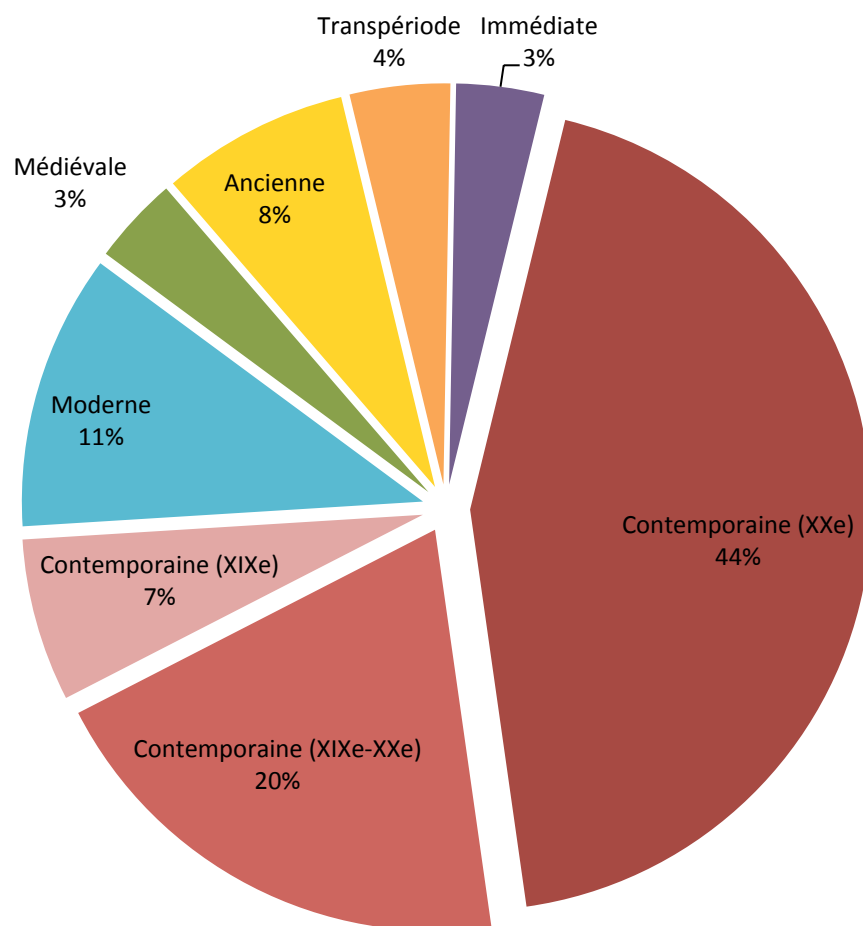
**Tableau 1 : Évolution du nombre de thèses soutenues
sur les migrations en France - Années 1990-2016**



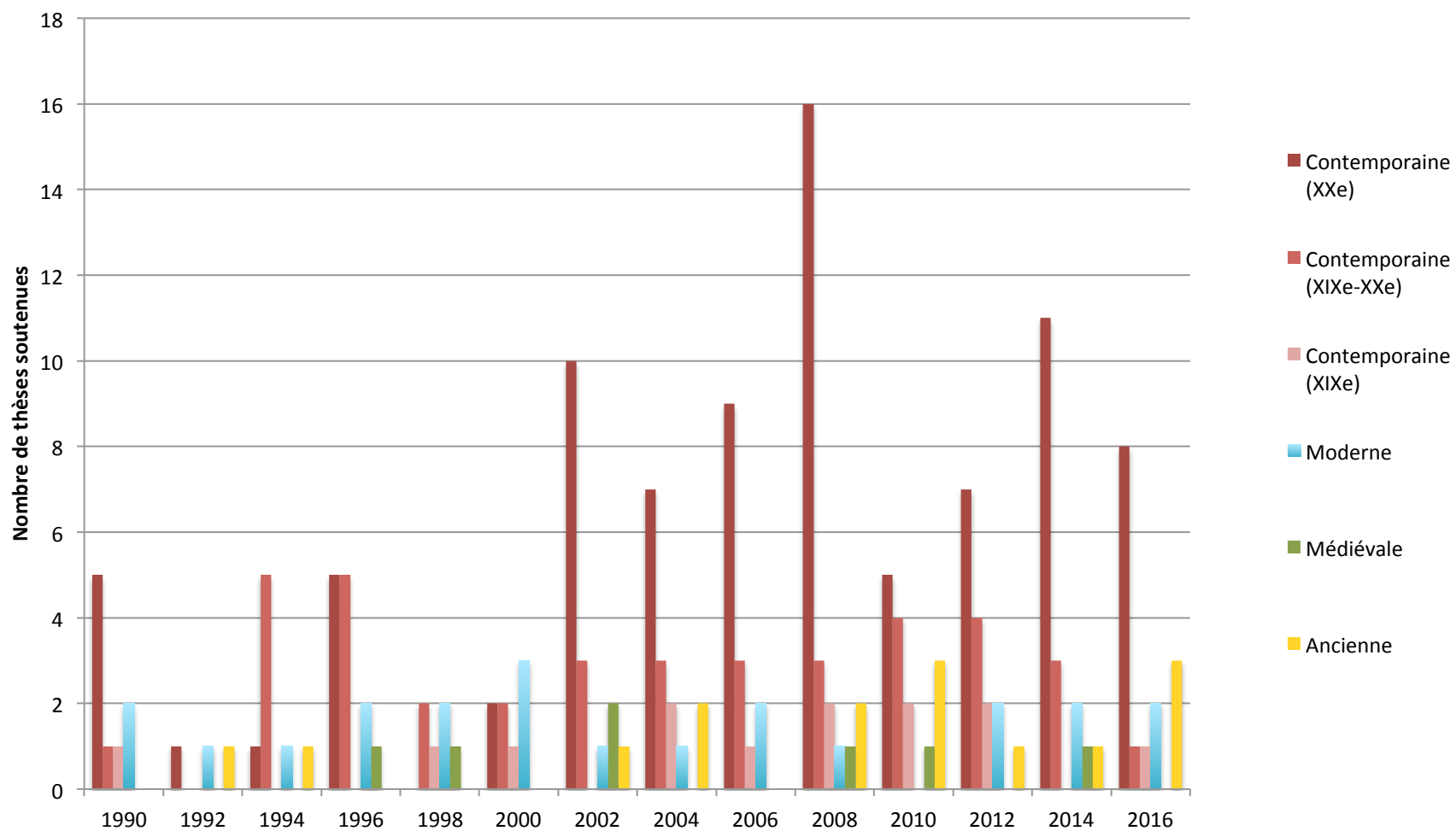
**Tableau 2 : Poids respectif des disciplines dans
le traitement de la thématique - Années 1990-2016**



**Tableau 3 : Répartition des différentes périodes historiques
qui traitent des migrations - Années 1990-2016**



**Tableau 4 : Nombre de thèses "migrations" par année
et par périodes historiques - Années 1990-2016**



Annexe 3 - Cartographie des laboratoires de recherche avec un axe *Migrations*

La cartographie non exhaustive des laboratoires de recherches ayant un axe migration en France s'appuie sur le répertoire établi par l'Observatoire des Sciences Humaines et Sociales qui permet une sélection des unités de recherche en France par mot clé : migration (41 résultats), mobilité (42 résultats), circulation (50 résultats) et dont il a fallu recouper des informations pour arriver à une liste cohérente (focus sur les mouvements humains et non les mouvements des biens, des œuvres etc.).

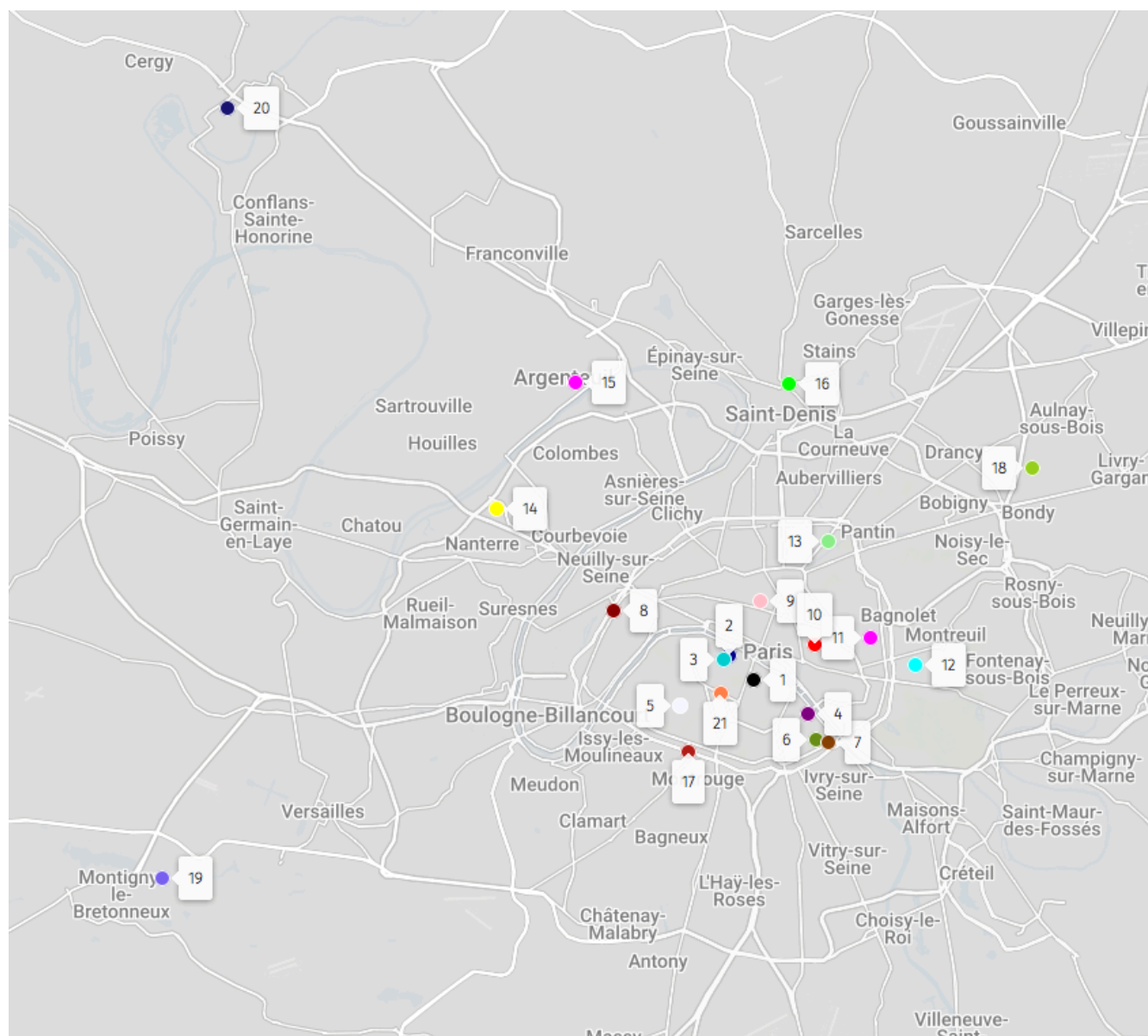
D'après cette cartographie, on observe que Paris représente un nombre important de ces laboratoires et centres de recherche (39), compte tenu de la concentration des universités parisiennes. L'Université Aix-Marseille constitue un second pôle de recherche sur la problématique migratoire avec cinq laboratoires. La plupart des laboratoires restent disséminés à travers l'hexagone, et sont présents à Poitiers, Lille, Strasbourg, Grenoble, Perpignan, Clermont-Ferrand, aussi bien qu'à La Réunion et en Guadeloupe.

Certaine localisation géographique de laboratoire influe sur les thèmes de recherche. C'est ainsi que les laboratoires de l'Université Aix-Marseille se concentrent l'étude des migrations méditerranéennes, et sur le rôle de l'espace méditerranéen dans les phénomènes migratoires. De même les laboratoires de recherches des universités de Toulouse et de Bordeaux s'intéressent à l'Espagne, Strasbourg à l'Europe. L'Université de La Réunion porte son attention sur l'Océan Indien, tandis qu'à l'Université des Antilles le regard est porté sur les Caraïbes.

Pour diffuser leurs résultats de recherches, les laboratoires ont recours à des revues pour les un, des séminaires thématiques pour les autres. Ce sont ainsi près de 50 revues spécialisées de près ou de manière ponctuelle sur les phénomènes migratoires qui sont dénombrées en France.

Peu de laboratoires ou de centres universitaires de recherches sont spécialisés uniquement sur les publications migrations au sens large. Migrinter est ainsi l'un des centres de recherches universitaires les plus importants sur les phénomènes migratoires et permet d'être au plus proche de la recherche en matière de migration. C'est aussi le cas de l'URMIS, spécialisée dans les recherches sur les migrations, les minorités et le racisme. Ils constituent des lieux de formation des jeunes chercheurs qui seront recrutés dans d'autres laboratoires ultérieurement. Par ailleurs, d'autres recherches sur les migrations internationales au sens large sont menées dans des ONG, associations et centres de documentation. La recherche française est donc dotée d'un réseau dense et complémentaire de lieux de recherche pour traiter les problématiques migratoires.

Cartographie des laboratoires de recherches parisiens ayant un axe Migrations



1- **Développement et Sociétés (D&S)** – Université Paris 1 Panthéon Sorbonne – CNRS – UMR201 **Trajectoires** – Université Paris 1 Panthéon Sorbonne – CNRS – UMR 8215 – Sciences Économiques – Géographie – Sciences Politiques – Sociologie

Centre d'Économie de la Sorbonne (CES) – Université Paris 1 Panthéon Sorbonne – CNRS – UMR 8174 – Sciences Économiques – Sciences Politiques

Centre d'histoire sociale du XX^{ème} siècle (CHS) – Université Paris 1 Panthéon Sorbonne – CNRS – UMR 8058 – Histoire

Institut des mondes africains (IMAF) – Université Paris 1 Panthéon Sorbonne – Université Aix Marseille – CNRS – UMR 8171 – Géographie – Sciences Politiques – Ethnologie et Anthropologie – Histoire

PRODIG – Université Paris 1 Panthéon Sorbonne – Université Paris Sorbonne – Université Paris 7 Diderot – CNRS – UMR 85862 – Géographie

- 2 - **Centre Population et Développement** (CEPED) – Université Paris 5 Descartes – CNRS – UMR 1963 – Sociologie – Géographie
- 3 - **Centre de recherches internationales** (CERI) – Sciences Po – CNRS – UMR 7050 – Sciences Politiques – Sciences Économiques - Sociologie
- Centre de recherches politiques de Sciences Po** (CEVIPOF) – Sciences Po – CNRS – UMR 7050 – Sciences Politiques – Histoire
- 4 - **Centre de recherches historiques** (CRH) – EHESS - Histoire
- Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain** (IIAC) – EHESS – CNRS UMR 8177 – Anthropologie et Éthnologie – Histoire - Géographie
- Centre d'analyse et d'intervention sociologique** (CADIS) – EHESS – CNRS UMR 8039 – Sociologie – Sciences Politiques – Histoire – Anthropologie et Éthnologie
- Centre d'études des mondes russe, caucasien et centre européen** (CERCEC) – EHESS – CNRS – UMR 8083 – Histoire – Langues et civilisations – Droit - Géographie
- 5 - **Institut français des relations internationales** (IFRI) – Sciences Politiques – Histoire – Géographie – Sciences économiques
- 6 - **Institut national des langues et civilisations orientales** (INALCO) – Université Sorbonne Paris Cité – Langues et civilisations - Histoire
- 7 - **Laboratoire du Changement Social et Politique** (LCSP) – Université Paris 7 Diderot – Sociologie – Histoire – Sciences Politiques
- Centre de Recherches sur la Corée** (CRC) – Université Paris 7 Diderot – CNRS – UMR 8173 – Histoire – Anthropologie et Ethnologie
- Centre d'Études en Sciences Sociales sur les Mondes Africains, Américains et Asiatiques** - (CESSMA) – Université Paris 7 Diderot – CNRS – UMR 245 – Sociologie – Histoire – Géographie – Ethnologie et Anthropologie
- Unité de recherches Migrations et société** (URMIS) - Université Paris 7 Diderot- Université Nice Sophia Antipolis – CNRS – UMR 8245 – Sciences Politiques – Sociologie – Droit – Anthropologie et Éthnologie
- Laboratoire Identités, Cultures, Territoires** (ICT) – Université Paris 7 Diderot – Histoire – Langues et Civilisations
- 8 - **Développement, Institutions et Mondialisation** (DIAL) - Université Paris 9 Dauphine – CNRS – UMR 225 – Sciences économiques – Histoire – Sciences Politiques
- 9 - **Organisation internationale pour les migrations** (OIM) - Droit
- 10 - **GISTI** - Droit
- 11 - **Institut National d'Études Démographiques** (INED) – Droit – Histoire – Sociologie – Sciences Politiques
- 12 - **GRDR : Migrations – Citoyenneté - Développement** - Droit
- 13 - **Fondation Maison des Sciences de l'Homme** (FMSH) – Université Sorbonne Paris Cité – Histoire – Géographie – Anthropologie et Éthnologie - Droit
- 14 - **Laboratoire de sociologie, philosophie et anthropologie politiques** (SOPHIAPOL) – Université Paris 10 Nanterre – Sociologie- Anthropologie – Sciences Politiques
- Institut des Sciences sociales du Politique** (ISP) – Université Paris 10 Nanterre – CNRS – UMR 7220 – Droit – Sociologie - Histoire

Laboratoire d’Ethnologie et de Sociologie Comparative (LESC) – Université Paris 10 Nanterre – CNRS – UMR 7186 – Anthropologie et Ethnologie – Sociologie - Histoire

15 - **Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS)** – Université Paris 13 – CNRS – UMR 8156 – Anthropologie et Ethnologie – Sociologie – Histoire – Droit – Sciences Politiques

16 - **Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CRESPPA)** – Université Paris 8 Vincennes /Saint Denis – Université Paris Ouest– CNRS – UMR 7217 – Sociologie – Sciences Politiques – Géographie – Anthropologie et Ethnologie

Transferts critiques et dynamique des savoirs (TransCrit) –EA 1569 – Université Paris 8 Vincennes/Saint Denis – Langues et Civilisations – Anthropologie et Ethnologie

Recherche et analyse des sociétés Maghreb-Europe (ERASME) – Université Paris 8 Vincennes/ Saint Denis - Géographie

17 - **Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)** – Sciences Économiques

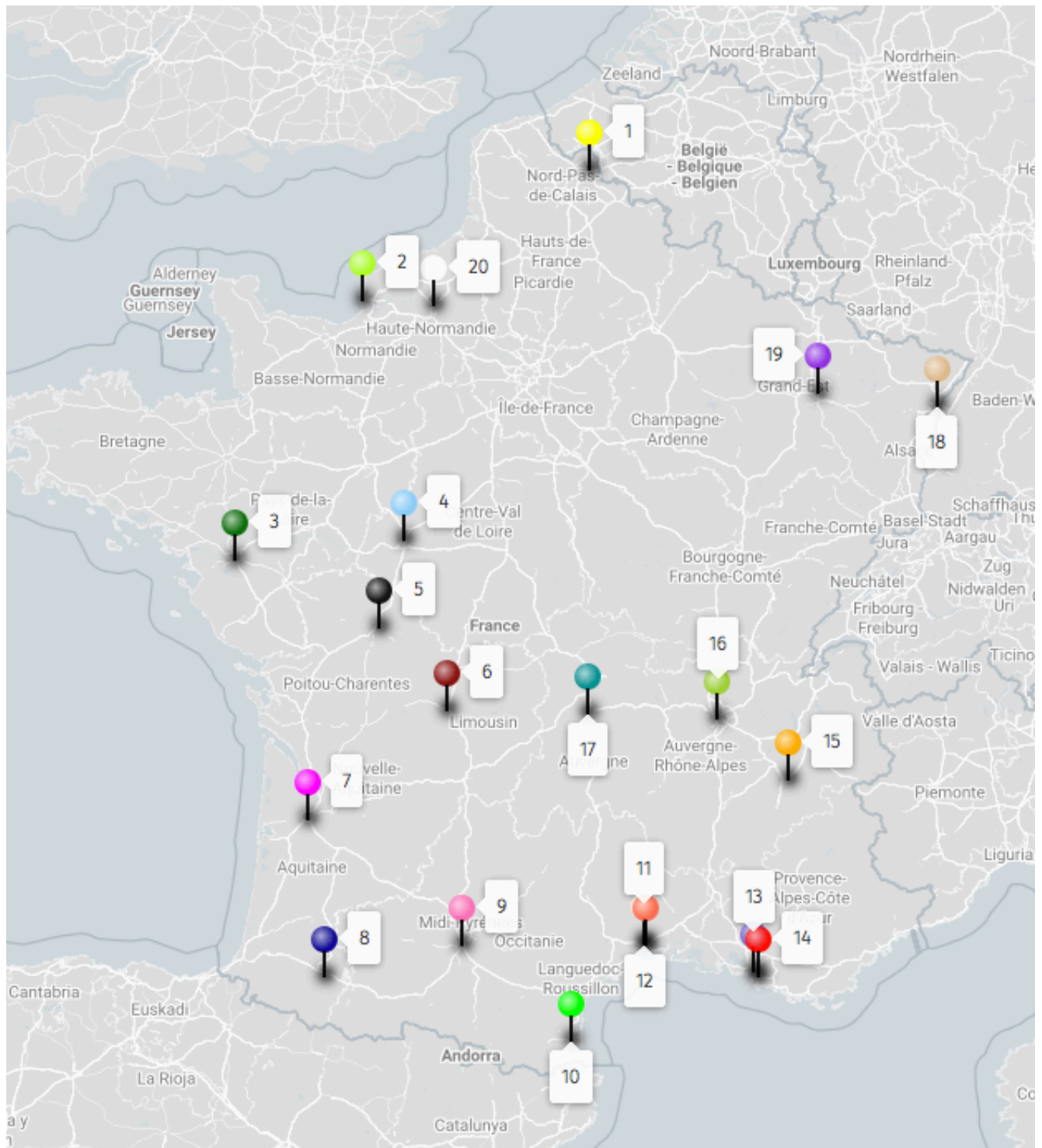
18 - **Institut de recherche pour le développement (IRD)** – Géographie – Sciences Économiques – Sciences Politiques

19 - **Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales (CESDIP)** - Droit

20 – **AGORA** – EA 2529 – Université de Cergy Pontoise – Histoire – Langues et Civilisations

21 - **Institut de prospective économique du monde méditerranéen (IPEMED)** – Sciences Politiques – Sciences de l’Économie - Géographie

Cartographie des laboratoires de recherches de province ayant un axe migration



1 – **Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques** (CLERSE) – Université de Lille 1 – CNRS – UMR 8019 – Géographie – Sociologie – Sciences économiques

2 – **Groupe de recherche identités et cultures** (GRIC) – Université Le Havre Normandie – Anthropologie et Ethnologie – Sociologie – Sciences Politiques

- 3 - **Centre de Recherches en Histoire Internationale et Atlantique** (CRHIA) – Université de Nantes et La Rochelle – Histoire – Langues et Civilisations – Géographie
- 4 - **Dynamiques et enjeux de la diversité linguistique et culturelle** (DYnaDIV) – Université François Rabelais de Tours – EA 4428 – Langues et civilisations – Sociologie
- Cités, TERritoires, Environnement et Sociétés** (CITER) – Université François Rabelais de Tours – CNRS – UMR 7324 – Anthropologie et Ethnologie – Géographie – Histoire – Sociologie
- 5 - **Migrinter** – Université de Poitiers – CNRS – UMR 7301 – Géographie – Histoire – Anthropologie
- 6 - **Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale** (GEOLAB) – Université de Limoges – Université Blaise Pascal – CNRS – UMR 6042 – Géographie
- 7 - **Amérique latine, Pays Ibériques** (AMERIBER) – Université Bordeaux 3 – Histoire – Géographie – Anthropologie
- Les Afriques dans le monde** (LAM) – Sciences Po – CNRS – UMR 5115 – Sciences Politiques – Sciences de l'économie – Géographie – Histoire
- 8 - **Identités, territoires, expressions, mobilités** (ITEM) – Université de Pau et des pays de l'Adour – Histoire – Anthropologie et Ethnologie – Langues et civilisations
- Centre de documentation et de recherches européennes** (CDRE) – EA 3004 – Université de Pau et des pays de l'Adour – Droit
- 9 - **France, Amérique, Espagne. Sociétés, Pouvoirs, Acteurs** (FRAMESPA) – Université de Toulouse Jean Jaurès – CNRS – UMR 536 – Histoire – Langues et civilisations
- 10 - **Centre de Recherches Historiques sur les Sociétés Méditerranéennes** (CRHISM) – Université de Perpignan Via Domitia – Histoire
- Histoire Naturelle de l'Homme Préhistorique** (HNHP) – Université de Perpignan Via Domitia – CNRS – UMR 7194 – Histoire – Géographie – Anthropologie – Ethnologie
- 11 - **Acteurs, Ressources et Territoires dans le Développement** (ART- Dev) – Université de Montpellier Paul Valéry – CNRS – UMR 5281 – Géographie – Sociologie – Sciences Politiques
- 12 - **Institut Social et Coopératif de Recherche Appliquée** – (ISCRA) – Sciences Politiques – Histoire – Droit
- 13 - **Migrations & Développement** (MigDev) – Droit – Sciences économiques
- 14 - **Laboratoire Population Environnement Développement** (LPED) – Université d'Aix Marseille – CNRS – UMR 151 – Géographie – Sciences économiques – Sociologie – Anthropologie et Ethnologie
- Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman** (IREMAM) – Université d'Aix Marseille – CNRS – UMR 7310 – Histoire – Langues et civilisations – Sociologie
- Laboratoire méditerranéen de sociologie** (LAMES) – Université Aix Marseille – CNRS – UMR 7305 – Géographie – Sociologie – Sciences économiques
- Temps, Espaces, Langage, Europe Méridionale, Méditerranée** (TELEMME) – Université Aix Marseille – CNRS – UMR 7303 – Géographie – Langues et civilisations – Histoire
- Institut d'Ethnologie Méditerranéenne, Européenne et Comparative** (IDEMEC) – Université Aix Marseille – CNRS – UMR 7307 – Histoire – Géographie – Ethnologie et Anthropologie
- Institut de recherches asiatiques** (IRASIA) – Université Aix-Marseille – CNRS – UMR 7306 – Anthropologie – Sociologie – Histoire – Géographie – Langues et civilisations
- Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en méditerranée** (LA3M) – Université Aix Marseille – CNRS – UMR 7298 – Histoire – Géographie

Centre Camille Jullian – Université Aix Marseille - CNRS – UMR 7299 – Histoire – Sciences Économiques

15 - **Laboratoire des sciences sociales** (PACTE) - Université de Grenoble Alpes – CNRS– UMR 5194 – Droit – Histoire – Géographie – Sciences économiques

Laboratoire de Linguistique et Didactique des Langues Etrangères et Maternelles (Lidilem) – Université Grenoble Alpes – Langues et civilisations

16 - **Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes** (LARHRA) – Université Lyon II – CNRS – UMR 5190 - Histoire

Langues et cultures européennes (LCE) – Université Lyon 2 – Langues et civilisations - Histoire

Centre de recherches et d'études anthropologiques (CREA) - Université Lyon II – Anthropologie et Ethnologie

17 - **Citoyennetés, empires, identités, politiques** (EHIC) - Université Clermont Auvergne – Langues et civilisations – Géographie – Histoire – Sciences Politiques

18 - **Dynamiques européennes** (DynamE) – Université de Strasbourg – CNRS – UMR 7367 – Histoire – Géographie – Sociologie – Sciences Politiques

19 - **Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales** (2L2S) – Université de Lorraine – Sociologie – Ethnologie et Anthropologie

20 – **Dynamiques Sociales et Langagières** (DYSOLA) – Université de Rouen Normandie – EA 4701 – Langues et civilisations – Sociologie – Anthropologie et Ethnologie

Annexe 4 : trois exemples d'œuvres qui rapprochent la recherche et les publics

Kader Attia : Réfléchir la mémoire

<https://www.youtube.com/watch?v=tUnzhadjo8k>

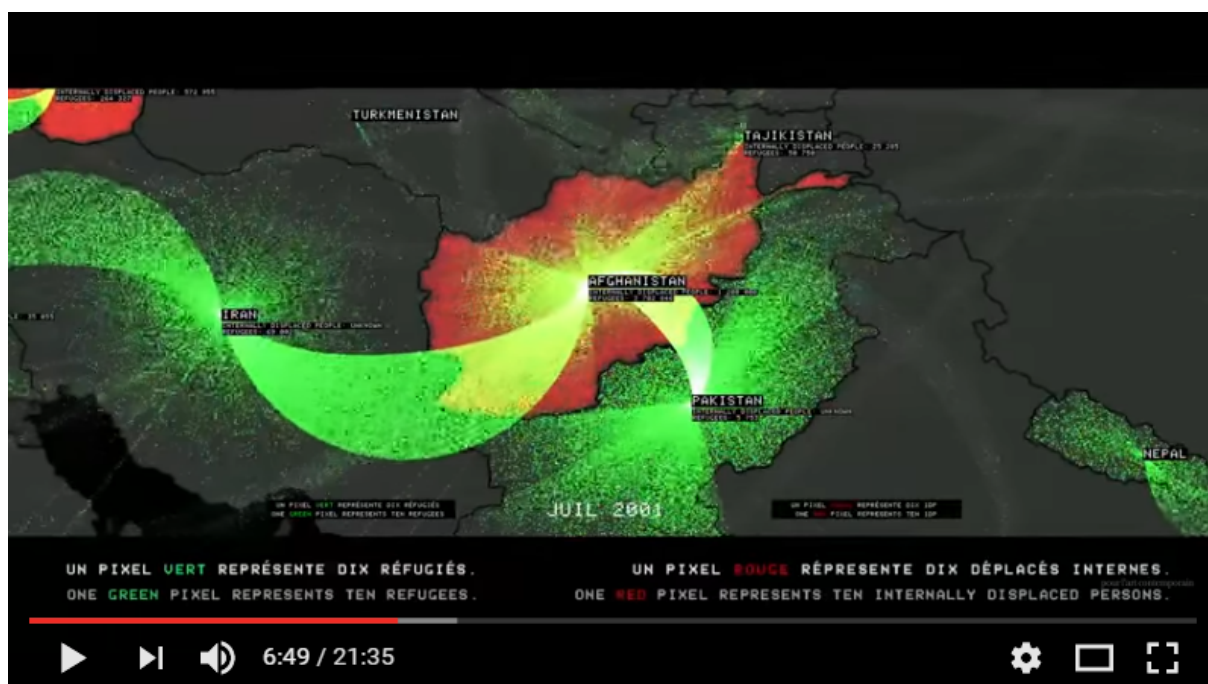
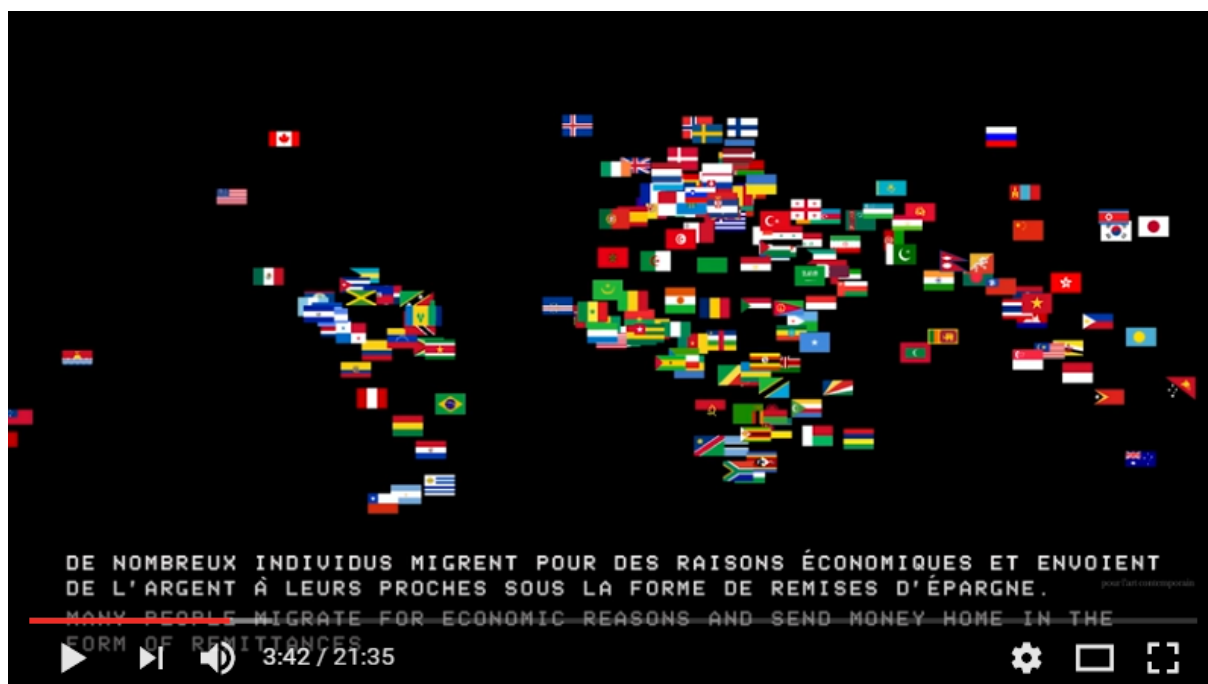
Le point de départ de cette œuvre est une réflexion sur le membre fantôme, le membre que l'on ressent alors qu'il n'est plus là. Comment le cerveau produit cette sensation de présence ?

A partir du dénominateur de la douleur ressentie par l'individu qui a subi un traumatisme, Kader Attia propose au visiteur un cheminement réflexif sur les blessures collectives qui régissent la psyché des sociétés opacifiées par le déni collectif par exemple de la colonisation. L'artiste veut montrer que nous vivons sur un amas de blessures : plus on s'éloigne de l'événement traumatique, plus on est hanté par les fantômes : le temps ne guérit pas, il aggrave au contraire le traumatisme. La partie vidéo de l'œuvre est constituée d'entretien avec des neurologues, des psychologues, des cliniciens etc. Le film est rythmé par la présence d'individus immobiles ayant perdu un membre. A l'image, un dispositif de miroir donne à voir le membre fantôme : les neuropsychiatres ont pu démontrer que ce dispositif permet de soulager la douleur du patient : affronter son passé est la seule manière d'entamer un parcours de résilience. Aux côtés du film, d'autres installations se déploient, comme celle des objets d'emballage récupérés qui évoquent des masques africains.

Kader Attia a voulu construire une œuvre doublement politique : en abordant la mémoire, il veut créer les conditions d'un échange et de débats sur la colonisation ; en ayant recours à la poésie, il propose aux publics, par la relation sensible à l'œuvre, une autre manière d'aborder ces questions. Ici la création, l'œuvre permet l'expression de la douleur là où la parole est impossible.



EXIT – Paul Virilio, Diller Scofidio + Renfro, Hansen, Kurgan, Rubin, Pietrusko, Smith - 2008-2015



<https://www.youtube.com/watch?v=kyMbF2uuSIw>

Sur une idée de Paul Virilio, une cartographie dynamique créée par Diller Scofidio + Renfro, Mark Hansen, Laura Kurgan et Ben Rubin, en collaboration avec Stewart Smith et Robert Gerard Pietrusko. Elle a été présentée du 25 novembre 2015 au 10 janvier 2016 par la Fondation Cartier au Palais de Tokyo, en écho à la Cop21, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, puis au Musée national de l'histoire de l'immigration du 21 au 27 mars 2016 dans le cadre de la semaine de l'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme.

Exit est composée d'un ensemble de cartes animées, générées à partir de données statistiques portant sur les mouvements de population dans le monde et leurs principales causes. L'œuvre a été entièrement

actualisée, à l'occasion de la Conférence sur le changement climatique des Nations Unies (COP21) organisée à Paris en décembre 2015. Cet événement décisif offre un contexte particulièrement pertinent à une œuvre dont les sujets sont inséparables de la question du réchauffement climatique : « C'est un peu comme si le ciel, et ses nuages, et sa pollution faisaient leur entrée dans l'Histoire. Non plus dans l'histoire des saisons – l'été, l'automne, l'hiver – mais dans l'histoire du peuplement, dans l'histoire de zones inhabitables pour une raison ou pour une autre, et pas seulement pour des raisons de désertification, mais pour des raisons de disparition, de submersion du sol. C'est l'avenir. » (Paul Virilio, 2009)

Commande de la Fondation Cartier, Exit a été réalisée à la fin de l'année 2008 pour l'exposition Terre Natale, Ailleurs commence ici, alors que les flux de population atteignaient des proportions sans précédent dans l'histoire humaine ; elle a ensuite été montrée au Kunsthall Charlottenborg de Copenhague en 2009 durant la COP15, puis lors de l'inauguration de l'Alhóndiga Bilbao en 2010. Conçue comme une œuvre d'art, Exit utilise des données géocodées provenant de plus d'une centaine de sources, traitées grâce à un programme informatique puis interprétées visuellement. Exit est une réflexion sur les notions d'enracinement et de déracinement ainsi que sur les questions identitaires et écologiques qui leurs sont attachées. L'œuvre aborde un ensemble de problèmes qui n'ont cessé de s'intensifier depuis sa création : aujourd'hui, la crise des réfugiés en Europe rend cette nouvelle présentation d'Exit plus actuelle et pertinente que jamais.

Binôme – compagnie « le sens des mots », un projet initié en 2010 par Thibault Rossigneux



*Jean Ardouze, Grand astrophysicien déclarait un jour que l'homme
qui avait le mieux compris le trou noir était Gérard de Nerval.
L'intuition scientifique au secours du raisonnement scientifique ;
Binôme célèbre la rencontre d'un savant et d'un auteur dramatique*

Jean-Michel Ribbes, pour la programmation d'un Binôme au
théâtre du Rond Point

Dans ce projet, les pièces de théâtre qui sont présentées au public sont le résultat d'une collaboration entre des auteurs de théâtre et des scientifiques. Un protocole très précis est mis en place : sur la base du choix d'un concept issu de la recherche, la compagnie met en relation un auteur et un scientifique, spécialiste du champ de recherche concerné. Une première rencontre filmée entre l'auteur et le scientifique permet de déterminer les contours du récit, les étapes du raisonnement. L'auteur, sur cette base, conçoit et écrit la pièce. La compagnie le sens des mots la met en scène. Présentée au scientifique, il est invité à réagir au cours d'un entretien filmé.

La pièce est ensuite présentée au public ainsi que les entretiens filmés, en présence du scientifique. A l'issue de la représentation, le public à son tour est invité à réagir.

29 binômes ont été montés à ce jour. Pour 2017, le Palais de la porte Dorée envisage une collaboration entre l'Aquarium tropical et la compagnie le sens des mots. Pour l'avenir, des discussions pourraient s'engager avec la compagnie pour travailler à un binôme « SHS » sur l'immigration.

Binômes : quelques exemples de la collection

Biologie Elizabeth Mazeu, auteure, écrit, Sympatrie à la suite de sa rencontre avec Romain Nattier, chercheur en biologie (Muséum national d'Histoire naturelle). Dieu n'a pas créé l'homme puis la femme, comme on essaie de nous le faire croire. Non, Dieu a scindé l'humanité en deux: d'un côté ceux qui connaissent et comprennent la règle de trois et de l'autre ceux à qui la vue d'une table de multiplication provoque une crise d'urticaire. Ça s'appelle la sympatrie. Cette pièce sensible et drôle touche à l'universel en partant de l'intime.

Biologie animale Stéphanie Marchais, auteure, écrit Baïkal amour magistral, à la suite de sa rencontre avec Patrick Martin, docteur en sciences zoologiques (Université libre de Bruxelles). La glace du lac Baïkal devient la vitrine d'un Peep show, où Oligo et Kate, deux lombrics, frères et sœurs hermaphrodites, sont exposés aux regards curieux du public... Mais Kate s'émancipe... L'auteure nous fait plonger avec délice dans ce conte anthropomorphique.

Biotechnologies végétales Pierre-Yves Chapalain, auteur, écrit Une symbiose, à la suite de sa rencontre avec Françoise Gillet, docteur en biotechnologies végétales (Université Picardie Jules Verne / Ombelliscience). Le champignon pour vivre doit se faire accepter de l'arbre avec lequel il entre en symbiose. Mais une telle union peut être toxique. En transposant la symbiose à l'amour et l'amitié, l'auteur nous plonge, avec subtilité, dans une pièce intime et troublante.

Climatologie Christian Siméon, auteur, écrit Tropopause, à la suite de sa rencontre avec le climatologue Ronan James (Institut Pierre-Simon Laplace). En 1944, lors de sa dernière mission, Antoine de Saint-Exupéry retrouve son Petit Prince perdu, mais également la sœur de ce dernier, insolente, débrouillarde et injustement ignorée. Voler à travers les nuages et la tropopause, c'est bien, mais il est temps qu'on fasse un peu de place aux filles!

Écologie Simon Grangeat, auteur, écrit Divines désespérances, à la suite de sa rencontre avec Thierry Tatoni, docteur en biologie des populations et en écologie (CNRS / IRD / Aix-Marseille Université). Sa femme et Dieu reviennent sur Terre pour essayer d'enrayer le chaos généré par les hommes... Cette comédie loufoque traque et dénonce, sans jamais nous culpabiliser, les mécanismes fous de notre société et leurs dramatiques conséquences écologiques.

Ethnobiologie Gérard Watkins, auteur, écrit, À condition d'avoir une table dans un jardin, à la suite de sa rencontre avec l'ethnobiologiste Edmond Dounias (Institut de Recherche pour le Développement). Un Pygmée débarque chez un couple de bobos qui a acheté une table en bois exotique neuf ans plus tôt. Avec bienveillance et finesse, il se livre à une analyse sociologique de ce couple qui perd peu à peu ses repères.

Génomique Virginie Thirion, auteure, écrit Comme deux moi-même, à la suite de sa rencontre avec Charles Lecellier, chercheur en génomique (Institut de Génétique Moléculaire de Montpellier / CNRS). «Nous sommes deux frères jumeaux...» L'un tombe malade, l'autre pas, pourquoi? C'est avec un style décalé, en écho à l'univers de Jacques Demy, que Virginie Thirion nous plonge dans ce conte génétique...

Immunologie Scali Delpeyrat, auteur, écrit Amphithéâtre, à la suite de sa rencontre avec Karin Tarte, directrice du service d'immunologie de l'hôpital de Rennes et de l'unité micro-environnement et cancer (Inserm). L'auteur s'inspire des concepts de l'immunologie pour décrire une scène de rupture amoureuse entre deux immunologistes. L'action se déroulant dans un amphithéâtre plein d'élèves (le public...), l'utilisation des codes du cours universitaire magistral comme discours d'adieu amoureux produit un décalage émouvant et drôle.

Mathématiques Mathieu Bertholet, auteur, écrit Probablement sans titre, à la suite de sa rencontre avec Nicole El Karoui, mathématicienne de l'aléatoire (Université Pierre et Marie Curie). Une pièce où l'aléatoire est la règle. La répartition des rôles et des textes fait l'objet d'un tirage au sort. Le spectacle est de ce fait unique et les combinaisons infinies...

Nanosciences David Lescot, auteur, écrit Moi, j'utilise la lumière comme source d'excitation de la matière, à la suite de sa rencontre avec Valia Voliotis, nanoscientifique (Institut des Nanosciences de Paris). «Je dois comprendre Valia mais je n'arriverai pas à la comprendre tout seul. Il faut que je me scinde.» David Lescot fantasme avec jubilation sa rencontre avec Valia Voliotis, cette chercheuse en nanosciences au nom si exotique...

Neurophysique Sonia Chiambretto*, auteure, écrit Parking Song, à la suite de sa rencontre avec Arthur Leblois, chercheur en neurophysique et physiologie (Université Paris-Descartes). Tout se passe à Seattle. Avec Parking Song, le carnet de vol de la chercheuse qui étudie le chant des oiseaux croise celui des fans de Kurt Cobain, le chanteur disparu de Nirvana. Épopée rock et poétique.

Neurosciences Sabryna Pierre, auteure, écrit *Swan Song* ou *la Jeune Fille, la Machine et la Mort* à la suite de sa rencontre avec Karim Jerbi, neuroscientifique spécialiste de l'interface cerveau-machine (Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon/Inserm). *La Jeune Fille*, plongée dans un coma profond, négocie avec la Mort une fin grandiose. L'auteure intègre les données transmises par le neuroscientifique et compose un conte fantastique et émouvant. *représentée par l'Arche Éditeur

Ophtalmologie Sabine Revillet, auteure, écrit *L'œil nu*, à la suite de sa rencontre avec Marc Muraine, directeur du service ophtalmologie (CHU de Rouen). Que se passe-t-il quand on ne voit plus la même réalité qu'avant? Lorsque ce que l'on croyait réel et familier ne l'est plus? Est-ce que les yeux mentent? Ces questions sont le fondement d'un texte fort qui évoque avec justesse et humour l'appréhension du patient et la soif de comprendre du médecin.

Physique des particules Emmanuel Bourdieu, auteur, écrit *La Lumière Bleue*, à la suite de sa rencontre avec François Vanucci, enseignant chercheur de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules (Paris VII, CERN). Neutrino, minuscule pilote à trois visages, traverse l'univers à la vitesse de la lumière. Une fois sur un milliard, il connaît un accident de parcours. Vision décalée et folle de cette micro particule...

Annexe 5 – Liste des personnes consultées

Nom		Affiliation	Thématiques (en lien avec migrations)	Contact / Suivi Traitement
HISTOIRE				
Sylvie Aprile	1	Professeur, Lille	Exil XIXe siècle	03-mars
Delphine Diaz	1	MCF, Reims - ANR	Exil XIXe siècle	01-févr
Laurent Dornel	1	MCF, Pau	Xénophobie ; Etat ; 1GM, 1850-1920	19-janv
Nancy L. Green	1	Directrice d'études, EHESS	Histoire sociale ; histoire globale ; trans-nationalisme ; France-Etats Unis	09-janv
Celia Keren	1	MCF, IEP Toulouse	Exil espagnol ; enfants en exil	12-déc
D. Kevonian	1	MCF, Paris 10	Administration du refuge ; Organisations internationales, 1920-1950	09-févr
Isabelle Lacoue-Labarthe	1	MCF, IEP Toulouse		12-déc
Victor Pereira	1	MCF, Pau	Politiques d'immigration ; Migrations Portugal	16-déc
Philippe Rygiel	1	Professeur, ENS Lyon	Histoire sociale ; histoire globale	20-nov
Emmanuelle Sibeud	1	Professeur, Paris 8	Histoire coloniale ; histoire de l'Afrique ; Populations noires en France	06-févr
Benjamin Stora	1	Professeur, Paris 13, IGEN	Extrait site personnel : « l'histoire du Maghreb contemporain (XIXe et XXe siècles), les guerres de décolonisations, et l'histoire de l'immigration maghrébine en Europe »	
Laure Teulières	1	Histoire, MCF, Toulouse	Mémoires ; Musées ; Représentations ; Italiens	12-déc
Total 1	12			
GEOGRAPHIE				
William Berthomière	1	Dir. Recherche CNRS	Globalisation ; diasporas ; co-présence de migrants et non migrants en contexte urbain ; usage des images dans la méthodologie de la recherche.	22-févr
Lucine Endelstein	1	CR, CNRS/Toulouse	Etudes urbaines, migrations, religion	12-déc
Thomas Lacroix	1	MCF, directeur Adjoint Migrinter	Transnationalisme (surtout Maghreb), intégration, développement	21/02
Stéphanie Lima	1	Géographie, MCF, Albi	Migrations internationales ; Mali/France	12-déc
Camille Schmoll	1	Géographie, MCF, Paris 7 - IUF	Dynamiques migratoires dans espace euro-méditerranéen	06-févr
Serge Weber	1	MCF, Université Marne la Vallée	Migrations internationales en Europe ; Politiques ; intégration	22/02
Total 2	6			
SOCIOLOGIE				
Stéphane Beaud	1	Sociologue, Prof., Paris 10	Transformation des classes populaires ; destins sociaux des enfants d'immigrés algériens en France.	23-oct
Hélène Bertheleu	1	Sociologue, MCF, Tours	Mémoires des migrations, Discriminations, Musées	01-juil
Sonia Missaoui	1	Sociologue, MCF, Toulouse	Migrations, Ecole, apprentissages	43081
Fatima Qacha	1	Sociologue, MCF, Toulouse	Femmes et familles dans les circulations internationales	12-déc
Total 3	4			

SCIENCES POLITIQUES				
Christophe Bertossi	1	Dir. Recherche IFRI ; dir. Centre Migrations et citoyennetés	Migrations et citoyenneté	21-févr
François Gemenne	1	Dir. De recherche CERI et CEARC (univ Versailles	migrations environnementales	26-févr
Virginie Guiraudon	1	Dir. CNRS, Sciences Po	Politiques européennes des migrations	16-nov
Abdellali Hajjat	1	MCF, Paris 10	Mobilisations ; descendants d'immigrés ; migrations post-coloniales	23-févr
Catherine Wihtol de Wenden	1	Directeur de recherche CNRS, Sciences Po	Flux, politiques migratoires et citoyenneté, en Europe et dans le monde.	
Total 4	5			
ANTHROPOLOGIE				
Michel Agier	1	Directeur de recherche CNRS/ EHESS et IRD	Anthropologie des déplacements et des logiques urbaines ; regroupement des personnes déplacées, réfugiées, exilées ; camps	24-févr
Elisabeth Cunin	1	Directrice de l'Urmis	Construction des catégories ethno-raciales, citoyenneté, dynamique de métissage et politiques multiculturelles, mise en scène des identités culturelles dans le tourisme personnes et la musique, migrations de travail et politiques migratoires	20-févr
Total 5	2			
DEMOGRAPHIE				
Patrick Simon	1	Dir. INED	Discriminations, minorités, classification statistique ethno-raciale	22-févr
Total 6	1			
ECONOMIE				
Flore Gubert	1	IRD ; DIAL (UMR IRD/Paris Dauphine)	Migrations, transferts financiers, et développement local (pays d'origine)	24-févr
Total 7	1			
DIVERS				
Pedro Vianna	1	Ecrivain, ancien rédacteur en chef de Migrations Société		20-févr

Annexe 6 - Références bibliographiques de l'étude

Les ouvrages et les revues ci-dessous ont servi de bibliographie pour la réalisation de cette étude. Ils ne constituent pas un corpus exhaustif des travaux de référence publiés en France autour des migrations.

About Ilse et Chéroux Clément, « L'histoire par la photographie », *Études photographiques*, n°10, novembre 2001.

Agier Michel, Lecadet Clara, *Un monde de camps*, Ed. de La Découverte Paris, 2014.

Ak Akyo, Feyza, Manço, Altay, Morokvasik, Mirjana, *Femmes et Migrations*, revue *Hommes et Migrations*, N°1311, Juillet-Septembre 2015.

Akoka Karen, « La fabrique du réfugié à l'OFPRA : du consulat des réfugiés à l'administration des demandeurs d'asile, 1952-1992 », Thèse de sociologie sous la direction de Patrick Weil et Alain Tarrius, Université de Poitiers, décembre 2012.

Alaoui Rachid, *Les discriminations au féminin pluriel*, revue *Hommes et Migrations*, N°1292, juillet-Août 2011.

Amar Marianne, « Ecrire l'histoire de l'immigration en images », *Migrance*, 2006.

Amiri Linda, « La Fédération de France du Front de libération nationale (FLN), des origines à l'indépendance (1926-1962) », Thèse sous la direction de Serge Bernstein et Benjamin Stora, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2013.

Angoustures Aline et Kevonian Dzovinar, « Écrire l'histoire de la protection des réfugiés et apatrides en France (1920-1960) », Introduction à Aline Angoustures, Dzovinar Kevonian, Claire Mouradian, *Réfugiés et apatrides. Administrer l'asile en France (1920-1960)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, à paraître en 2017.

Angoustures Aline, « L'opinion française et l'Espagne (1945-1975) », Thèse de doctorat en histoire du XXe siècle sous la direction de Pierre Milza, Institut d'Etudes politiques de Paris, 1987.

Barou Jacques et Poinot Marie, *Migrations en Création*, revue *Hommes et Migrations*, N°1297, mai-juin 2012.

Beauchemin Cris, Hamel Christelle et Simon Patrick, (dir.), *Trajectoires et Origines, Enquête sur la diversité des populations en France*, Ed. Ined, Paris, 2016.

Bertossi Christophe, Wihtol de Wenden Catherine, *Les couleurs du drapeau: les militaires français issus de l'immigration*, Ed. Robert Laffont, Paris, 2007.

Blais Hélène, *Mirages de la carte*, Paris, Fayard, 2014.

Blanc-Chaléard Marie-Claude, *En finir avec les bidonvilles. Immigration et politique du logement dans la France des Trente Glorieuses*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016.

Blanchard Emmanuel, *La police parisienne et les Algériens, 1944-1962*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2011.

Brice Catherine, « Confiscations et séquestres des biens des exilés politiques dans les États italiens au XIXe siècle. Questions sur une pratique et projets de recherche », *Diasporas. Circulations, migrations, histoire*, n°23-24, 2014.

Burgess Greg, *Refuge in the Land of Liberty: France and its Refugees, from the Revolution to the End of Asylum, 1787-1939*, New York, Palgrave Mac Millan, 2008.

Cahiers des Instituts français de recherche à l'étranger, *Migrations, reconfigurations*, Mae, Cnrs, Fondation maison des sciences de l'homme, décembre 2016/3.

- Caron Vicky, *L'Asile incertain. La crise des réfugiés juifs en France, 1933-1942*, Paris, Tallandier, 2008.
- Cholnicki Xavier, Ragot L., *On entend dire que l'immigration coûte cher à France. Qu'en pensent les économistes ?* Les Echos/Eyrolles, Paris, 2012
- Cité nationale de l'histoire de l'immigration, « Musée et histoire de l'immigration : un enjeu pour toutes les nations », Colloque international, 9 et 10 décembre 2004, GIP Adri, 2005.
- Dedieu Jean-Philippe, « S'engager dans l'image. Migrants ouest-africains et journalistes français dans les années 1960 », *Ethnologie française*, 2012/45, Vol. 42.
- Defrance Corine, Denis Juliette, Maspero Julia (éd.), *Personnes déplacées et guerre froide en Allemagne occupée*, PIE Peter Lang, Bruxelles, 2015.
- Diaz Delphine (dir.), « Pour une histoire comparée et transnationale des destinées des exilés et réfugiés politiques dans l'Europe du XIXe siècle (1815-1870) », Programme ANR Asileurope19, 2015.
- Diaz Delphine, *Un asile pour tous les peuples ? Exilés et réfugiés en France au cours du premier XIXe siècle*, Armand Colin, 2014.
- Douki Caroline, « The 'Return Politics' of a Sending Country : The Italian Case, 1880s-1914 », in Nancy L. Green, Roger Waldinger (dir.), *A Century of Transnationalism : Immigrants and their Homeland Connections*, Urbana & Chicago, University of Illinois Press, 2013.
- Douki Caroline, Minard Philippe (dir.), « Histoire globale, histoires connectées : un changement d'échelle historiographique ? » Numéro spécial, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 54-4 bis, suppl. 2007, 109 p.
- Dreyfus-Armand Geneviève, *L'exil des républicains espagnols en France. De la Guerre civile à la mort de Franco*, Albin Michel, 1999.
- Dufoix Stéphane, *La dispersion. Une histoire des usages du mot diaspora*, Paris, Editions Amsterdam, 2011.
- El Yazami Driss, Gastaut Yvan, Yahi Naïma, (dir.), *Générations, Un siècle d'histoire culturelle des Maghrébins en France*, Ed. Gallimard, Génériques, Cnhi, Paris, 2009.
- Escafré-Dublet Angéline et Kesztenbaum Lionel, « Mesurer l'intégration des immigrés. Genèses et histoire des enquêtes Girard-Stoezel », *Genèses*, 84.
- Escafré-Dublet Angéline, *Culture et Immigration. De la question sociale à l'enjeu politique, 1958-2007*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.
- Fouché Nicole, « "Transnational Turn" et histoire : Les correspondances de migrants européens aux États-Unis (XIXe siècle) », work in progress.
- Gallissot René, « Sous l'identité, le procès d'identification », *L'Homme et la société*, vol. 83, n°1, 1987.
- Gastaut Yvan, 1983, *le tournant médiatique*, revue *Hommes et Migrations*, N°1313, janvier-mars 2016.
- Gastaut Yvan, *L'Immigration et l'opinion en France sous la V^e République*, Paris, Seuil, 2000.
- Gousseff Catherine, *Echanger les peuples. Le déplacement des minorités aux confins polono-soviétiques (1944-1947)*, Paris, Fayard, 2015.
- Gousseff Catherine, *L'exil russe. La fabrique du réfugié apatride (1920-1939)*, CNRS Editions, 2008.
- Green Nancy L., *Repenser les migrations*, Paris, PUF, 2002.

- Green Nancy L., Waldinger Roger (dir.), *A Century of Transnationalism : Immigrants and their Homeland Connections*, Urbana & Chicago, University of Illinois Press, 2013.
- Grynberg Anne, *Les camps de la honte. Les internés juifs dans les camps français (1939-1944)*, Paris, La Découverte, 1991.
- Hajjat Abdellali, « Immigration et héritage colonial », in Poinot Marie et Weber Serge (dir.), *Migrations et mutations de la société française, l'état des savoirs*, Ed. La découverte, Paris 2014, pp 257-266.
- Harzig Chritiane and Hoerder Dirk with Gabaccia Donna, *What is Migration History?*, Malden / Cambridge UK, Polity Press, 2009.
- Héran François, « La société française a-t-elle besoin de l'apport démographique des migrations ? », in Poinot Marie et Weber Serge (dir.), *Migrations et mutations de la société française, l'état des savoirs*, Ed. La découverte, Paris, 2014, pp 278-287.
- Hoerder, Dirk, *Cultures in contact: World Migrations in the Second Millenium*, Duke University Press, 2002.
- House Jim et Mac Master Neil, *Paris 1961. Les Algériens, la terreur d'Etat et la mémoire* Paris, Tallandier, février 2008.
- Ionesco Dina, Mkhacheva Daria, Gemenne François, *Atlas des migrations environnementales*, IOM-OIM, Les presses de SciencesPo, Paris, 2016.
- Kévonian Dzovinar, Geneviève Dreyfus-Armand, Marie-Claude Blanc-Chaléard, Marianne Amar (dir.), *La Cimade et l'accueil des réfugiés. Identités, répertoire d'actions et politique de l'asile (1939-1944)*, Paris, PUPO, 2013.
- Kunth Anouche, *Exil arméniens: du Caucase à Paris, 1920-1945*, Paris, Belin, 2016.
- Leblanc Guillaume, Brugère Fabienne, *La fin de l'hospitalité*, Flammarion, Paris, 2017.
- Legoux Luc, « Changements et permanences dans la protection des réfugiés », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.20, n°2, 2004.
- Liauzu Claude, *Histoire des migrations en Méditerranée occidentale*, Bruxelles, Complexe, 1996.
- Lillo Natacha, Rygiel Philippe, *Rapports sociaux de sexe et immigration*, Publibook, 2007.
- Lucassen Jan, Lucassen Leo, Manning Patrick (dir.), *Migration History in World History. Multidisciplinary approaches*, Leiden and Boston, Brill Publishers, January 2010.
- Mauco Georges, *Les étrangers en France. Étude géographique sur leur rôle dans l'activité économique*, Thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, Paris, A. Colin, 1932.
- Mouhoud El Mouhoub, *L'immigration en France, mythes et réalités*, Ed. Fayard, Paris, 2015.
- Mourlane Stéphane, Païni Dominique, (dir.), *Ciao Italia. Un siècle d'immigration et de culture italienne en France*, Ed. de la Martinière, MNHI, Paris, 2017.
- Noiriel Gérard, *Immigration, antisémitisme et racisme en France*, Paris, Fayard, 2007.
- Noiriel Gérard, *Le creuset français*, Paris, Seuil, 1988.
- Noiriel Gérard, *Réfugiés et sans-papiers : la République face au droit d'asile XIXe-XXe siècle*, Paris, Calman-Lévy, 1991.
- Page Moch Leslie, *Moving Europeans : Migration in Western Europe since 1650*, Bloomington, Indiana University Press, 1992.

Pécoud Antoine, *La Convention des Nations unies sur les droits des travailleurs migrants. Enjeux et perspectives*, revue *Hommes et Migrations*, N°1271, janvier-février 2008.

Pereira Victor, « Portuguese Migrants and Portugal: Elite Discourse and Transnational Practices » in Nancy L. Green, Roger Waldinger (dir.), *A Century of Transnationalism : Immigrants and their Homeland Connections*, Urbana & Chicago, University of Illinois Press, 2013.

Pitti Laure, « Ouvriers algériens à Renault-Billancourt, de la guerre d'Algérie aux grèves d'OS des années 1970 : contribution à l'histoire sociale et politique des ouvriers étrangers en France », Thèse sous la direction de René Galissot, Université Paris 8, 2002.

Poinsot Marie et Weber Serge (dir.), *Migrations et mutations de la société française, l'état des savoirs*, Ed. La découverte, Paris 2014.

Ponty Janine, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988.

Ponty Janine, *Polonia. Des Polonais en France de 1830 à nos jours*, Gallimard, 2011.

Richard Jean-Luc, « Migrations, intégration : regard sur la recherche française contemporaine », in Poinsot Marie et Weber Serge (dir.), *Migrations et mutations de la société française, l'état des savoirs*, Ed. La découverte, Paris, 2014, pp 38-46.

Romano Antonella, Des sciences et des savoirs en mouvement : réflexions historiographiques et méthodologiques, *Diasporas. Circulations, migrations, histoire*, n°23-24, 2014.

Romano Antonella, *Impressions de Chine : l'Europe et l'englobement du monde (XVI^e-XVII^e siècle)*, Paris, Fayard, 2016.

Rosental Paul-André, « Géopolitique et État-Providence : le Bureau International du Travail et la politique mondiale des migrations dans l'entre-deux-guerres », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 61, 1, 2006.

Sayad Abdelmalek, avec Eliane Dupuy, *Un Nanterre algérien, terre de bidonville*, Paris, Autrement, 1995.

Sayad Abdelmalek, *La double absence*, Ed. Seuil, Paris, 1999.

Schor Ralph, *L'opinion française et les étrangers dans l'entre-deux-guerres, 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985.

Sessions Jennifer, *By Sword and Plow : France and the Conquest of Algeria*, Cornell University Press, 2011.

Shepard Todd, *Comment l'indépendance algérienne a transformé la France*, Paris, Payot, 2008.

Simon Patrick, « La question des statistiques ethniques en France », in Poinsot Marie et Weber Serge (dir.), *Migrations et mutations de la société française, l'état des savoirs*, Ed. La découverte, Paris 2014, pp 297-306.

Stora Benjamin, *Ils venaient d'Algérie : l'immigration algérienne en France (1912-1992)*, Fayars, 1992, 492 p.

Stora Benjamin, *La gangrène et l'oubli : la mémoire de la guerre d'Algérie*, La Découverte, 2005.

Taobada Leonetti Isabel et Lévy Florence, *Femmes et immigrées. L'insertion des femmes immigrées en France*, Paris, Documentation française, 1978.

Traversier Mélanie (dir.), « Musiques nomades : objets, réseaux, itinéraires (Europe, XVII^e-XIX^e siècles) », *Diasporas. Circulations, migrations, histoire*, n°26, 2015.

Weil Patrick, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 2005.

Weil Patrick, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 2005.

Wieviorka Micjel, *Racisme et xénophobie*, Ed. La Découverte, Paris, 2014.

Wihtol de Wenden Catherine, *Atlas des migrations internationales*, Ed. Autrement, Paris, 2016.

Wihtol de Wenden Catherine, *Migrations, une nouvelle donne*, Ed. Fondation maison des sciences de l'homme, Clamecy, 2016.

Zalc Claire, « Trading on Origins: Signs and Windows of Foreign Shopkeepers in Interwar Paris », *History Workshop Journal*, Vol. 70, n°1, 2010.